

Saint-Joseph au temple.  
 Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De retourner ledit rapport au Président  
 du Bureau de l'Estimation pour indiquer  
 quel serait le coût total d'inscriptions de  
 ces propriétés et de ces terrains.

Sur un rapport du Trésorier de la Cité  
 au sujet d'une réclamation, faite par la  
 Ville, contre M. J. C. Asher, pour sa part  
 du coût d'un trottoir percé avant, construit  
 sur la rue Ontario.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De référer au Notaire de la Cité, pour rapport  
 sur les faits.

Sur un rapport au département en Loi,  
 au sujet d'un projet signifié à la Cité,  
 par la municipalité du village de la Côte  
 Saint-Louis qui se plaint que la Cité  
 de Montréal fait actuellement, de fosses sur  
 des égouts de surface sur un terrain de  
 son territoire.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef, pour rapport  
 sur les faits.

Sur un rapport du Président du Bureau  
 de l'Estimation, au sujet d'une réclamation  
 de M. de Boucherville et de M. J. O.  
 Guenève, pour la valeur d'un terrain de terrain  
 dont la Ville, aurait pu posséder.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De donner instruction à l'Ingénieur en Chef, de  
 préparer un plan, de façon à indiquer si la  
 Cité a acquis sur la propriété en question, et  
 de référer ensuite au département en Loi, pour examen

si les réclamants ont droit à une indemnité.

Sur une communication de la Delorme  
 Quarry Co. demandant le paiement d'un compte  
 par montant de \$ 1,576.<sup>00</sup> pour plus de trois an  
 nées d'impôt dernier, avec que le rembourse-  
 ment de son dépôt.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De référer au département en Loi, pour décision.

Sur un rapport de son mandat, vérifié par  
 le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux montants  
 respectifs de \$ 1,776.<sup>42</sup>, 12,492.<sup>00</sup> suivant liste  
 certifiée.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu De renvoyer le paiement.

Sur un rapport du département en Loi, re-  
 commandant de nommer les estimateurs et le  
 recorder, qui doivent agir comme commissaires  
 sur deux l'inscriptions de lot No. 26-945 de  
 Céd. de la paroisse St. Laurent.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu Que pour nommer le Recorder, Geoffrey, ainsi que les  
 deux estimateurs M. M. St. Lawrence Robitaille sont  
 nommés comme commissaires, dans lesdites inscriptions.

Le Bureau prend à l'initiative de soumission égale  
 à la condition que sur la fourniture de pantalons, pour le constabler  
 l'offre a été de département de Police.  
 Les soumissionnaires suivants sont les  
 M. Guerin \$ 5.<sup>53</sup> \$ 524.<sup>00</sup>  
 M. C. Lamoureux 7.<sup>45</sup> 67.<sup>00</sup>  
 Indigène

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est  
 Résolu Que le contrat soit accordé à M. C. E. Lamoureux, au  
 prix de sa soumission et que le chèque de dépôt

soit tenu à l'acte communautaire, et de puis  
Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à  
signer le contrat d'entretien.

Soit tenu un requête (No. 13) du département  
de l'Impression, pour travaux d'impression  
et affilié de papeterie.

Sur proposition de M. le Communicaire Arney,  
Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est

Résolu D' approuver ledite requête.

Soit tenu une requête demandant la construction  
d'un trottoir pour le passage de pont de la  
rue de Communicaire.

Sur proposition de M. le Communicaire Arney,  
Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en chef et au  
Surintendant de Roba, pour le rapport.

Soit tenu une demande d'emploi de M. G.  
Bougeon.

Diplôme au dossier des demandes d'emploi  
de la Bibliothèque.

Soit tenu un rapport du département en Loi,  
concernant la demande faite par le com.  
ceur Stéphane de corriger un acte  
de vente d'un partie de terrain St. Ambroise.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve,  
Approuvé par M. le Communicaire Arney, il est

Résolu Que l'acte de vente, en date du 13 septembre  
1899, soit corrigé, et en retranchant le lot  
de subdivision 29 sur le lot No. 3413 et de faire  
rapport au Conseil, en conséquence.

Soit tenu une communication de M. H. L. Post-  
non, au sujet de la construction d'un mur de  
rejetement, en face de sa propriété, sur le Bon-  
levard Robourmont.

Sur proposition de M. le Communicaire Arney,  
Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en chef, pour rapport.

Soit tenu un rapport du Surintendant de Edi-  
fices Municipaux, sur une requête de  
l'Harmonie Saint-Joseph, demandant l'usage  
gratuit de la salle municipale du quartier  
Bordeaux, un certain nombre de fois par  
semaine.

Sur proposition de M. le Communicaire Arney,  
Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est

Résolu De faire droit à l'édite demande, pour cet  
usage seulement.

Soit tenu un rapport du Surintendant de Edi-  
fices Municipaux, sur une requête faite par le  
Cercle Paroissial qui demande l'usage  
gratuit de la salle municipale du quartier

La Prairie, pour y donner des cours de diction  
pendant quinze semaines consécutives, le mardi  
soir, à partir du 3 octobre, 1916.

Sur proposition de M. le Communicaire Arney,  
Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est

Résolu De faire droit à l'édite demande, pour cet usage  
seulement.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve,  
Approuvé par M. le Communicaire Arney, il est

Résolu D' approuver les requêtes suivantes:

- Al'Armer
- Incendie No. 188.
- Roba 215-216.
- Eclairage 50-51
- Hygiène (Service Médical) 2
- Ido (Police Sanitaire) 11
- Roba 214.
- Edifices Municipaux 119-120.
- Théâtre (Div. Ent) 166
- do de Ombt) 102
- do de Roba 357-358-359-360-361
- Aguedes 669-670-672-673-674.
- Pharmaceutique 280

Inscription 104  
Impression 55.  
Com du Record 2.

Seigneur un extrait de procès verbal d'une  
séance du Conseil tenu le 20 novembre, 1916

au sujet de l'achat de certains lots pour  
l'édification du Boulevard Saint-Joseph.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amis, il est  
Résolu Que l'on transmette le dossier au Président du  
Bureau de Estimation, avec instruction de  
faire rapport sur la valeur des terrains en  
question.

Seigneur un rapport du Surintendant des  
Marchés, transmettant un compte de la  
Canada Moore Fairbank Co. au montant  
de 70.<sup>72</sup> pour frais de réparations à l'un des  
pavés du marché à l'est.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis

Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve il est  
Résolu Que l'on commande au Conseil le vote d'une  
somme de 70.<sup>72</sup> pour le paiement dudit compte.

Seigneur un rapport du Directeur de Publi-  
cité Municipal demandant l'exécution de  
certains travaux dans les bureaux qu'il occupe

Sur proposition de M. Lacomme au Amis

Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve il est  
Résolu Que l'on envoie au Surintendant des Edifices  
Municipaux, pour rapport

Seigneur le formulaire d'annonces relatives  
à la demande de permission pour l'achat et  
la vente de différents matériaux.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amis, il est  
Résolu Que l'on donne le dit formulaire et d'en autoriser  
la publication.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.  
Approuvé par M. Lacomme au Amis, il est  
Résolu Que l'on prie l'Ingénieur en chef de trouver si  
possible, du travail à M. Honoré Godon  
ou un longuier ancien de services.

Attendu que dans l'opinion de ce Bureau des  
prix et taxes sont actuellement exigés à Mont-  
réal, pour les denrées alimentaires et les prin-  
cipaux produits de la ferme;

Attendu que le Gouvernement fédéral par un ar-  
rêté en Conseil, a donné aux municipalités  
le pouvoir d'exiger de toute personne fai-  
sant le commerce de ces produits de rendre  
compte de ce qu'il a acheté et vendu et  
de payer les taxes et autres charges y concourant.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Amis, il est  
Résolu Que le Bureau recommande au Conseil de  
donner instruction au Greffier de la Cité  
de donner un avis, tel que prévu par ledit  
arrêté en Conseil, aux principaux négociants  
de cette Ville, faisant le commerce de ces  
denrées alimentaires, pour leur demander de  
déclarer sous serment quelle était la quantité  
de ces produits en leur possession, dans les  
limites de la Cité de Montréal, le premier avril  
le premier septembre, le premier octobre, et le pre-  
mier novembre, 1916, les dates de fabrication  
préparées, produites, et livrées en im-  
portation à Montréal de ces produits, au  
lieu de ces denrées comprenant toute charge  
et dépenses de transport ou d'autres nature qui  
pourraient affecter ce coût, enfin le prix auquel  
semblables marchandises ont été vendues  
par lesdits négociants, et les prix auxquels  
ils offrent actuellement ces produits en vente.

Seigneur un rapport de Chef du Département de  
Soudier recommandant la réinstallation  
d'un téléphone, à la résidence de l'ingénieur

en chef de son département. M. J. F. Ches-  
saher.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-  
Appuyé par M. LeComte au Vieux-  
Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-  
Appuyé par M. LeComte au Vieux-  
Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-  
Appuyé par M. LeComte au Vieux-  
Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

Gouvernement. M. Mackay

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Communes.

Tenu le 22 novembre 1916 P.M.

Présente,

Mr. Honneur le Maire M. Martin, Pré.  
M. M. Le Comte au Vieux-  
Rou-  
Côté.

Le Secrétaire met devant le Bureau le doc-  
sien des enquêtes de la rue D'Arbit et de  
quartier Bordeaux.

M. LeComte au Vieux- prend son siège.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-  
Appuyé par M. LeComte au Vieux-  
Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-  
Appuyé par M. LeComte au Vieux-  
Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

Président Le Vicomte de la Téléphone a la résidence  
de l'ingénieur en chef Chesaher, et de  
donner instructions au conseil municipal au  
Secrétariat du département de l'Edifice  
Municipaux.

1<sup>er</sup> Quelle sont les personnes et notes qui se trouvent  
dans le rapport de la langue  
du juge Parmentier?

2<sup>e</sup> Quelles sont les poursuites qui peuvent être faites sur la action qui provient d'été intention et quelle est la procédure exacte qui doit être suivie à ce sujet?

Les articles qui ont été envoyés pour la Cité la semaine en question plus haut mentionnés sont priés de répondre aux questions contenues dans la résolution du Conseil du 13 novembre 1916. plus haut cités, et que rapport soit fait au Conseil recommandant le vote d'un crédit de \$ 500.<sup>00</sup> pour ces débits finis.

Sur le rapport de l'Inspecteur de Travaux. usés, pour les semaines finissant les 11 et 18 novembre, sont.

Sur proposition de M. LeComte, Côté, Approuvé par M. LeComte, Côté, il est

Résolu Que ledit rapport soit reçu et déposé aux archives.

Sur le rapport de l'Inspecteur en charge des Chemins de Fer, recommandant l'italien. ment d'arrêter de travaux à différents endroits et indiquer dans ledit rapport.

Sur proposition de M. LeComte, Côté, Approuvé par M. LeComte, Côté, il est

Résolu Que l'inspecteur le rapport de l'Inspecteur en charge des Chemins de Fer et de le transmettre au Conseil, avec prière d'ordonner à la Compagnie des Travaux d'italien les arrêts mentionnés.

Sur le rapport de l'Inspecteur. Surintendant de l'Esprit. Division Nord, en réponse à une plainte faite, le 17 novembre courant par l'entrepreneur N. Gordon.

Sur proposition de M. LeComte, Côté, Approuvé par M. LeComte, Côté, il est

Résolu Que l'inspecteur ledit rapport aux archives.

Sur le rapport de l'Inspecteur de l'Assistance Municipale, recommandant le renouvellement additionnel, au sujet du renouvellement des contrats d'interventions entre la Cité et l'Hôpital du Sacrament et l'Hôpital Général du Sacrament, pour l'intention de Sacrament. et des tuberculoses.

Sur proposition de M. LeComte, Côté, Approuvé par M. LeComte, Côté, il est Résolu Que recommander au Conseil le renouvellement de ledit contrat pour un période de trois années aux conditions mentionnées dans le rapport de l'Inspecteur de l'Assistance Municipale en date du 15 novembre 1916.

Sur le rapport de l'Inspecteur de l'Assistance Municipale, recommandant de payer à M. Richard Sullivan (ou héritier) la part de son annuité de 15 au 30 novembre courant.

Sur proposition de M. LeComte, Côté, Approuvé par M. LeComte, Côté, il est Résolu Que l'inspecteur ledit recommandation.

Sur le rapport de l'Inspecteur de l'Assistance Municipale, recommandant d'accorder à M. François Deschamps, assistant ingénieur de département de l'Assistance Municipale, un congé jusqu'au 31 décembre prochain.

Sur proposition de M. LeComte, Côté, Approuvé par M. LeComte, Côté, il est Résolu Que l'inspecteur ledit recommandation. M. LeComte, Côté, Villeneuve désirent.

Sur le rapport de l'Inspecteur de l'Assistance Municipale, recommandant que M. A. Beauchamp, préposé à l'intention de la machine, et de l'ascenseur au Refuge Municipal M. LeComte, Côté, soit nommé comme bandier au salaire de \$ 800.<sup>00</sup> et que M. George Picard actuellement employé comme commis, soit nommé à la position qui laissera vacante la promotion de M. Beauchamp.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu D'approuver lesdites recommandations.

Sur une communication de M. J. Lévesque,  
protestant contre le projet de construction de la  
mosquée, par sa proximité au C. G.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu D'informer M. Lévesque de son vouloir admettre  
sa plainte au Gouvernement provincial.

Sur une communication de madame  
selle M. Bernier, comme garde-malade.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur une communication de M. A. Desjardins  
se plaignant du fait que les communes anti-  
jeûne les observent par la loi du dimanche.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Surintendant de la Police, par  
rapport.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.

Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu D'approuver la requête susdite.  
Arrière Municipal Nos 213-214.

Sur une communication de M. Lecomte  
à M. Lecomte recommandant de faire voter un  
credit de \$ 104.00 pour l'achat de deux chevaux  
pour le bureau de l'Assant en chef.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote de la dite com-  
me. pour la faire ci-dessus.

Sur une communication de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur une communication de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur une communication de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur une communication de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur proposition de M. Lecomte au C. G.  
Approuvé par M. Lecomte au C. G. il est  
Résolu De transmettre au Directeur du Bureau  
Municipal de Hygiène.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
 Approuve par M. Lacomme au Amis, il est  
 Résolu D'autoriser le paiement des dettes Simples, a mi-  
 me les crédits voter pour l'administration ge-  
 neral du departement de Travaux Publics.

M. Lacomme au Cote tenu son siege.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote  
 Approuve par M. Lacomme au Amis, il est  
 Résolu Pour faire suite a la resolution No. 32387, que  
 l'imputation de la somme de \$ 1.672.42 a  
 été payee au Conseil du comte de Hochelaga  
 soit faite, tel que recommande dans le  
 rapport du Directeur de l'Assistance Sociale  
 citee en date du 20 novembre.

Par resolution en date  
 du 22 nov. 1917 ce  
 rapport a été déposé  
 aux archives - Voir  
 vol. 22 - page 326-

M. L'Échevin Berdieu se presente devant le  
 Bureau, et demande la continuation d'un  
 kiosque pour l'usage de conducteurs  
 d'automobile et stationnement au coin du rue  
 St Hubert et Craig.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis,  
 Approuve par M. Lacomme au Amis, il est  
 Résolu Que le Conseil le rapport fait en  
 date du 14 avril, 1916, recommande  
 de voter un credit de \$ 325.00 pour la femi-  
 ne - decess.

Sur un rapport du Contrôleur et Audi-  
 teur sur une reclamation faite, par M. Joseph  
 A. Shea, au montant de \$ 159.62 representant  
 le montant paye pour les egouts construits  
 sur la rue Eli Cathumie Est et Gair.

Sur proposition de M. Lacomme au Hellenisme,  
 Approuve par M. Lacomme au Amis, il est  
 Résolu D'autoriser le remboursement de ledite somme  
 de \$ 159.62 avec interest a 3% a compter du 15 mai 1917  
 La session est ajournée a demain le 23 courant a 11 heures.

Gouvernement M. Martiny

Provisoirement, séance de Bureau de la Commission  
 tenue le 23 novembre, 1916 P.M.

Présente,

M. M. Lacomme au Cote,  
 Rou.  
 Amis,

En l'absence de M. Lacomme le Mari,  
 M. Lacomme au Rou est appelé a presider

Les lectures de minutes ont été suspendues.

Sur un rapport du Lieutenant de la diparte-  
 ment de la Voirie, sur lequel le dipar-  
 tement de la Voirie, soit pres de donner les sub-  
 ventions et les subventions pour l'installation  
 de 4 poteaux sur la rue Boudreau, entre la  
 rue Lifford et le Boulevard St. Joseph, pour  
 l'implantation de lampes a additionnelles.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote  
 Approuve par M. Lacomme au Amis, il est  
 Résolu Que l'homme instructeur a l'ingenieur - Surin -  
 tendant de la Voirie, de se rendre a ledit demandeur

Sur un rapport de la Commission  
 de Service Electrique, concernant la continua-  
 tion d'une ligne de conducteurs, routes au, a  
 haute tension par la Compagnie de Travaux  
 Sur proposition de M. Lacomme au Cote.

Approuve par M. Lacomme au Amis, il est  
 Résolu Que l'ingenieur en charge de l'chemin  
 de Fer, pour rapport d'urgence.

Sur un rapport de l'ingenieur resident, en  
 charge des Travaux de l'ile de Fillette  
 sur le progres des travaux, pour la semaine fi-  
 nissant le 15 novembre courant.  
 Sur proposition de M. Lacomme au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
 Résolu Que l'ingénieur en chef transmette copie dudit rapport à M.  
 J. H. Mc Connell, avec prière d'informer  
 le Bureau si il entend ou non se conformer  
 aux suggestions y contenues et de l'informer  
 en même temps que c'est le désir du Bureau  
 que l'ingénieur Field fasse rapport chaque  
 semaine sur le progrès dont les suggestions  
 de ce Bureau sont mises à exécution.

Il est résolu sur rapport de l'Architecte de la Ville,  
 recommandant d'accorder à la Compagnie  
 Phoenix Isl. l'autorisation d'installer  
 un moteur à l'électricité, sur la propriété us-  
 tée aux Nos. 75-77, rue des Jurets, et portant  
 le No. cad. 1069 du quartier St. George, pour  
 y établir un usine de produits chimiques.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
 Résolu Que l'achat soit permis.

Il est résolu sur rapport de l'Architecte de la Ville,  
 sur le projet de travaux de construction de  
 l'édifice Morgan, au faubourg St. Anne.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
 Résolu Que l'achat soit permis.

Il est résolu sur rapport de l'Architecte de la Ville,  
 recommandant d'accorder à M. P. Schuler,  
 l'autorisation d'occuper le lot portant le No.  
 cad. 433, subs. 14-15-16-17 du quartier St.  
 Laurent, situé sur la rue Blayg, pour y  
 construire un magasin et vendre du bois et du  
 charbon.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
 Résolu Que l'achat soit permis.

Il est résolu sur rapport de l'ingénieur en chef  
 de Chemin de Fer, recommandant que l'y.

de la Compagnie du Tramway se trouvant pré-  
 sentement à l'angle de la rue Notre-Dame et de  
 Boulevard Bernard, soit installée sur l'avenue Hédou.  
 Sur proposition de M. LeComte au Conseil,

Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est  
 Résolu Que l'achat soit permis, et de l'ingénieur en  
 Chef, avec prière à ce dernier de demander à  
 la Compagnie du Tramway d'y conformer.

M. LeComte au Conseil prend son siège.

Il est résolu sur rapport de l'ingénieur en chef  
 de Chemin de Fer, recommandant d'accorder à  
 la Compagnie du Tramway l'autorisation de  
 construire un tunnel de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu Que l'achat soit permis, et de l'ingénieur en  
 Chef, avec prière à ce dernier de demander à  
 la Compagnie du Tramway d'y conformer.

Il est résolu sur communication de M. G. W. Parent,  
 déclarant, au nom de M. A. Lanyon, architecte,  
 qu'il a fait à la Ville, pour la vente d'un  
 terrain vacant pour l'élargissement du subway  
 de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu Que l'achat soit permis, et de l'ingénieur en  
 Chef, avec prière à ce dernier de demander à  
 la Compagnie du Tramway d'y conformer.

Il est résolu sur communication de M. J. Newberry, solli-  
 citant l'usage gratuit de la salle municipale, du  
 quartier Saint-Paul, pour la soirée du 16 décembre  
 prochain.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu Que l'achat soit permis, et de l'ingénieur en  
 Chef, avec prière à ce dernier de demander à  
 la Compagnie du Tramway d'y conformer.

Il est résolu sur rapport de l'ingénieur en chef  
 de Chemin de Fer, recommandant que l'y.



de M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Mack Fisher. Son statutement à l'édifice qui sera être employé par M. C. & L. G. L'adjudicataire du contrat pour la fourniture de pantalons pour le département de pantalons pour le Département de Police.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser le dit rapport au domicile.

Recevoir une communication de M. A. de Repentigny, demandant l'usage d'un terrain situé au coin de rue Hébert et de rue Trépan pour le Club de Croquet Châteauguay.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser au Surintendant de Police pour rapport.

Recevoir une communication de M. F. H. Robitaille au sujet de l'ingénieur en chef en chef de l'aqueduc.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser à l'ingénieur Surintendant de l'Aqueduc pour rapport.

Recevoir une communication de M. L. Notarié Rogent, demandant de retirer les services de M. R. Rogent comme inspecteur dans le département d'Hygiène après le premier janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, pour rapport.

Recevoir une communication de M. L. Notarié Rogent, demandant de retirer les services de M. R. Rogent comme inspecteur dans le département d'Hygiène après le premier janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef, et il faut prendre dans son bureau un admetteur La rivière du département de l'achat de l'achat de l'achat.

M. LeComte au Vieux-Québec remplace M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef.

Recevoir un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, transmettant la dimension de M. Albert Julien, garçon du Laboratoire Municipal.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef, à compter de la date de premier novembre courant.

Recevoir un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, recommandant de payer à M. D. Bourdon un compte au montant de \$ 10.<sup>25</sup> pour lui avoir été enlevé au concubinage des parricides infantiles dans les écoles de la Cité.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef, à moins les crédits votés pour le contrôle de la parricide infantile.

Recevoir le rapport du Surintendant de Police et du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, concernant l'invitation de la Safety First Society qui demandent que la Cité soit représentée au Congrès dont aura lieu au commencement de décembre prochain.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef, à moins les crédits votés pour le contrôle de la parricide infantile.

devant la législature sur la question impo-  
tante et que elle ne pourra s'éligner au-  
cun représentant si ce congrès

Soit un rapport du Bureau Municipal  
d'Hygiène transmettant un compte de  
M<sup>lle</sup> Madame St. Forget, pour 24 1/2 journées  
de travail, comme servante à l'Hôpital  
des Variolux, à raison de \$ 1.25 par jour,  
soit \$ 42.22.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'autour le paiement de dit compte si en  
le crédit voté par la servante de l'Hôpital  
des Variolux.

Soit un rapport du Surintendant de Police  
sur les infractions qui ont été commises les  
12 et 19 novembre courant, contre la loi  
de l'obscure du dimanche.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Surintendant de  
Police sur la demande de permis de ven-  
dant de police Dufferson.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Surintendant de Police  
sur une requête de la compagnie Taxi Cab.  
Auto Service, qui demande l'érection d'un  
Kiosque sur le square Dominion.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Surintendant de Police  
au sujet de la construction d'un kiosque  
sur le square Phillip, pour l'usage de  
croquer les chauffeurs d'automobile.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Surintendant de Police  
disant qu'il n'y a pas de recommandation  
de la part du Club Polono.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Chef du Bureau de la  
Cour de Record, informant le Bureau  
qu'il a copie le position de comptable de la  
Cour de Record, actuellement vacante.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Trésorier de la Cour  
disant qu'il a employé de la Cour de Recor-  
der, son salaire jusqu'au 15 du mois courant.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.

Appuyé par M. LeCommissaire Ainsy, il est  
Résolu Qu'il y en ait un rapport.

Soit un rapport du Surintendant de Police  
concernant la suggestion de M. LeCommissaire

Villemeur et de M. L'Eschevin Rabenstem,  
d'acheter des matras chettes, pour l'usage  
des comptaibles.

Sur proposition de M. L'Eschevin au Ros.  
Appuyé par M. L'Eschevin au Ainsy il est  
Piside Que déposer sur la table pour considération  
ultérieure.

M. L'Eschevin au Cote laisse son siège, et  
M. L'Eschevin au Ainsy le remplace, il lui succède.

✓ Soumis un rapport de L'Eschevin au de Pi-  
ba, sur une plainte faite contre le compta.  
M. Ouellette.  
Déposé aux archives.

M. L'Eschevin au Cote reprend son siège.

✓ Soumis deux séries de mandats, vérifiés  
par le Comptaible et Auditeur de la Ville, au  
montant respectif de \$ 2.182.<sup>72</sup>, 2.014.445.<sup>72</sup>  
suront être vérifiés.

Sur proposition de M. L'Eschevin au Villemeur.  
Appuyé par M. L'Eschevin au Ros. il est  
Piside Que l'achat d'antouin l'apaisement.

✓ M. M. Maurice Blanc et J. A. Genoux, ex-  
employés du Refuge Municipal M. M.  
L'Eschevin au Ainsy et devant le Bureau et  
il ont leur version des faits qui ont sur-  
venu leur renvoi.

Après explication fournies, le Bureau est  
d'avis que les deux employés se sont vus  
complices d'irrégularités et de dérobures  
sur aux ordres et maintient leur démission.  
Il reconnaît toutefois qu'il n'y a rien eu de  
délibéré dans la façon qui leur ont été re-  
fusées.

M. L'Eschevin au Ros laisse son siège.

✓ Soumis un rapport de L'Eschevin au de  
le département des Privilèges et de L'Eschevin au  
sur les soumissions reçues le 20 novembre  
courant, pour la fourniture de 100.000 voitures  
et de machines reçues par le département  
des Privilèges et de L'Eschevin au, pour l'année  
1917.

Sur proposition de M. L'Eschevin au Villemeur.  
Appuyé par M. L'Eschevin au Cote, il est  
Piside Que le contrat à la Monture St-Jacques  
Wolke, au prix de ses soumissions, soit \$ 2,  
251.<sup>21</sup> d'antouin. Sur l'Eschevin au M. M. et le  
L'Eschevin au Cote, a signé ledit contrat et de  
faire rapport au Conseil en conséquence.

✓ Soumis un rapport de L'Eschevin au de la  
ville, recommandant de faire voter un crédit de  
\$ 1188.<sup>00</sup> pour payer, puis d'achat d'un certain nom-  
bre de propriétés, achetées de l'Eschevin au le 16 et 17  
toché dernier.

Sur proposition de M. L'Eschevin au Villemeur.  
Appuyé par M. L'Eschevin au Cote, il est  
Piside Que recommander au Conseil le vote de l'adite som-  
me, pour les fins ci-dessus.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, trans-  
mettant l'évaluation de la valeur et des dépenses  
d'un certain contrat sur un terrain appartenant  
à M. P. Vautelot, et situé à l'angle des rues  
St-Catherine et Longueuil.

Sur proposition de M. L'Eschevin au Villemeur.  
Appuyé par M. L'Eschevin au Cote, il est  
Piside Que déposer ledit rapport au dossier.

La séance est ajournée à demain, le 24 novembre  
1916, à 11 heures. A. M.

Agourement. M. M. C. M.

Procès verbal d'une séance spéciale du

Bureau de Commerce.

Tenu le 23 novembre 1916 P.M.

Concernant la question de Tramway.  
Présente.

Sur l'honneur de M. M. Martin Co.

M. H. Lecomte au  
Rou  
Cité.

Est aussi présent: M. MacLeod.

De concertement unanime, le question de Tramway est suspendue, pour permettre au Bureau, d'inter-  
tender un représentant de la maison Gordon & Co  
qui demande la permission de faire une parade  
dans les rues de la Ville.

Sur proposition de M. Lecomte au Rou.

Approuvé par M. Lecomte au Rou, il est

Résolu

D'accorder le permis demandé par la maison  
Gordon & Co.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

M. Lecomte au Rou lève la séance.

M. Lecomte au Rou donne avis que lors  
de la prochaine séance, de l'après-midi, il proposera  
que l'un des conditions de contrat s'intéresse  
entre la Ville et la Compagnie de Tramway  
sera que toute la franchise possédée par  
la Compagnie de Tramway, en dehors des  
territoires annexés par le Règlement No. 210 mentionné  
pour actuellement partie du territoire de Montréal  
tomberont d'elle-même, quelle que soit la  
durée de leur existence légale pour faire partie  
de l'unique franchise qui sera accordée et  
toutefois elle est accordée à la Compagnie et  
qu'importe au feu et à mesure que une municipalité

en dehors de Montréal actuel, une annexion  
à Montréal la franchise que la Compagnie pos-  
sède, si elle en a une, pour la même période  
annexe tombera et elle-même autours d'égale-  
ment et devra faire partie d'une seule fran-  
chise, dès que l'annexion aura été décidée.

Sur l'honneur de M. M. fait la suggestion suivante:  
Que la proposition de charter a été faite à la Ville par la Com-  
pagnie de Tramway, soit faite comme suit:

1<sup>re</sup> \$50,000. pour le premier des années du contrat.

2<sup>de</sup> 750,000. pour les dix années suivantes.

3<sup>de</sup> 1,000,000. pour le balance du terme du contrat.

2<sup>de</sup> Que la Compagnie de Tramway emette des billets d'une for-  
me spéciale pour l'usage des employés de la Ville.

3<sup>de</sup> Que l'un des conditions de contrat s'intéresse entre la  
Ville et la Compagnie de Tramway, soit que cette dernière  
devra payer au Trésorier de la Cité une somme de \$ 150,000.  
pour l'achat par la Ville, de deux bateaux transmis pour le  
service de l'Isle St. Helens, et payer ensuite annuellement  
une somme de \$ 25,000. pour l'entretien de ce service.

Sur un rapport du Président du Bureau des Estimations  
transmettant l'évaluation de la détermination de loti bordant la  
rue Villeroy et de l'avenue, à partir de la place Hope, jusqu'à  
la Côte Beau Hall.

Sur proposition de M. Lecomte au Rou.

Approuvé par M. Lecomte au Rou, il est

Résolu

Que l'ingénieur en Chef soit prié de préparer un plan  
de répartition en procédant du côté sud, jusqu'à la rue  
de l'avenue, et du côté nord, jusqu'à l'avenue Victoria,  
en indiquant:

1<sup>re</sup> le terrain à acquies par donner à la rue Villeroy et à la rue  
de l'avenue, une largeur de 50 pieds.

2<sup>de</sup> le terrain de chaque lot qui restera, après avoir été  
largi, à 50 pieds.

3<sup>de</sup> le terrain au bout du lot de 17 pieds de profondeur et de tout le lot  
de moins que 50 pieds de profondeur. Le terrain qui n'y trouvera  
en conformité au Bureau, si il n'y a aucune possibilité d'ac-  
quies sur ce lot, au sud comme au nord, une quan-  
tité de terrain suffisante pour mettre la rue à 50 pieds et en

indiquant également quel nombre de tenues y pour-  
rait avoir été à voir de chaque dit lot.

Il est, en outre  
Résolu que ledit plan d'inspiration soit ensuite référé  
au président du Bureau de Estimation, pour  
donner son opinion sur ce qui concernerait chaque lot.  
ressi indiqués au plan qui sera préparé par le  
Ingénieur de la Ville.

Donner une communication de la Hebrew Political  
Association demandant que la ligne de l'avenue  
Papineau soit prolongée au delà de rue de  
St. P. St.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Appuyé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu Que l'inspecteur en charge de Chemins de  
Fer, y pour rapport.

M. le Commissaire Villeneuve donne avis que lors de  
la prochaine séance du Bureau, sur la question  
du tramway sera discutée, il proposera la  
motion suivante.

Attendu qu'il est désirable que nous ayons des sites  
très précises sur notre position dans les né-  
gociations concernant la nouvelle franchise  
de tramway et afin d'éviter d'inutiles dis-  
cussions,

Que toutes les suggestions et avis de motions soumi-  
s par le Commissaire à ce sujet, soient envoyés à la  
Montreal Tramway Co. (l'autre partie intéressée  
dans ces négociations), avec prière de donner  
son appréciation sur chaque sujet et de dire  
jusqu'à quel point elle consentirait à entrer  
en pour parler avec la dite, relativement à ce sujet.

M. le Commissaire Côté propose  
Appuyé par M. le Commissaire Ross  
Que la dite réclamation sera de M. Benoit J. de  
pud. ingénieur expert de la Ville de Québec.

et son personnel qui il désignera, pour faire  
l'étude de problème de Tramway, dans  
Montreal, et faire rapport à la Bureau,  
avec ses recommandations et suggestions  
quant aux clauses et conditions qui doi-  
vent être insérées dans le contrat projeté  
entre la dite et la Compagnie de Tramway,  
que les honoraires de M. Arnold soient ceux  
indiqués par lui, dans une lettre en date  
du 21 octobre 1916, laquelle est annexé à la  
présente résolution; Que un rapport soit fait  
au Conseil demandant un crédit de \$ 1000.  
pour la faire ce-dessus, et que copie de la présente  
résolution soit envoyée à la Compagnie de  
Tramway.

Après débat, singage, et le vote est pour sur la  
motion ci-dessus.  
Votant pour: M. M. Côté, Ross et Amis  
Contre: M. Villeneuve, qui déclare <sup>se</sup> être favorable à la nomination d'un expert, mais  
l'avis opposé à la résolution du Bureau, telle que  
révisée.

La motion est affirmative et il est  
Résolu En conséquence.

M. le Commissaire Villeneuve donne avis que lors de  
la prochaine séance du Bureau, sur la question  
du tramway, il proposera la motion sui-  
vante:

Attendu que la question du tarif et de distances  
auxquelles ils s'appliquent constitue l'un des  
points les plus importants des négociations ac-  
tuelles concernant le tramway;

Que la proposition suivante forme la base de condi-  
tions (suivantes) telles:  
Que le tarif actuel, nommément, le billet blanc pour  
25¢; 25 billets pour \$ 1.00; 8 billets jaunes pour 25¢  
sujets aux limites actuelles qui ont été établis, 10

billets d'échange, sont applicables à toutes les sections de la Cité de Montréal, situées dans la zone comprise en deça des limites est de LaSalle et de l'impasse du quartier Mercier et du fleuve St. Laurent à la Rivière de Prévost; que dès que les autres municipalités situées en deça de ladite zone seront annexées à la Cité les franchises existantes dans ces dites municipalités avec la Tramway Company, expireront ipso facto au lieu que toutes celles détenues en dehors de la zone comprise par le règlement 210 et le même taux s'appliqueront automatiquement; que pour les franchises détenues par delà des limites des dites ci-dessus, une zone spéciale de taxation et des taux de passage sont fixés par la Commission des Utilités Publiques, à l'annexion de tels districts à la Cité.

La séance est ajournée à mardi le 25 novembre courant, 6:30 P.M.

Gouvernement - M. Marlet

Bureau du Conseil de la Ville de Montréal

Tenu le 24 novembre 1916, A.M.

Présents,

M. M. les Conseillers Pour  
Cité,  
Villeneuve.

En l'absence de Son Honneur le Maire.

M. le Conseiller Pour est appelé à presider.

Le Secrétaire procède à la lecture du rapport au cours de laquelle Son Honneur le Maire et M. le Conseiller Amy prennent leur siège (page 485) et M. le Conseiller Côté prend son siège (page 485).

Les minutes sont approuvées telles que lues.

M. le Conseiller Côté reprend son siège.

Sommé une communication de la W. L. Thom Co. au sujet de la fourniture de l'huile pour les automobiles de la Cité.

M. Dumelle, représentant la Compagnie, fournit certaines explications au Bureau.

Le Secrétaire, de Rochet et de Venant appelé devant le Bureau, et après avoir parlé, il est permis de faire appel, pour l'heure, sur cette question.

M. le Conseiller Pour laisse son siège, et le reprend après quelques instants.

Sommé deux séries de mandats vérifiés par le Contrôleur et le Directeur de la Cité, aux montants respectifs de \$1,058.<sup>00</sup>, 17,888.<sup>12</sup> sont lues et certifiés sur proposition de M. le Conseiller Villeneuve.

Approuvé par M. le Conseiller Amy il est résolu d'en autoriser le paiement.

M. Paul Emil Lemaire, l'un des Avocats de la Cité, informe le Bureau que des citoyens de la Ville de Montréal se sont adressés à l'honorable juge en chef de la Cour Supérieure pour obtenir une injonction sur la question des tramways

Sur un rapport du Département en Loi, au sujet du projet requis à la Cité, par M. Joseph Lusner, du département de Incendies

Resolu De l'avis au chef du département de Incendies pour rapport d'urgence

Sur un rapport du Président du Bureau des Estimations, au sujet de l'inspiration de certains propriétés, pour l'agrandissement de M. Acadie Buisson

Resolu De l'avis au département en Loi, pour rapport

M. J. O. Beaudet se présente devant le Bureau, au sujet de sa réclamation de \$ 500.<sup>00</sup> pour un accident survenu à son enfant

Sur un rapport du département en Loi, au sujet de la question difficile de la

Sur l'honneur de M. Jean Lami son siège et M. Libommun au Bon temple à la présidence

Resolu A la suggestion de M. Libommun au Villeneuve il est De plus M. A. Leduc de venir rencontrer le Bureau mercredi, le 29 courant, à 3 heures P.M. au sujet de la question des abattoirs

Sur un rapport de John Lowell. Sur pour fournir d'un almanach des adresses au

Département de la Voirie  
Sur proposition de M. Libommun au Cote  
Appuyé par M. Libommun au Villeneuve il est De plus M. A. Leduc de venir rencontrer le Bureau mercredi, le 29 courant, à 3 heures P.M. au sujet de la question des abattoirs

Resolu

Sur un rapport du Député-Ingénieur en Chef, au sujet de la route d'un crédit de \$ 5,000.<sup>00</sup> pour l'entretien de la rue de la Croix (Rue)

Resolu

Sur proposition de M. Libommun au Cote, Appuyé par M. Libommun au Villeneuve, il est De plus rapport au Comité, au sujet de la route de la dite rue

Sur un rapport de l'Ingénieur Supérieur, tenant de la Voirie, au sujet de la rue sur la rue Sherbrooke

Resolu

Sur proposition de M. Libommun au Cote, Appuyé par M. Libommun au Villeneuve, il est De plus rapport au Comité, au sujet de la route de la dite rue

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef, au sujet de la plainte de M. L. D. Caron, qui prétend avoir été suspendu de son fonction

Resolu

Sur proposition de M. Libommun au Cote, Appuyé par M. Libommun au Villeneuve, il est De plus rapport au Comité, au sujet de la route de la dite rue

Sur un rapport du département en Loi, au sujet de la demande de M. C. A. Lacombe, de prolonger la rue Baby au delà de la rue de la Cité

Sur proposition de M. Libommun au Cote, Appuyé par M. Libommun au Villeneuve, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef, pour  
fournir les renseignements demandés par  
le Département en Loi.

Sur un rapport du département en Loi,  
au sujet de l'arrangement à intervenir  
entre la Cite et la Compagnie de Grand  
Tronc, pour l'entretien de la mi d'entretien  
de la station de pompage de la pointe St.  
Charles.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De transmettre le dit projet d'arrange-  
ment au Conseil, en usant même d'autorité de  
l'approuver, et d'autoriser Son Honneur  
le M. Omer et le Greffier de la Cite à le signer.

Sur un rapport de l'ingenieur Sureau,  
tendant de la Ville, en réponse à un com-  
munication de M. M. Dupuis Freres, au  
sujet des tranchées que le M. Omer  
a fait faire, pour la route de la pointe  
St. Christophe.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De informer M. M. Dupuis Freres, confor-  
mément au dit rapport.

Sur un rapport de l'ingenieur Sureau,  
tendant de la Ville, en réponse à un com-  
munication de M. A. Faucher, qui de-  
mande la construction d'un quai, au  
coin de la rue St. Andre et de la rue Deuluth.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De informer le requérant, conformément au  
dit rapport.

Sur un rapport de l'ingenieur mesurier  
en chef du département de St. Jacques, en ré-  
ponse à une plainte faite par M. P. Verdun.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De transmettre le dossier à Son Honneur le M. Omer.

Sur un rapport de l'ingenieur Sureau,  
tendant de la Ville, informant le Bureau qu'il  
a vu M. J. Therrien d'avis à construire  
une clôture autour du terrain qu'il possède  
au coin de l'Avenue Papineau et de la rue  
Dumont.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De déposer le dit rapport aux archives, et  
de donner instruction à l'ingenieur Sureau,  
tendant de la Ville, d'informer le Bureau de  
la clôture en question a été élevée d'une au-  
tre de la hauteur.

Sur un rapport de l'ingénieur Sureau,  
tendant de la Ville, recommandant de faire voter  
un crédit de \$ 66.25 pour le paiement de deux  
comptes réclamés par la Compagnie des  
Tramways, pour réparation à ce titre sur  
le Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De referer au département en Loi, pour rapport.

Sur une communication de M. J. Bombon-  
me, demandant de lui accorder un prêt de  
patrimoine de la Ville, pour l'achat de automobiles  
sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De referer au Lieutenant du Acabit de la Ville.

Sur une communication de M. S. D. Vallières  
au sujet du tapage dont la Ville lui réclame  
le paiement, pour des lots situés sur le Boulevard  
Dumont.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Appuyé par M. Lacomme au Cote, il est



Resolu De refuser au President du Bureau des  
Estimations pour rapport.

Recevoir une communication de M. G. G. au  
Alain au sujet de difficultés qui il en  
ait avec son chef, relativement au  
paiement de son salaire.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuve par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De refuser au Suisse de la dite pour rapport.

Recevoir une communication de la Duchesse  
Pentecote Ltd. transmettant un plan de  
certains lots qui auraient été affectés par  
le changement de niveau de la rue St. Germain.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Resolu De refuser à l'ingénieur en chef pour rapport.

Recevoir une communication de la Compagnie  
qui M. Central Water & Power, se desolent  
font satisfaction de certains plans dont les  
noms lui ont été soumis pour faire l'inspection  
de leur plan.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De transmettre à M. Lacomme au Villeneuve

Recevoir une communication de M. G. G.  
pour, ingénieur, demandant d'être autorisé  
à répondre par une lettre ouverte à un article  
publié dans le Mail, concernant la question  
de l'Aqueduc.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Resolu De retarder l'autorisation demandée.

Recevoir une communication de la Nation de  
Security Co. concernant la modification de la  
clause 4. du bon de garantie émis par la dite  
compagnie, en faveur de l'entrepreneur des comm.

depuis son entrée en le Boulevard St. Laurent  
sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Resolu De refuser la dite communication au dossier.

Recevoir une communication de la Compagnie  
Imperial Oil, au sujet de spécifications  
pour la fourniture de l'asphalte.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De refuser à l'ingénieur en chef pour rapport.

Recevoir une communication de la Compagnie  
Nationale de Portrait & Art, demandant  
la permission de poser quelques photographes  
sur Edifice Municipal.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Resolu De demander à la dite Compagnie si ses  
travaux ont des photographes l'intérieur ou  
l'extérieur de ses édifices.

Recevoir une requête demandant l'insertion  
d'une clause dans le contrat de location de la  
rue Marie-Anne, aux propriétés situées  
au coin de la rue Marie-Anne et de la  
rue St. Louis.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Resolu De refuser au demandeur de déposer de  
l'Éclairage, pour rapport.

Recevoir une communication de M. J. H. Dubuc  
ingénieur en Ponts et Chaussées, au sujet de  
l'avis qui lui a été donné par l'ingénieur en  
chef de l'effet que son nom ne figure pas sur  
le Budget, pour l'exercice de 1917.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,

Approuve par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu De informer M. Dubuc qu'il ait à conférer  
avec l'ingénieur en chef et qu'il en avertisse l'avis.

avec de la continuité de son service.

M. Haul se présente devant le Bureau et l'informe que le Bureau trottoir, au coin de la rue Tracy et St. No. ontgomery est dans un très mauvais état.

Sur proposition de M. LeComte, appuyé par M. LeComte, il est décidé de donner quelque un pour faire l'inspection de ce trottoir et de faire rapport sur son état, en indiquant ceux qui ont besoin de réparation.

Les services ont ajournés à 4 hrs. P.M. à jour.

Ajournement. M. LeComte

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communes

Tenu le 24 novembre 1916

Présente,

M. M. Le Comte, Roux, Denis, Côté, Villeneuve

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. Le Comte est appelé à présider.

Sur proposition de M. LeComte, Villeneuve.

Appuyé par M. LeComte, Denis, il est décidé que la résolution de Bureau No. 33941, en date du 15 novembre 1916, qui a été de permettre à M. J. B. Desautels d'ériger un marquis au-dessus du trottoir en face du No. 2102 de la rue St. Ovide, dans Ouest, soit révoquée et annulée et toute fin qui se suit, et que rapport soit fait au Conseil, recommandant de reconsidérer et d'annuler sa résolution, en date du 20 novembre 1916.

Sur un rapport de Luffey, adjoint de la Cite, recommandant de faire voter un crédit de \$ 54.00 pour l'achat de stationnaires, et de l'inscrire au budget du département.

Sur proposition de M. LeComte, Villeneuve.

Appuyé par M. LeComte, Côté, il est décidé de recommander au Conseil la vote de la dite somme, pour la fin ci-dessus.

Sur un rapport de Luffey, adjoint de la Cite, transmettant une communication du sous-secrétaire de la Province, qui demande le paiement d'un honoraire de \$ 30.00 pour l'approbation des Règlements Nos. 607-608-609.

Sur proposition de M. LeComte, Villeneuve

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu De recommander au Conseil la vente d'une  
somme de \$ 30.<sup>00</sup> pour le faire en deux.

✓ Soumis un rapport du Président du Bureau  
des Entrepreneurs, recommandant que  
M. J. E. Blouin, l'un des employés de  
son département, absent depuis le 15 du mois  
courant, soit suspendu, et que son salaire  
ne lui soit pas payé à compter de cette date.

✓ Ses propositions de M. l'homme au Villeneuve.

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu De donner suite à ladite recommandation  
et d'informer en conséquence le Conseil  
de la Ville.

✓ Soumis un rapport du Secrétaire de la Ville,  
recommandant d'accorder à M. N. Leblond,  
l'un des employés de son département, un  
congé de un mois, pour cause de maladie.

✓ Ses propositions de M. l'homme au Villeneuve.

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu D'approuver ladite recommandation.

✓ Soumis un rapport du Secrétaire adjoint de  
la Ville, en réponse à un projet de M. J. E.  
Chartrand, au sujet de la vente par le chef  
de deux lots situés sur la rue Beave.

✓ Ses propositions de M. l'homme au Villeneuve.

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu De référer au département en Roi, avec prière  
d'adhérer le Bureau sur la proposition à  
adopter dans l'espèce.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des  
Achats et des Ventes, concernant l'achat  
d'un certain nombre de machines à obli-  
tiques de la Cie. Pumping & Adding Machine.

✓ Ses propositions de M. l'homme au Villeneuve.

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu De lui fier au Contrôleur et Auditeur, pour

voir s'il peut disposer du fonds requis  
pour l'achat de deux de ces machines.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des  
département de Truilliger, au sujet de la  
permission demandée par la maison Des-  
jardins Frères, pour vendre en face de son  
magasin, sur St. Cathérine Est, pour  
un certain nombre de jours, un magasin  
en feuillage, aux termes d'une communication  
en date du 9 novembre courant.

✓ Ses propositions de M. l'homme au Villeneuve.

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu D'accepter la permission demandée par la mai-  
son Dupont Frères, mais à la condition ex-  
presse que la Ville n'aura aucun res-  
ponsabilité dans l'espèce.

✓ Soumis un rapport du Secrétaire de la Ville,  
informant le Bureau que M. Charles  
Blanc qui a été temporairement remplacé  
comme Inspecteur de tous est réaffirmé  
mont rétabli par suspension son travail, et  
recommendant, en conséquence, que son  
emploi soit, M. Rodolphe Picard, lequel  
aura que ses services ne seront plus requis  
à partir de lundi, le 27 du mois courant.

✓ Ses propositions de M. l'homme au Villeneuve.

Approuvé par M. l'homme au côté, il est  
Résolu De donner dans ledit rapport, et de don-  
ner en conséquence avis à M. Rodolphe Picard  
que ses services ne seront plus requis, à partir  
de lundi, le 27 du mois courant.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des Edifices  
Municipaux, recommandant d'accorder à  
la Canadian Red Cross Society l'usage gra-  
tuit de la salle municipale du quartier LaSalle  
pour y tenir, le 30 du mois courant.

✓ Ses propositions de M. l'homme au côté.

Approuvé par M. l'homme au Villeneuve, il est

Resolu D'autoriser le Surintendant des Edifices M<sup>rs</sup>.  
misipans a faire venir a l'adite dem onde.

✓ Soumettre un rapport de l'Architecte de la Ville  
recommandant d'approuver les plans soumis  
par le Compagnie Dominion Park pour les  
restes d'une bâtisse en bois sur un terrain  
situé sur la rue Notre-Dame Est, et faire  
sont partie du lot Nos. 41-42 du quartier  
M<sup>rs</sup> P<sup>rs</sup>curi.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Ainsy

Resolu D'accepter la commande au Conseil l'approbation  
desdits plans

✓ Soumettre un rapport de l'Architecte de la  
Ville, recommandant d'accorder les permis  
suivants:

Alfred Bourque, permis d'occuper le  
lot No. 159 subdiv. 167-167a du quartier Mon  
shelaga, situé au coin des rues Elm et  
Horseshoe pour y recueillir, emmagasiner et  
vendre du bois et du charbon.

The King Valt Service Trucking, permis dis-  
cuser le lot No. 662 du quartier Papineau  
situé au No. 219 de la rue Macconnan pour  
y recueillir et emmagasiner de la gazoline.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Ainsy

Resolu D'accepter ledit permis.

✓ Soumettre un rapport du Surintendant des  
M<sup>rs</sup> ascher, recommandant de faire voter  
un crédit additionnel de \$ 12500 pour  
le contingent de son département.

Sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Ainsy

Resolu D'obtenir ledit rapport à son auteur  
pour renseignements additionnels, et pour  
donner les détails en l'application de ledit

rapport.

✓ Soumettre un rapport du Surintendant des  
département de l'Incorporation, en réponse  
à une communication de M<sup>rs</sup> J. P<sup>rs</sup>ault,

Resolu D'accepter le rapport de M<sup>rs</sup> J. P<sup>rs</sup>ault  
sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Ainsy  
Approuvé par M<sup>rs</sup> LeCommanche Côté, il est  
D'accepter la commande au Conseil l'approbation  
desdits plans

✓ Soumettre une communication de M<sup>rs</sup> l'avocat  
J. O. M<sup>rs</sup> oureau, demandant de lui trans-  
mettre copie certifiée d'une résolution du  
Bureau, en date du 5 novembre courant,

Sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Côté,

Resolu D'inviter M<sup>rs</sup> l'avocat M<sup>rs</sup> oureau à venir  
consulter au besoin les procès-verbaux de  
l'assemblée du Bureau

✓ Soumettre une communication de M<sup>rs</sup> H. H.  
Horsbri, au sujet d'un compte, par taxes  
qui lui a été transmis et sur lequel le  
Trésorier de la Cité a signé l'intitulé

Sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Ainsy

Resolu D'accepter au Trésorier de la Cité pour rapport

✓ Soumettre une communication de la Soldier  
Employment Commission au sujet de l'entre-  
vue qui eut lieu dernièrement au Bureau

Sur proposition de M<sup>rs</sup> LeCommanche Côté,

Resolu D'accepter ledit Communication que le Bureau sera  
puut, à la usance, le lundi 10 novembre 1914

✓ Soumettre une communication de M<sup>rs</sup> O. P<sup>rs</sup>illard  
demandant l'ouverture de la rue Champlain

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,  
Approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est  
Resolu Que l'ingenieur en Chef, pour rapport.  
Les séances ont ajourné à lundi le 27 du mois  
courant, à 11 heures A. M.

Ajournement  
Aujourd'hui

Bureau du Bureau de Commerce  
Tenue le 27 novembre 1916, A. M.

Présent,

Son Honneur le Maire M. Martin La  
M. Lacomme au Commerce Pour  
Cote,

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes  
au cours de laquelle M. Lacomme au Ancy  
et Villeneuve (page 510) prennent leur siège.

Les minutes sont approuvées, telle que lues.

✓ Soumis une application de M. P. Augustinus  
sollicitant un emploi d'ingénieur-mécani-  
cien.

✓ Sur proposition de M. Lacomme au Pour.  
Approuve par M. Lacomme au Ancy, il est  
Resolu Que l'ingenieur au mécanisme en charge des autor.

✓ Soumis une requête de dame Directrice de  
l'Hôpital St-Justin, demandant que ledit  
hôpital fasse partie de la première catégorie  
des institutions de charité pour bénéficier de la  
moitié du montant à été distribué de la taxe  
des sur de pauvre.

✓ Sur proposition de M. Lacomme au Pour.  
Approuve par M. Lacomme au Cote, il est  
Resolu Que l'ingenieur au Directeur de Bureau Municipa-  
pal de Hygiène et au Directeur de l'Assista-  
ce Municipale, pour rapport.

✓ Soumis une application de madame M. Lacomme  
pour un emploi à la Bibliothèque.

✓ Sur proposition de M. Lacomme au Cote.  
Approuve par M. Lacomme au Pour, il est  
Resolu Que de l'ingenieur au dossier de demandes d'emploi  
à la Bibliothèque.

Seigneur une communication de l'archevêque anglican, au sujet de l'incident que vous placez; il y a quelques semaines, entre les différents séctes chrétiens.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De transmettre au Conseil.

Seigneur une communication de M. F. J. A. Beacom, au sujet de l'incident qui vient d'arriver hier, au Saint-Jacques.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De lui faire au Chef de département des Incendies, et au Surintendant de l'Inspection des Bâties, pour rapport.

Seigneur un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, recommandant le paiement à la St. Mary's Hospital of Montreal de la subvention de \$ 1,300.<sup>00</sup> votée à l'odite institution pour 1916.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De autoriser le paiement de l'odite subvention.

Seigneur une communication du Club des Vieux Dorvieux, demandant la nomination de l'un de ses membres, pour faire l'inspection des entrepôts frigorifiques, etc. Répondu au dossier. B. Clémentation du droit de la vie.

Seigneur un rapport du Greffier Adjoint de la Cité. Re: Indication du Téléphone.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De transmettre à M. LeComte au Conseil.

Seigneur une communication de M. LeComte au Bureau de Commerce de prendre, à titre de crédits

votés, pour l'entretien de travaux, l'an prochain, en certains jours pour acheter du charbon et combustible, pour ensuite le vendre aux citoyens de la Ville de Montréal et ce, en vue de diminuer le coût de la vie.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil. Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De faire rapport au Conseil, recommandant que la Commission de Législation soit priée de demander à la Législature les pouvoirs nécessaires pour autoriser la Ville de Montréal à faire le commerce de charbon provision et combustible et de prendre à titre de fonds d'emprunt une somme n'excédant pas \$ 250,000.<sup>00</sup> et de préparer un amendement à la Charte à cet effet, sous la direction du département en Loi.

Seigneur trois révisés de mandats: vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$ 1,839.<sup>00</sup>, 24973.<sup>73</sup>, 108,441.<sup>26</sup> signés et certifiés.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De autoriser le paiement.

M. L'Ex-échevin Galley, se présente devant le Bureau, et dit que le lait est indigne que le lait et la crème exportés aux États-Unis pendant les dix premiers mois de l'année, représentent une somme de \$ 828,979 qu'au lieu de soumissionnaire local, au lieu de payer une somme additionnelle de \$ 112,162.<sup>00</sup>. Il demande également pourquoi le lait, depuis 40 ans n'a pas augmenté quand le beurre a augmenté pour la même période de temps de 15<sup>cs</sup> à 48<sup>cs</sup> le livre.

particulièrement M.

Après discussion.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.

Approuvé par M. LeComte au Conseil. Résolu De faire l'honorable M. LeComte de Commerce.

de leur valeur transmette au Bureau un certificat officiel de la quantité de lait et de la crème exportés du Canada aux Etats-Unis pour les dix premiers mois de l'année 1916 en indiquant le prix total pour ces produits.

M. le Dr. Lebel se présente devant le Bureau et donne des informations au sujet de la réclamation de M. J. O. Poiré dit qui réclame une somme de \$ 500.<sup>00</sup> à la suite d'un accident survenu à son enfant.

Compte rendu diffusé jusqu'à l'assemblée de mardi matin.

Son Honneur le Maire laisse son siège pour se rendre chez lui, et M. le Commisaire Bon se remplace à la présidence.

Un certain nombre de propriétaires de la rue Jarry se présente devant le Bureau au sujet d'un égout, construit sur la rue St. Etie, dont le quartier Ahuntsic - Bouchard pour lequel ils sont appelés à payer.

Ils sont informés d'avis à confier à ce sujet avec M. Guizé, comptable du département de Travaux.

Seigneur un rapport du Surintendant des Achats et de Vente, sur la question de la fourniture des huiles pour les automobiles de la Ville.

Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commisaire Côté, il est Résolu Conformément au dit rapport d'établir pour l'avenir, pour la fourniture de ces huiles, un cahier des charges qui devra être préparé par l'ingénieur américain en charge des autos.

Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve. Approuvé par M. le Commisaire Côté, il est Résolu De louer à la Canadian Appraisal Co. Ltd et à M. P. W. St. George, pour convenir de leurs termes et conditions pour agir comme experts dans l'évaluation des terrains et propriétés de la Montreal Water & Power Co. si toutefois leurs services étaient requis pour ce travail.

Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve. Approuvé par M. le Commisaire Côté, il est Résolu De convoquer les représentants de la Montreal Water & Power Co. à venir rencontrer le Bureau de Commisaires le 29 du mois courant, à 4 hrs P.M. afin de s'entendre sur la façon dont on devra procéder dans l'évaluation de ces propriétés, si toutefois il y a lieu.

M. le Commisaire Villeneuve laisse son siège.

Seigneur un rapport du Surintendant des Edifices M. Oursin, transmettant un bail de la Cité à M. D. Rejowski.

Sur proposition de M. le Commisaire Aimey. Approuvé par M. le Commisaire Côté, il est Résolu De déposer ledit rapport aux archives, après en avoir transmis copie au Trésorier et au Contrôleur et Auditeur. D'autre part, Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité ont signé ledit bail.

Seigneur un rapport du Surintendant des Achats de Chevaux, transmettant le résultat de la vente à l'enchère du cheval No. 81 du Département de l'Encouragement.

Sur proposition de M. le Commisaire Aimey. Approuvé par M. le Commisaire Côté, il est Résolu De déposer ledit rapport aux archives, après en avoir transmis copie au Trésorier et au Contrôleur et Auditeur.

Recevoir une communication de M. H. Lam-  
part, offrant de vendre ses livres pour la  
Bibliothèque

Sur proposition de M. Libommier au Conseil  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De vendre au Bibliothécaire de la Cité, pour  
rapport.

Recevoir une communication de M. G. Du-  
pont, au sujet de l'avis qui lui a été  
donné, à l'effet que ses services ne so-  
raient plus exigés: après le 31 décembre pro-  
chain.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De lui verser à l'ingénieur en Chef, pour  
rapport, sur les raisons techniques que  
ont motivé la décision prise à l'endroit de  
M. Dupont.

Recevoir un rapport du département en Loi, en  
réponse au projet de M. G. Dupont, au sujet  
de l'avis de conseil qu'il a reçu le 20 du mois  
courant.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De transmettre copie dudit rapport à M. Dupont.

Recevoir un rapport du département en Loi, en  
réponse à une communication de M. H. Fogui,  
avocat, au sujet du contrat de la compagnie  
Fin Prof Church et Cie, pour la fourniture  
de papier.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De lui verser au Surintendant des Achats et des  
Ventes, pour rapport sur les faits.

Recevoir un rapport de l'ingénieur Surintendant  
de la Ville, en réponse à une demande du curé de  
l'église Saint-Jean Bapstiste au sujet de faire planer

un mur sur au presbytère de cette paroisse.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De informer les requérants, conformément audit  
rapport.

Recevoir un rapport de l'ingénieur Surintendant  
de la Ville, en réponse à une communication  
de M. H. R. Mulvena, avocat, concernant  
l'achat de la rue Mackay.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De informer M. Mulvena, conformément audit  
rapport.

Recevoir un rapport de l'ingénieur Surintendant  
de la Ville, en réponse à une requête de M. M.  
Brou + Valmer qui demandent de faire con-  
struire une entrée en bloc de rochers, en face  
de la façade de la compagnie Holden.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De informer les requérants, conformément audit  
rapport.

Recevoir un rapport de l'ingénieur Surintendant  
de la Ville, en réponse à une requête de M. M.  
Brou + Valmer qui demandent de faire con-  
struire une entrée en bloc de rochers, en face  
de la façade de la compagnie Holden.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu Que la résolution du Bureau, No 31531, en date du  
22 novembre courant, soit amendée, en change-  
ant le montant de \$ 46.<sup>50</sup> par celui de \$ 103.<sup>50</sup>

Recevoir une communication de M. J. B. Pelquin  
demandant la construction d'un trottoir en bois  
sur le terrain de la succession Bagg, entre la rue  
de la Loi et la rue...

Sur proposition de M. Libommier au Conseil,  
Appuyé par M. Libommier au Conseil, il est  
Résolu De lui verser à l'ingénieur Surintendant de la Ville  
pour rapport d'urgence.

Recevoir un rapport de l'ingénieur Surintendant



de la Ville, recommandant de payer à l'Honorable juge Denis de Tonné Rivier, une somme de \$ 55<sup>00</sup> étant la balance de la somme retenue par la Ville, pour garantir la construction d'un trottoir sur le côté est de l'avenue Papineau, entre les rues St-Catherine et Ontario.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire King, il est Résolu Par le Conseil le paiement de la somme à due au l'honorable juge Denis.

La séance est ajournée à demain le 25 courant, à 11 heures. A. M. C.

Ajournement.

Après

Président du Conseil de la Ville de Montréal

Le 29 novembre 1902

Présente,

M. M. Le Commissaire Côté,  
Villeneuve,  
Rose.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. Le Commissaire Villeneuve est appelé à présider.

La lecture des minutes est suspendue.

Un la requête de l'Hôpital St-Justine, demandant d'être mis sur le même pied que les hôpitaux-Generaux, en ce qui concerne la répartition de son de Franch. Hospitalaire.

Un le rapport de Directeur de Bureau Municipal d'Hygiène, recommandant qu'il soit fait droit à cette requête.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose.

Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu Par le Conseil recommandant de donner instruction aux personnes chargées de représenter la Ville devant la Législature, de déclarer que la Ville approuve le Bill présenté par l'Hôpital St-Justine, à l'effet de demander le l. 6. Sec 44 section 22 de façon à ce que ledit amendement se lui communique.

Les Hôpitaux-Generaux qui signifient les hôpitaux hospitalaires le paterne de tout sexe, de toute nationalité ou religion atteints d'une maladie quelconque, et comprennent actuellement l'Hôpital Notre-Dame, l'Hôtel Dieu, le Montreal General Hospital, le Royal Victoria Hospital, le St-Jerome Hospital et l'Hôpital St-Justine.

M. Libommier au Bon receveur M. Libommier.  
au Villeneuve a la presidence.

Le Secretaire preside a la lecture des minutes  
au cours de laquelle M. Libommier au Amey  
prend son siege, a la page 319.

Sur proposition de M. Libommier au Cote,  
Appuyé par M. Libommier au Amey, il est  
Resolu Que la resolution du Bureau en date du 27  
Novembre courant, concernant la declaration de  
M. D. Gallay, au sujet de credit de la vie,  
soit annulee et remplacé par la suivante:  
"M. D. Gallay se presente devant le Bureau  
et fait certain remarques concernant le  
credit de la vie.

Resolu De prier l'Honorable Ministre du Commerce  
de bien vouloir transmettre au Bureau un sta-  
tistique officielle de la quantite de lait et de  
la chine importés du Canada aux Etats-Unis  
pour les trois premieres mois de l'année 1916, en  
indiquant le prix total payé pour ce produit  
et qui aura omis des minutes sont approuvés.

Sur proposition de M. Libommier au Villeneuve.  
Appuyé par M. Libommier au Cote, il est  
Resolu D'approuver les réquisitions suivantes:

Aqueduc Nos. 675-676-677-679-680-681-682.  
683-684-685-686-687-688-689.  
691-692-693.

Voirie (Dist. Ouest) 111-112.  
do do Est, 167-168.  
do do Nord, 362-363-364-365.  
Pavé 26  
Incineration 103.

M. Les-mani Ravallin se presente devant le  
Bureau, au sujet du paiement du credit de  
la vie de la vie Montana.  
Il s'engage a remettre une demarche par écrit  
a ce sujet.

Sur proposition de M. Libommier au Villeneuve.  
Appuyé par M. Libommier au Amey, il est  
Resolu De surseoir ladite demarche au département en  
Loi, et au President du Bureau de Estia-  
teur, pour rapport.

Sur une communication de M. l'architecte He-  
shon, demandant de permettre a madame  
Charbonneau de résider dans une maison  
vacante située au No. 92 de la rue Vint, et  
appartenant a la Ville.

Sur proposition de M. Libommier au Amey,  
Appuyé par M. Libommier au Cote, il est  
Resolu De surseoir au Surintendant de Edifice Muni-  
cipale, pour rapport.

Le President du Bureau de Estimateur fournit  
une explication au sujet de la suspension de  
M. Blondin, l'un des commis de son département.

Sur proposition de M. Libommier au Cote,  
Appuyé par M. Libommier au Villeneuve, il est  
Resolu Que l'explication, que M. Blondin a faite  
de sa suspension, et que le tiers soit  
autorisé a lui payer son salaire.

Sur une communication de M. C. Binard  
recommandant de lui rembourser la balance  
de son contrat pour la construction du loge-  
ment du gardien de l'île St. Hubert.

Sur proposition de M. Libommier au Amey,  
Appuyé par M. Libommier au Cote, il est  
Resolu De surseoir au Surintendant du Parc, pour rapport.

Sur un rapport de l'Architecte de la Ville, et  
du Surintendant de Edifice Municipale  
recommandant de payer a la compagnie  
Larivier une somme de \$200.00 titant le  
dépôt fait par la compagnie Metropolitan  
Architectural des Works, en rapport avec son  
contrat pour l'installation d'appareils de chauffage  
a l'Hotel de Ville.

Sur proposition de M. LeCommanche Amis  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de donner le remboursement dudit prêt.

Sur un rapport du département en Loi, au sujet  
du prêt signifié à la Cité par la succession  
Greenhill qui se plaint de préjudice dom-  
mager causé par suite de travaux exécutés  
sur la propriété de feu John Greenhill, en rap-  
port avec la construction des boulevards de la  
quatrième

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de laisser à l'ingénieur en Chef pour rapport  
sur les faits.

Sur un rapport du département en Loi,  
transmettant un projet d'arrangement avec  
M. Paul Bourcier de la Ville Mont Royal  
qui deux ans a été fait approvisionner  
d'eau par la Cité.

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de approuver ledit arrangement et de le  
transmettre au Conseil, avec recomman-  
dation d'approuver ce contrat qui devra servir  
de modèle pour d'autres propriétaires qui fi-  
rent la même demande.

Sur un rapport du département en Loi, tran-  
smettant un prêt signifié à la Cité par  
M. M. Fournier, Collette De Rouville St.  
Jean & Lamotte, qui se plaignent que certain  
égout dans le quartier Bonhomme est conti-  
nué sans expresse.

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de laisser le dit prêt à l'ingénieur en Chef  
avec pouvoir de communiquer avec le Départe-  
ment en Loi, au sujet.

Sur un rapport du département en Loi,  
recommandant de faire signifier un prêt  
à l'entrepreneur de la première section de l'égout  
du quartier Mont Royal, pour le remettre  
en demeure d'exécuter certains travaux man-  
tenues dans le rapport de l'ingénieur en  
chef et de l'ingénieur en Chef.

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de donner instruction au Maire de la Cité,  
de signifier un prêt à la Harri Construction  
Company conformément audit rapport du départe-  
ment en Loi, en date du 27 novembre 1916.

Sur un rapport de l'ingénieur en Chef  
sur une demande de M. N. L. Putnam, au  
sujet de la construction d'un mur de soutè-  
nement en face de sa propriété, sur le Boul-  
vard Westmount.

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de laisser à un nouveau le dossier au départe-  
ment en Loi, pour rapport sur les nouvelles commu-  
nications de M. Putnam.

Sur un rapport de l'ingénieur en Chef, sur  
une plainte de M. Jules Labuque, employé  
comme contremaître, pour le département des  
Égouts, dans le dernier nord.

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est  
Résolu de laisser M. Labuque, conformément audit  
rapport.

Sur un rapport du département en Loi, tran-  
smettant un projet d'arrangement entre la Cité  
la compagnie Harri Construction Co. et M. A. B.  
Ducit, au sujet de l'arbitrage dans différentes  
réclamations de ladite compagnie contre la Cité  
et de la Cité contre ladite compagnie.

Sur proposition de M. LeCommanche Ami.  
Approuvé par M. LeCommanche Ami. Il est

Resolu De retourner la somme au département en Loi. (Mr. Butler) avec plein de pouvoirs la réglerait que il devra faire adopter par le Bureau.

Soient un rapport de l'Ingénieur Supérieur de la Ville, transmettant un extrait du coût de la réparation du mur de rectement au coin de la rue St. Rose et de l'avenue Sapineau.

Sur proposition de Mr. Bloomman au Côté Appuyé par Mr. Bloomman au Villeneuve, il est

Resolu Que l'usage à son honneur le Maire.

Soient un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet de la Bureau du fait que il y a un ruisseau peut être avantage pour la Cité à en quérir une trémie de terre au ruisseau au coin de la rue de la rue Bonsecours et Craig.

Sur proposition de Mr. Bloomman au Côté, Appuyé par Mr. Bloomman au Villeneuve, il est

Resolu Que l'usage au Président du Bureau de Estimation, pour rapport sur la valeur actuelle dudit terrain et sur le montant que la Cité devrait payer pour son acquisition.

Soient une communication de la Morgan Realty Ltd. offrant de vendre à la Ville un lot de terrain situé sur la rue Sherbrooke entre l'Avenue Marie et l'avenue du Parc.

Resolu De transmettre à Mr. Bloomman au Villeneuve

Soient un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, demandant de faire voter un crédit additionnel de \$125.00 pour la fourniture de services de Malades Contagieuses.

Sur proposition de Mr. Bloomman au Villeneuve Appuyé par Mr. Bloomman au Côté, il est

Resolu Que le Bureau au Comité le vote de la dite somme, pour la fin ci-dessus.

Soient un rapport de l'Ingénieur Supérieur de l'Agence des recommandant la pose de conduite d'eau dans différentes rues.

Sur proposition de Mr. Bloomman au Côté, Appuyé par Mr. Bloomman au Villeneuve, il est

Resolu De recommander la pose de conduite d'eau dans les rues suivantes, au coût approximatif de \$6,846.00 à être pris sur le solde de la provision de crédit voté pour pose de conduite d'eau dans différentes rues, savoir:

Oxford, de St. Michel à Côté St. Louis	\$1,100.
St. Ours, de Sherbrooke à Côté St. Antoine	450.
Oxford do au C.P.R.	634.
McLachlan, nord de St. Georges	950.00
Holt, de St. Louis à 9 <sup>ème</sup> Avenue	725.
Hampden, nord de la rue Bernard	600.
Harvard, entre St. Denis, Du Parc et St. Michel	957.
do do do do do	150.
Dickson, nord de fumoir	600.

Mr. Bloomman au Côté l'usage son siège.

Soient deux rivières de mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$7,658.25 et \$4,066.95 sans avoir été certifiés.

Sur proposition de Mr. Bloomman au Villeneuve Appuyé par Mr. Bloomman au Côté il est

Resolu Que l'usage le paiement.

Attendu que le 10 octobre, 1910, la Cité a voté à l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal la somme de \$10,000.00 qui lui a été payée.

Attendu qu'en vertu de sa Charte l'Association est tenue à rembourser la Cité de Montréal son actif après paiement de ses dettes.

Sur proposition de Mr. Bloomman au Villeneuve Appuyé par Mr. Bloomman au Côté il est

Resolu Que l'usage le paiement.

Resolu De faire le Rapport en Loi, d'interpendre les procedures necessaires pour amener la liquidation de ladite Association.

Donner un rapport de Département en Loi, sur une requête de Mount Sinai Sanatorium, qui demande une proportion du produit de la taxe de sur des hôpitaux.

Sur proposition de M. Libommier Villeneuve.

Appuyé par M. Libommier au Cote, il est Resolu De transmettre l'adite requête au Conseil, avec prière de la soumettre à la Commission de liquidation.

Donner un rapport de Trésorier de la Cité, recommandant de modifier une résolution du Bureau, en date du 24 octobre, 1916, relativement au remplacement de M. Phillip J. Elliott, percepteur extérieur par M. W. J. Quinn.

Sur proposition de M. Libommier au Cote, il est

Appuyé par M. Libommier au Cote, il est

Resolu Transmettre la communication de Trésorier, de donner suite à son rapport, en date du 21 septembre dernier en ajoutant les motifs suivants à la résolution de Bureau, en date du 24 octobre,

De remplacer M. J. A. Rice, par M. P. J. Elliott, au salaire de \$ 650. par année l'adit salaire devant compter à partir du 24 octobre, 1916.

Donner un extrait de procès verbal d'une séance du Conseil, tenue le 13 novembre 1916.

Réviser l'adite séance de façon de réviser pour en faire le procès verbal. Dépouiller aux archives.

Donner un rapport de Président du Bureau de Estimation, concernant la composition de liste d'electeurs, ayant droit de voter à l'electeur provincial. Sur proposition de M. Libommier au Cote.

Appuyé par M. Libommier au Cote, il est Resolu En conformité avec l'article 217 des statuts révisés de 1909, tel qu'amendé en 1915, de nommer M. M. J. A. Landry et G. P. Robillard pour faire en duplicate, de concert avec le président du Bureau de Estimation, une liste alphabétique des citoyens possédant les qualifications requises suivant la loi pour voter, dans un électeur provincial.

Donner un rapport de Trésorier de la Cité, concernant la demande d'exemption de taxes de M. J. W. Grant, pour une propriété au no. 55 de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. Libommier au Cote, il est

Resolu De transmettre le dossier au Président du Bureau de Estimation, en le priant de faire connaître au Bureau les raisons pour lesquelles ladite propriété a été portée dans la colonne des propriétés exemptes, en 1914 et en 1915.

Donner un rapport de Président du Bureau de Estimation, recommandant de modifier une résolution du Bureau, en date du 17 juillet 1916, concernant la nomination de l'officier en charge de la préparation des rôles de cotisation pour électricité et trottoirs.

Sur proposition de M. Libommier au Cote, il est

Resolu De transmettre l'adite résolution, les motifs suivants: Que l'officier en question n'est également chargé de la cotisation pour trottoirs et électricité. Tout sous la note 95 de l'article 310 de la Charte de la Cité et du Règlement No. 239 en date du 21 juillet 1869.

Donner une interpellation de M. L'Eschou Dubois priant le Bureau de faire préparer un plan montrant les résiduaux de l'année provenant de

↳ Somme une communication de la rue Dementigny Est.  
 Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.  
 Appuyé par M. Lacomme au côté, il est  
 Résolu De donner instruction à l'ingénieur en chef  
 de préparer le plan en question et de y annexer  
 un rapport du président de la Commission de  
 Expertise, indiquant le volume des réserves de  
 terrain en question.

↳ Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.  
 Appuyé par M. Lacomme au côté, il est  
 Résolu De faire le Comité de suggestion au gouvernement  
 fédéral, comme bien que résider à approuver  
 à la haute expertise des divers administrations  
 de discuter l'embaras sur certaines matières  
 de nécessité, et d'étudier les moyens de  
 faire lui-même le plus de ces derniers, par tout  
 le Canada.

↳ Somme une communication de la Stack Parry  
 Contracting Co. au sujet d'une réclamation  
 de M. R. Lemay.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

↳ Somme une communication de M. Louis Maillié  
 demandant d'être mis à sa pension.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

↳ Somme une communication de la National  
 Surety Co. transmettant un couramment, à  
 l'effet d'annuler la clause 4 du bon de  
 garanti, en sa faveur de la Stack Parry  
 Contracting Co.

Résolu De référer au département en loi, pour approbation.

↳ Somme une communication de M. A. J. Lycault  
 se plaignant que l'eau s'accumule dans une  
 ruelle, situées au arrière de sa propriété.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef, pour savoir si  
 la ruelle en question est une ruelle publique  
 ou une ruelle privée.

↳ Somme une communication de la Montreal Light  
 Heat & Power Co. demandant la permission  
 d'ériger un poteau sur le côté nord de la  
 rue Richmond.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

↳ Somme une communication de M. William  
 Brodie, se plaignant de l'état de la rue  
 Guy, entre la rue St. Antoine et la rue Dorchester.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

↳ Somme une communication de M. C. Gauthier  
 demandant d'être mis à sa pension.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

↳ Somme une communication de Secitani de la  
 Communauté de St. Jean, demandant l'autorisation  
 de discuter certains travaux à l'égout de  
 Basin Elgin.  
 Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

↳ Somme une communication de M. R. Masson  
 demandant de faire suspendre la perception  
 du taxe sur sa propriété de la rue Anglès.  
 Résolu De référer au département en loi, pour rapport.

↳ Somme une communication de la Chambre de  
 Commerce, concernant la question de tramway  
 Diposée au dossier.

↳ Somme une communication de la Chambre de Com-  
 merce, demandant s'il y a une réduction dans le  
 Budget du département de Police, et de dépar-  
 tement de Soudier, pour l'exercice de 1917.  
 Résolu D'informer la Chambre de Commerce, qu'il y a une  
 légère réduction dans le Budget de ces deux  
 départements.

↳ Somme une communication de M. Bernard Rac-  
 avot, transmettant une planche de M. William

Wolfe, contre la Compagnie des Abattoirs.  
 Résolu De transmettre copie de l'édite communication  
 au président de la Compagnie des Abattoirs.

✓ Soumettre une communication du major J. A.  
 Reed, de l'École d'Équitation No. 4 de  
 demandant d'être assés au parc Mt Royal.

Résolu De référer au Surintendant du Parc Mt  
 Royal, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de la Cham-  
 bre de Commerce transmettant un rapport  
 d'une commission de ladite Chambre, recom-  
 mandant entre autres choses de faire la  
 administration de la Ville, d'améliorer le  
 marché public, afin de faciliter la vente  
 en rapport de production et de con-  
 sommation.

Résolu De référer au Surintendant des Marchés, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de monsieur P. J.  
 Tardiveau, concernant la réclamation  
 de la Compagnie Canadienne Northern Ry.  
 pour une ligne de terrain dont la Ville  
 aurait pu possession pour l'élargissement  
 de la rue Notre-Dame Est.

Résolu De référer au Président du Bureau des  
 Écoles, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de la Société  
 de Protection des Animaux, concernant  
 la nature du pavage fait dans la rue  
 de la Ville.

Résolu De référer à l'ingénieur en Chef, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de la Compagnie  
 Solitaire de Montréal, au sujet du permis  
 qui lui a été accordé de charger des char-  
 bonniers dans le Canal du Pacifique Ca-  
 nadien, à la rue Duval.

Résolu De référer au Surintendant du département de

l'Insinuation, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de la M<sup>lle</sup>.  
 Dame de Grâce, veuve d'improvement laque-  
 demandant l'usage de la salle municipale  
 du quartier Notre-Dame de Grâce.

Résolu De référer au Surintendant des Édifices, M<sup>re</sup>.  
 Macpherson, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de la Compagnie  
 du Grand Tronc, transmettant un bail  
 de la Compagnie à la Cité de Montréal, pour  
 un terrain situé à la Côte St. Paul, et  
 cédé par le Département de l'Agencement.

Résolu De référer au département en Loi, pour décision.

Les séances ont été ajournées à mercredi, le 29 courant,  
 à 11 heures, A. M.

Agournement.  
 ensuite

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau  
des Commissaires.

Tenu le 25 novembre 1916 P.M.  
Concernant la question de Tronçage.  
Présent.

Son Honneur le Maire M. Martin P.  
MM. les Commissaires Arisq.  
Villeneuve  
Rou.

Le Secrétaire procède à la lecture du rapport  
au cours de laquelle M. le Commissaire  
Côté prend son rang.  
Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu que les minutes soient approuvées, telles que  
présentées.

Après la lecture de minutes, M. le Commissaire  
Villeneuve fait quelques remarques, au  
sujet de l'opportunité de différer l'étude  
de la question de Tronçage, sur l'urgence  
qui doit être institué.  
M. le Maire s'engage, au quel moment part  
tout le nombre du Bureau.

Il est proposé par M. le Commissaire Villeneuve  
Approuvé par M. le Commissaire Rou. et par  
De suspendre les négociations jusqu'à  
mardi prochain, le 5 décembre en attendant  
que le Conseil se prononce sur la nomination  
d'un expert chargé de reprendre les négociations  
après.

La motion étant mise aux voix.  
Résolu par MM. les Commissaires Côté, Arisq.  
Rou. Villeneuve.  
Avisé, elle est affirmative, et il est

Résolu (Avisé) est) En conséquence  
Ajourner.



Procès verbal d'une séance du Bureau des Commissaires

Tenu le 29 novembre 1916 à M.

Présents,

M<sup>rs</sup> les Commissaires Côté,

Aminy

Rabin

Villeneuve

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. le Com-  
missaire Roux est appelé à présider.

Les minutes sont approuvées, telles qu'elles

Sont soumis un rapport du département en Loi,  
au sujet du projet de homologation de ligne  
sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre la  
rue St Denis et la rue Vanier.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Aminy, il est

Résolu De donner instruction à l'ingénieur en Chef  
de préparer un plan de la ligne de terrain à  
exproprier pour élargir la rue Sherbrooke, à  
la ligne homologuée projetée;

De donner instruction au Président du Bu-  
reau de l'Estimation de faire rapport sur la  
valeur cotée de l'édifice, ligne de terrain à ex-  
proprier, ainsi que sur sa valeur commerciale;

De donner aussi instruction au département en  
Loi, de continuer les procédures pour l'établisse-  
ment de la nouvelle ligne homologuée de la rue  
Sherbrooke, entre la rue St Denis et l'ave-  
nue Vanier.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve

Approuvé par M. le Commissaire Aminy, il est

Résolu Qu'approuve les réquisitions suivantes:

Pave Lafontaine Nos 251-252-253-254-255-256

" Mont Royal 67-68

Impressions 56

Incineration 105-106

Edifice Municipal 121-122

Police 218-219-220-221-222-223-224-225-226

Estomage 52

Alambic 60

Incendies 189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199

Sont soumis un rapport du Notaire de la Cité, trans-  
mettant copie de protest qu'il a signifié à la  
Canadian Roofing Company, au sujet de la  
condition du trottoir, vis à vis le No. 626, 632  
de la rue Beau.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu Qu'il dispose aux archives.

Sont soumis un rapport du département en Loi, au  
sujet de travaux à être exécutés par l'entrepre-  
neur de la ligne section des égouts collecteurs  
du quartier Longue-Pointe, Rosemont et St Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Aminy, il est

Résolu De donner instruction au Notaire de la Cité  
de signifier un protest aux entrepreneurs de la  
ligne section des égouts collecteurs du quartier  
Longue-Pointe, Rosemont et St Denis, en  
formant au rapport du département en Loi, en  
date du 27 novembre 1916.

Sont soumis un rapport du département en Loi, au  
sujet d'une réclamation de la compagnie de  
Tramways, au montant total de \$ 66.<sup>21</sup> pour  
réparation à sa voir, sur le Boulevard Rosemont  
lesquels travaux ont été occasionnés au cours  
de la construction d'un égout sur cette rue.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Aminy, il est

Résolu Qu'autour le Trésorier de la Cité à payer la somme

somme ci-dessus à la Compagnie de Travaux,  
sujét à rapport au Conseil  
Somme un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, sur la nécessité de  
construire des Égouts dans certains rues,  
se rapportant par à la Cité.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De transmettre à l'Ingénieur en Chef, pour sa  
gouverne.

Somme un rapport de l'Ingénieur Surin-  
tendant de l'Acqueduc, transmettant le  
résultat des lectures des compteurs keds.  
Yem faites à l'atelier des compteurs du De-  
partement de l'Acqueduc, le 2 novembre 1916.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De valuer ledit rapport au dossier des soumi-  
sions reçues le 15 auit dernier, pour la four-  
niture de compteurs.

Somme un rapport du Surintendant des  
Marchés, transmettant les renseignements  
additionnels demandés, au sujet d'un crédit  
additionnel de \$ 125. pour le contingent de  
son département.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey,  
Appuyé par M. LeCommissaire Côté, il est  
Résolu De recommander au Conseil le vote d'un  
crédit additionnel de \$ 125. pour le contingent  
du Département de Marchés.

Somme une communication de Madame J.  
Lacare, se plaignant du fait qu'un permis  
pour manufacture a été donné au locataire  
voisin de sa propriété, un saint Hubert.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De transmettre à l'Architecte de la Ville, pour  
rapport.

Somme une communication de M. Le Comblanc  
employé comme ingénieur dans le départe-  
ment de l'Acqueduc demandant que ses  
services soient retenus, après le 31 décembre  
prochain.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De refuser à l'Ingénieur en Chef, pour rapport.

Somme une communication de Madame E. Ga-  
gne, sollicitant pour son fils un emploi dans  
le Département de l'Acqueduc.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De transmettre au Chef du département de l'Ac-  
queduc.

Somme un rapport du Trésorier de la Cité,  
montrant le produit net de l'emprunt de  
\$ 3,500,000. récemment négocié à New York  
par l'entremise de la Banque de Montréal.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve,  
Appuyé par M. LeCommissaire Côté, il est  
Résolu De recevoir ledit rapport et de le déposer au  
dossier après en avoir transmis au Conseil  
pour son information.

Somme un rapport du Président du Bureau  
de l'Estimation, transmettant un rôle corrigé  
pour l'équité contentieux sur la rue Robit, et  
recommandant que le coût imposé sur la por-  
tion du lot No. 879 dont M. J. Arthur Tanguay  
est propriétaire, soit chargé aux parties du  
lot No. 575 suivant ledit rôle corrigé.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve,  
Appuyé par M. LeCommissaire Côté, il est  
Résolu De approuver ledit recommandation.

Somme un rapport du Président du Bureau  
de l'Estimation demandant l'autorisation  
d'augmenter le rôle d'évaluation d'un égoût

contenant sur l'avenue Honoré-Julien, entre  
les rues Grabeau et Crimée de façon à  
charger une somme de \$ 9.63 à la Ville, en  
maintenant ayant été surchargé sur le rôle  
original.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu C. D. d'accorder la dite autorisation.

Somme en attente de son débi, vérifiée  
par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux  
montants respectifs de \$ 2,095.<sup>75</sup>, 1,480.<sup>00</sup>  
55433.<sup>25</sup>, 1,068, 221.<sup>50</sup> suront été vérifiés.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu C. D. de autoriser le paiement.

Somme un rapport du Trésorier de la  
Cité, en réponse à une communication de M.  
Alain Alau, réclamant le paiement d'un  
certain montant de salaire.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu C. D. d'approuver le rapport du Trésorier de la Cité,  
et d'informer M. Alain Alau en conséquence.  
Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

### Interpellations.

M. le Commissaire Villeneuve prie le Secrétaire  
du Bureau de bien vouloir fournir à ce  
Bureau les renseignements suivants, concer-  
nant la construction de la Bibliothèque Municipale.

Le nom du soumissionnaire et le montant  
de son soumission.

De deux en même temps quels sont les membres  
du Bureau des Commisaires d'abord qui  
ont voté en faveur du plan du soumission-  
naire, et quels sont ceux qui ont voté en faveur

d'un soumissionnaire dont le chiffre était  
plus élevé?

Au cours de la discussion hier après-midi  
relativement à la question du tramway, M.  
le Commissaire Aïny ayant fait remarquer  
que le Commissaire des Finances avait à  
son service un secrétaire et une sténographe  
pendant que lui n'avait aucun personnel,  
il prie le Secrétaire du Bureau des  
Commissaires de fournir à ce Bureau les ren-  
seignements suivants:

Quels sont les noms des fonctionnaires atta-  
chés au Bureau de M. le Commissaire  
Aïny, dont les noms figurent comme faisant  
partie exclusivement du personnel du Bureau  
des Commissaires et quels sont les  
salaires accordés à ces fonctionnaires.

Somme une communication du Secrétaire de la  
Société Canadienne de Ingénieurs Mécanti-  
cien, recommandant la nomination de M. Jo-  
seph Tremblay, comme chef du département  
des Électricité et de la Police.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Aïny, il est  
Résolu C. D. d'informer la Société Canadienne de Ingénieurs  
Mécantiens que il n'est pas question, dans le  
moment, de la fusion de ces deux départements.

Somme une communication du Secrétaire-Tré-  
sorier de la Ville Larall, attirant l'attention du  
Bureau sur l'état du nouveau chemin tra-  
versaire, contenant à l'entrée du canal de l'Ague-  
duc, sur le chemin Larall.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Aïny, il est  
Résolu C. D. d'informer la Ville Larall que les ingénieurs  
de la Cité s'occupent de cette question.

Soumettre une requête de contributeur, concer-  
nant l'Etat de la rue parant entre la rue  
170<sup>e</sup> quart et le terrain de Shamrock  
dans le quartier Laurier.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est

Resolu Que l'ingénieur Surtintendant de la  
Ville pour rapport.

Soumettre une communication de M. A. Green,  
bourgeois demandant d'acheter une bâtisse, située  
au coin de la rue Church et de la rue Bond.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
Resolu Que demander à l'ingénieur Surtintendant  
de l'aqueduc de la Ville a besoin de cette  
bâtisse.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Resolu Que faire rapport au Conseil, recommandant de  
prier le Commissaire de Législation de préparer  
un amendement à la Charte, afin d'obtenir  
le pouvoir de privilégier un taux de 5% sur  
les recettes brutes des personnes, sociétés ou  
compagnies qui font l'affichage ou l'ou-  
verture dans la Ville de Montréal, soit  
sur les manivres, soit sur les clôtures.

Soumettre un extrait du procès-verbal d'une  
séance du Conseil, tenu le 27 novembre, à  
l'effet de transmettre au Bureau une lettre  
de M. Isaac Lévesque, protestant contre  
l'existence dans la rue Laberge d'un édifice  
qui doit être utilisé comme morgue.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Resolu Que l'ingénieur au Directeur du Bureau Muni-  
cipal d'Hygiène pour rapport.

Passant et ajouté au procès-verbal le 30 novembre 1916 à 11 heures A.M.

15 mots rayés nuls

Government  
Président

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Commissaires

Tenu le 30 novembre 1916 à 11 heures

Présente

M. le Commissaire Côté,  
Rose  
Ainey

En l'absence de Son Honneur le Maire,  
M. le Commissaire Côté est appelé à présider.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Après le dossier, concernant une reclama-  
tion de la Ville contre la Compagnie du Pa-  
cifique Canadien, en rapport avec l'in-  
terruption de mes, révisée par l'agran-  
dissement des gares Viger et St-Jude

Sur proposition de M. le Commissaire Rose,

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
Resolu Que l'ingénieur au département en L.R. pour  
étude de ce rapport.

Soumettre un rapport de la Commission des  
Services Électriques, concernant le projet  
de M. M. Louis Vimberg, al qui se plai-  
gnt que la Compagnie Stack Taving,  
Contracting, a causé de dommages à  
leur propriété en construisant des con-  
duits souterrains sur le Boulevard St.  
Laurent.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose,

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
Resolu Que l'ingénieur au département en L.R. pour  
rapport.

M. le Commissaire Villeneuve prend son siège

Soumettre un rapport du département en L.R.

au sujet d'une poursuite instituée par  
M<sup>o</sup>. W. Dickey, contre la Compagnie des  
Tramways, pour dommages causés,  
par suite d'un accident qui aurait été  
occasionné par le mauvais état de la  
châssie de l'Avenue Gerouard.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Ainsy, il est  
Résolu De référer à l'ingénieur en Chef pour  
rapport sur le fait, conformément à  
la recommandation du département en  
Loi.

Soumis le rapport hebdomadaire  
de l'ingénieur Field, sur le progrès  
des travaux de l'essai de filiation  
pour la semaine finissant le 25 novem-  
bre, courant.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Ainsy, il est  
Résolu De transmettre copie du dit rapport  
à M<sup>o</sup>. J. H. McCornell, en l'infor-  
mant que le Bureau des Commis-  
saires est fort désappointé que les  
contrats Nos. 2 et 3 n'ont pas été  
terminés, durant la présente saison, et  
en attirant de nouveau son attention  
sur la clause pénale qui existe dans  
le contrat.

Soumis une interpellation de M. le  
chevalier Turcotte qui suggère de deman-  
der à la Compagnie des Tramways  
de changer les blocs de granit par des  
blocs de scorie sur l'Avenue du Parc  
et sur la rue Van Horne, près du tunnel  
de l'Avenue du Parc.

Sur proposition de M. le Commissaire Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Ainsy, il est  
Résolu De référer à l'ingénieur en Chef pour  
rapport.

Soumis une communication de M<sup>o</sup>. G.  
Saint-Pierre, sollicitant la position de  
chauffeur à la Bibliothèque.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainsy.

Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est  
Résolu De référer au Bibliothécaire, pour être  
annexé au dossier du demandeur en  
ploi à la Bibliothèque.

Soumis un rapport de l'Intendant  
des Marchés, recommandant de  
transférer à M<sup>o</sup>. J. M. Bimbi, le bail  
de M<sup>o</sup>. O. Penhure, locataire de l'ital  
à volaille, sit. portant le No. 5, et  
situé à l'extérieur du Marché Saint-  
Jacques.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainsy.

Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est  
Résolu D'autoriser le transport du dit bail.

Soumis un rapport de l'Architecte de la  
Ville, recommandant d'accorder à M<sup>o</sup>.

James Mc Pherson, l'autorisation  
d'occuper le lot portant le No. 1714  
du quartier Ste Anne, situé au coin  
des rues Nozauth et Ottawa, pour y  
recevoir, emmagasiner et vendre du Loin.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainsy.

Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est  
Résolu D'accorder le dit permis.

Soumis un rapport de l'Intendant des  
Achats de Chevaux, recommandant que  
les chevaux, portant les Nos. 32-90-240  
et 241 du département de l'Incendiation  
impropres au service, soient vendus à  
bon prix.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainsy.

Approuvé par M. le Commissaire Rose, il est  
Résolu D'approuver ladite recommandation.

✓ Soumettre trois séries de mandats: venant par le Contrôleur et le ditur de la C. de la Ville, sans montant respectifs de \$ 1,074.<sup>76</sup>, \$ 117.<sup>54</sup>, 1,706.<sup>15</sup> suivant billes certifiées.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve  
 Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
 Résolu qu'il est autorisé le paiement, à l'exception toute fois de l'item de \$ 123.<sup>00</sup> pour la Compagnie Impériale Coal, et compris dans le montant de \$ 1,074.<sup>76</sup>

✓ Soumettre un rapport de l'Intendant des Privilèges et des Licences, recommandant l'octroi des privilèges suivants:

M<sup>re</sup> Gill, <sup>Building</sup> privilège de garder en place une voûte sous le trottoir de l'avenue Mc Gill et de St. Nicolas.

Sam Joseph Lemay, privilège de garder en place une entrée à charbon sous le trottoir de la rue Sanguinet.

L. Nenni St. Joseph de St. Henri, privilège de garder en place une voûte sous le trottoir de la rue Notre Dame O.

Dame L. P. P. Renaud, privilège de garder en place, quatre entrées à charbon sous le trottoir de la rue Dalhousie.

Dame Joseph Lemay, privilège de garder en place une voûte sous le trottoir de la rue Notre Dame Est.

M. G. Puceval, privilège de garder en place une entrée à charbon, sous le trottoir de la Place Royale.

J. N. L. Ross, privilège de garder en place

deux entrées à charbon, sous le trottoir de la rue Saint Jacques.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve  
 Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est  
 Résolu qu'il ne recommander au Conseil l'octroi de dits privilèges.

✓ Soumettre un rapport de l'Intendant en Loi, au sujet du projet signifié à la C. de la Ville par M. J. Lucien, Chef de district du département de l'Incendie qui demande d'être mis à sa disposition.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Ross.  
 Approuvé par M. le Commissaire Amy, il est  
 Résolu qu'il est donné instruction au département en Loi, de répondre audit projet que le nom du chef de district Lucien figure sur le budget de 1917, et que son cas sera pris en considération quand la question de l'Ind. de l'Incendie sera réglée.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Ross.  
 Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
 Résolu qu'il sera fait au département en Loi, de proposer un amendement à la Charte, concernant le règlement de l'Incendie.

M. le Commissaire Villeneuve laisse sans suite

✓ Soumettre un rapport de l'Intendant du département de l'Incendie, transmettant une offre de M. C. Ball, de permettre à la C. de la Ville, de construire un port de pompier temporaire, sur un terrain lui appartenant, et situé en arrière du No 2401 de la rue Verreil, et recommandant de faire voter un crédit de \$ 500.<sup>00</sup> pour la construction de ce port.

✓ Sur proposition de M. le Commissaire Ross.  
 Approuvé par M. le Commissaire Amy, il est

Resolu De recommander au Conseil l'acceptation de l'adite offre, et le vote d'une somme de \$ 500.<sup>00</sup> pour les fins ci-dessus.

Donner un rapport de Chef du département des Incendies informant le Bureau qu'il ne voit pas d'avantage, pour lui a assenti a la proposition annuelle de la Society Fire Insur. devant être tenu a Bâtiment au commencement du mois prochain. Sur proposition de M. le Commis. au Rec. Approuvé par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec.

Resolu Conformément au dit rapport.

Donner un rapport de Surintendant de P. des. le commandant de faire voter un crédit de \$ 1300.<sup>00</sup> dont \$ 1,000.<sup>00</sup> pour harnais et voitures et \$ 300.<sup>00</sup> pour réparation aux postes.

Sur proposition de M. le Commis. au Rec. Approuvé par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec.

Resolu De recommander au Conseil le vote de l'adite somme, pour les fins ci-dessus.

Donner une communication de M. M. Fleming & Pauid, avocats de Détroit au sujet de paiement de l'indemnité offerte par la Ville, pour l'arrestation de M. Alexandre Filaault.

Sur proposition de M. le Commis. au Rec. Approuvé par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec.

Resolu Qu'antonné L. Turion s'opaye l'adite indemnité, sur la décision du département en Loi.

Donner une communication de la Commission du Hame, au sujet du Bureau que les travaux nécessaires pour le nettoyage du Bassin Elgen ont commencé et demandant de débiter un employé

Resolu De donner instruction au Chef d'envoyer un rapport de M. le Commis. au Rec. sur la proposition de M. le Commis. au Rec. de construire une porte dans le mur de revêtement, vis-à-vis le Boulevard Saint Laurent, et ce, aux frais de la Ville. Sur proposition de M. le Commis. au Rec. Approuvé par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec.

Resolu De référer au département en Loi pour rapport d'urgence.

M. le Commis. au Rec. s'oppose au rapport.

Donner le dossier au sujet de la construction d'un kiosque sur le square Phillips, pour l'usage des cochers et des chauffeurs d'automobile. Sur proposition de M. le Commis. au Rec. Approuvé par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec.

Resolu De référer au Surintendant de P. des. pour s'enquérir si il ne serait pas opportun de placer le kiosque en question au coin sud-est de la rue Cathcart et du square Phillips.

Sur proposition de M. le Commis. au Rec. Approuvé par M. le Commis. au Rec. et par M. le Commis. au Rec.

Resolu De permettre à la Direction des Travaux Publics de faire en vue de l'installation d'un lampage électrique à la propriété de M. de Roby, sur le no 524 de la rue d'Orléans au coût de \$ 50.<sup>00</sup> qui lui ont été votés par le Conseil, le 16 novembre courant.

Donner une communication de la Commission des Services Électriques, demandant de lui transmettre copie de la lettre qui a été adressée au Bureau par M. National

Surty Co. relativement à la clause  
 H du bon de garantie, en vue en faveur  
 des entrepreneurs, des conduits souterrains  
 rasés sur le Boulevard St. Laurent  
 (contrat 6)

Sur proposition de M. LeComte au Com.  
 Appuyé par M. LeComte au Com. il est  
 Résolu De faire droit à la dite dem. ald.

Sur proposition de M. LeComte au Com.  
 Appuyé par M. LeComte au Com. il est  
 Résolu Que la résolution du Bureau, No.  
 132945, en date du 21 novembre, 1916,  
 soit rescindée et remplacée par la  
 suivante

Que la Cité suggère à la Compagnie  
 Dominion Bridge d'obtenir de M.  
 J. O. Sullivan, un acte de transport  
 couvrant le montant des matériaux à  
 être fournis par elle, et sur signi-  
 fication de tel acte de transport, la  
 Cité retiendra, pour la Compagnie  
 Dominion Bridge le montant  
 y stipulé, et paiera à cette dernière,  
 par bien de payer à M. O. Sullivan  
 le tout selon les termes et aux con-  
 ditions du contrat principal.

M. E. Vantelot, ingénieur et M. J.  
 H. Lorange, avocat, se présentent  
 devant le Bureau, au sujet de la  
 réclamation du dit M. Vantelot, se  
 rapportant à la prise de possession, par  
 la Ville d'un terrain de terrain rétro-  
 au com. de M. St. Catherine & Sanguin  
 met.

Sur proposition de M. LeComte au Com.  
 Appuyé par M. LeComte au Com. il est  
 Résolu De demander à l'Inspection de la  
 Cité, d'indiquer le territoire sur lequel  
 le coût de cette expropriation devrait être

réparti.

1. par la Ville

La séance est ajournée à 3<sup>12</sup> P. M. jeudi

Ajournement.. In Inacting



Procès verbal d'une séance du Bureau des Commisaires

Tenu le 30 novembre 1916. P.M.

Présents,

M. M. les Commisaires Aisy  
Rou  
Côté,

En l'absence de Son Honneur le Maire  
M. le Commisaire Côté, est appelé à présider.

✓ Soumis une communication de M. Alphonse  
Dicaire, avocat, demandant de lui  
transmettre une copie d'une résolution  
adoptée par le Bureau, à l'effet d'ap-  
prouver la demande des propriétaires de  
l'église Notre-Dame Ouest, qui désirent  
que cette expropriation soit faite sous la  
disposition de l'article 421 et suivants de  
la Charte.

✓ Sur proposition de M. le Commisaire Aisy,  
Approuvé par M. le Commisaire Rou, il est  
Résolu Que l'affaire au département en loi, pour  
rapport.

✓ Soumis une communication de madame  
selle A. Cing Mare, sollicitant la pou-  
tice de combles dans le Département de  
Achab et de Venter.

✓ Sur proposition de M. le Commisaire Aisy,  
Approuvé par M. le Commisaire Rou, il est  
Résolu Que l'affaire au Surintendant des Achab et  
de Venter, pour rapport.

✓ Soumis un rapport du Secrétaire du  
Bureau, en réponse à une interpellation  
de M. le Commisaire Villeneuve, en date du  
29 novembre courant, au sujet des em-  
ployés qui font le travail de M. le Commisaire

Aisy.

Sur proposition de M. le Commisaire Rou.

Approuvé par M. le Commisaire Aisy, il est  
Résolu Que transmette copie du dit rapport à  
M. le Commisaire Villeneuve.

✓ Soumis un rapport du Secrétaire du Bu-  
reau, en réponse à une interpellation de M.  
le Commisaire Villeneuve, en date du 29 no-  
vembre courant, au sujet du contrat pour  
la construction de la Bibliothèque.

✓ Sur proposition de M. le Commisaire Aisy,  
Approuvé par M. le Commisaire Rou, il est  
Résolu Que transmette copie du dit rapport à M. le  
Commisaire Villeneuve.

✓ Soumis une communication de M. M. Mounay  
employé dans le département de la Voie,  
demandant d'être mis à sa disposition.

✓ Sur proposition de M. le Commisaire Aisy,  
Approuvé par M. le Commisaire Rou, il est  
Résolu Que l'affaire à l'ingénieur en chef, pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. M. Courcier et  
Lacasse, demandant au nom de M. L. N. Pail-  
lard, de faire construire sur la propriété de ce der-  
nier, un canal tel que recommandé dans un  
rapport de capitaine Durcher, chef de l'Ins-  
pecteur sanitaire en date du 6 novembre courant.

✓ Sur proposition de M. le Commisaire Aisy,  
Approuvé par M. le Commisaire Rou, il est  
Résolu Que l'affaire à l'ingénieur en chef, M. MacLeod,  
pour rapport d'urgence.

✓ Soumis une communication de la Chambre de  
Commerce, demandant qu'on se rende le ques-  
tion de l'abolition des passages à niveau de la  
Compagnie du Grand-Tronc.

✓ Sur proposition de M. le Commisaire Aisy,  
Approuvé par M. le Commisaire Rou, il est  
Résolu D'informe la Chambre de Commerce que la Commission

de Chemin de Fer n'a pas encore rendu jugement sur la demande qui lui a été soumise le 25 septembre 1915.

Reçu une communication de la succession Robertson, se plaignant du fait que les emplacements de la ville ripandent de la cendre sur le trottoir, en face de sa propriété de la rue Guy.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De lui en avertir l'ingénieur en chef de la Ville, pour rapport.

Reçu une communication de la Canadian Red Cross Society, remerciant le Bureau de leur avoir donné l'usage gratuit de la salle municipale du quartier Lacombe.

Déposé aux archives.

Reçu une communication de M. J. Livinson, demandant des informations au sujet de l'érection et de l'entretien de la mosquée.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De lui en avertir le Directeur du Bureau Municipal de Hygiène, pour rapport.

Reçu une communication de M. Louis Larivie, offrant de traduire en anglais pour l'usage de l'expert Am. Old, les documents concernant la question des tramways.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De lui en avertir M. Larivie que le Bureau n'a pas besoin pour le moment de ses services.

Reçu un rapport du Greffier Adjoint de la Cité transmettant une traduction de la liste des Départements municipaux apparaissant dans l'index des numéros de téléphone.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De transmettre une copie de la dite liste au Greffier Adjoint de la Cité, M. P. B. et de lui en faire préparer un exemplaire pour la publication de cette liste dans l'index des numéros de téléphone.

Reçu un rapport du Surintendant de Police, en réponse à une communication de M. A. Desjardins, qui se plaint du fait que les commencent à fréquenter les trottoirs par la loi du dimanche.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De lui en avertir M. Desjardins que cette matière relève du gouvernement provincial.

Reçu un rapport du Surintendant de Police, sur la recommandation faite par le Club ouvrier St. Denis, de modifier le règlement No. 450 concernant la circulation des voitures.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De lui en avertir l'ingénieur en chef, pour rapport.

Reçu un rapport du Directeur du Bureau Municipal de Hygiène, sur le projet de M. M. H. J. Robertson et J. R. Claude, pour l'enlèvement, le transport et la destruction des animaux morts.

Ses propositions de M. LeComte au Conseil.  
Approuvées par M. LeComte au Conseil.  
Résolu De lui en avertir M. M. Robertson - Claude que

la Ville a presentement un contrat avec la Compagnie Montreal Abattoirs, pour cet objet.

Seigneur le rapport du service des maladies contagieuses pour la semaine finissant le 25 novembre courant.   
 Depoté aux archives.

Seigneur un rapport du Surintendant du Département de l'Éclairage déclarant ne pouvoir recommander de faire droit à une requête demandant l'installation d'une lampe pour l'éclairage de la rue située en arrière des propriétés sur le côté de la rue d'ouest de rue Noan.   
 Alamy et Laval.

Seigneur proposition de M. LeComte au Bureau.   
 Approuvé par M. LeComte au Bureau.   
 Résolu de l'informé les requérants par le Bureau requête de ne pas leur faire droit à leur demande pour les raisons mentionnées dans le rapport du Surintendant du département de l'Éclairage.

Seigneur un rapport du Surintendant du département de l'Éclairage recommandant l'installation de trois lampes à arc pour l'éclairage de la 42<sup>e</sup> rue Avenue entre les avenues Peltiquet et Lajeunesse.

Seigneur proposition de M. LeComte au Bureau.   
 Approuvé par M. LeComte au Bureau.   
 Résolu de l'ordonner instruction au Surintendant du Département de l'Éclairage de faire l'installation de lampes en question lorsque les crédits pour l'an prochain auront été votés.

Seigneur une résolution de Conseil, en date du 27 novembre, à l'effet de demander l'opinion du Département en Loi sur la légalité d'une réclamation du Conseil du comté de Hochelaga, au montant de \$ 1772.<sup>41</sup> pour l'entretien de la voie, etc.

Seigneur proposition de M. LeComte au Bureau.   
 Approuvé par M. LeComte au Bureau.   
 Résolu de l'insérer au département en Loi pour rapport.

M. M. A. J. Gauthier, président de l'Association de Brosses Alfred Ledue, et aux membres de l'Association, se présentent devant le Bureau pour discuter la question de Abattoirs.

A cause de l'absence de M. LeComte sans Villeneuve, la discussion de l'explication et de la mise en opération des Abattoirs est différée.

M. M. Ledue et Gauthier déclarent être à la disposition du Bureau pour l'étude de cette question.

Les membres de l'Association de Brosses, exposent certains griefs au sujet du marché à bestiaux de l'Est.

Le Surintendant de Marché est présent devant le Bureau.

Les délégués s'engagent à soumettre leur pétition par écrit.

Seigneur un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil, tenu le 27 novembre, 1916, à l'effet de retourner au Bureau des Communaires une communication de l'archevêque anglican de Montréal, au sujet de l'absence de services récemment entre les membres de la colonie juive de Montréal.

Sur proposition de M. Lacomme au Roi.  
Appuyé par M. Lacomme au Arney, il est  
Résolu Que l'effort de l'Intendant de Pôssi.  
pour rapport.

La séance est ajournée à vendredi: 11  
décembre 1916 à 11 h. A.M.

Gouvernement  
M. Marling

Procès verbal d'une séance du Bureau de Commisaires

Tenu le 1er décembre 1916, A.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin La  
M. M. les Commisaires Côté  
Rose.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes.  
Lé. au cours de laquelle M. Lacomme au Arney prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.  
Appuyé par M. Lacomme au Côté, il est  
Résolu Que l'approbation la requête suivante:  
Assistance Municipale Nos 204-205-206-  
207-208-209-210-211-212-215-216-217-218-219  
220

Soient une communication de la Cie. de  
Téléphone Bell. demandant la permission  
d'ouvrir la rue Cathcart, sur une distance  
de environ 200 pieds, à partir de la  
rue St. Maurice.

Sur proposition de M. Lacomme au Côté,  
Appuyé par M. Lacomme au Arney, il est  
Résolu Que referer à l'ingénieur en chef pour rapport.

Soient une communication de M. Paul  
Emile Lamarche, recommandant M. de  
monville M. Lesque, qui sollicite un  
emploi à la Bibliothèque.

Sur proposition de M. Lacomme au Côté,  
Appuyé par M. Lacomme au Rose, il est  
Résolu Que transmettre au Bibliothécaire.

Soient une communication de Montréal

Women's Club invitant le president et les membres du Bureau a assister a une reunion devant avoir lieu lundi apres-midi le 4 decembre courant.

Sur proposition de M. Libommurain Anis, Approuve par M. Libommurain Cote, il est Resolu De informer le Montreal Women's Club que le Bureau ne pourra assister a cette reunion, ne qu'une assemblee du Conseil aura lieu le meme jour, et de transmettre l'invitation du Montreal Women's Club au Suffer de la Cite.

Sur un rapport de Son Honneur le M. Oau, reconnu avant de maintenir la decision prise par le Bureau a l'endroit du Capitaine Dubou actuellement employe comme surveillant des travaux et surveillant dans l'Isle Ste Helene.

Sur proposition de M. Libommurain Cote, Approuve par M. Libommurain Anis, il est Resolu De approuver la dite reconnaissance et d'informer le Capitaine Dubou en consequence.

Sur un rapport de M. G. St. Pierre, sollicitant la position de chauffeur a la Bibliotheque.

Sur proposition de M. Libommurain Anis, Approuve par M. Libommurain Cote, il est Resolu De s'opposer au Surointendant des Edifices Municipaux et d'amender en consequence la resolution du Bureau en date du 30 novembre, 1916.

Sur un rapport de M. G. M. Parrot, recitant, au nom de M. Anis Lanyon, l'offre qu'il avait faite le 29 octobre dernier, pour la vente de la lotie situee sur la rue St. Denis, et regu

pour l'elargissement du subway. Sur proposition de M. Libommurain Cote, Approuve par M. Libommurain Rose, il est Resolu De s'opposer au President du Bureau des Estimeateurs pour rapport d'urgence.

M. l'echon Mac Donald introduit devant le Bureau, M. Hornum Pelletier, avocat C. R. et M. Alfred Guard qui offrent de faire un echange de terrain pour faire l'ouverture de la rue Maple Wood. Ils depotent devant le Bureau une requete et une proposition, a cet effet.

Après que M. Hornum Pelletier a lu son rapport, et le reprend quelques instants apres.

M. Libommurain Villeneuve entre dans la salle de deliberation et prend son siege, au cours de la discussion, sur cette question.

Après pourparler, et

Sur proposition de M. Libommurain Cote, Approuve par M. Libommurain Anis, il est Resolu De s'opposer au President du Bureau des Estimeateurs de s'aboucher avec M. M. Pelletier et Guard, et de faire rapport sur la proposition faite par ces derniers.

M. l'echon Mac Donald introduit une delegation, au sujet de la construction d'un theatre par son fils, M. Guy Shubrook. Consideration differie jusqu'a la seance de lundi prochain.

Sur un rapport de M. G. M. Parrot, recitant, au nom de M. Anis Lanyon, l'offre qu'il avait faite le 29 octobre dernier, pour la vente de la lotie situee sur la rue St. Denis, et regu  
rejuste de \$ 8,804.<sup>00</sup>, 6,842.<sup>00</sup>, 12,387.<sup>00</sup>, 5,312.<sup>00</sup>  
suivant l'acte certifie  
Sur proposition de M. Libommurain Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu Qu'il autorise le paiement.

M. l'échevin Rubensteni introduit une  
délégation de propriétaires et résidents  
de la rue Moase, au sujet de la  
latrine que M. James Morgan est  
actuellement à construire sur la rue Sherbrooke  
au coin de la rue Moase.

Sur ce suit un rapport de l'Architecte  
de la Ville.

Après la discussion, M. le Commissaire  
Rose lauréat son siège, et le re-  
prend après quelques instants.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu Qu'il réfère cette question au Départe-  
ment des Lois, afin qu'il fasse rapport  
pour l'Assemblée de demain.

Son Honneur le Maire est appelé à son  
Bureau, et lauréat son siège.

M. le Commissaire Rose le remplace à la  
présidence.

Attendu que le crédit de \$ 2000.00 voté  
pour la surveillance des travaux de  
la Bibliothèque, M. Turdeau, a même  
la balance, est imprimé.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu Qu'il autorise le paiement du salaire des  
surveillants des travaux de la Bibliothèque.  
M. Turdeau, a même la balance. Dis-  
ponible du crédit voté pour la construction  
de ladite Bibliothèque.

M. Odemouille Wilson se présente de-  
vant le Bureau et demande de déléguer  
des représentants de la Ville, pour s'y rendre.

de la délégation du National Bu-  
reau qui doit demander à l'Honorable  
Membre Ministre de Dominion de la res-  
source.

Elle adresse une demande par écrit,  
à cet effet, au Bureau.

M. l'échevin Menard informe le Bureau  
que l'Ingénieur en Chef, a la demande  
du département des Lois, a fait préparer  
un plan corrigé, pour l'inséparation  
de la rue Villeneuve.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
Résolu Qu'il donne instruction à l'Ingénieur  
en Chef, de transmettre au Bureau le  
plan des questions, ainsi que le dossier con-  
cernant l'inséparation de la rue Villeneuve.

Il soumet un requête des résidents de la  
rue Ontario, demandant que les fils de  
la Montreal Light Heat & Power soient  
placés dans les conduits souterrains  
qui sont actuellement contenus dans  
ladite avenue.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
Résolu Qu'il réfère au Surintendant du départe-  
ment de l'Éclairage, pour rapport.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est  
Résolu Que la résolution du Bureau, en date du  
25 novembre, 1916, à l'effet d'autoriser la  
pose de conduits d'eau dans différentes  
rues, soit amendée, en retranchant la  
partie se rapportant à la pose de ces conduits  
de la rue Maril, de la rue Sher-  
brooke à la Côte St. Antoine, au coin de  
# 450.00, attendu que ce travail a été antérieu-  
rement autorisé.

Soumettre un rapport de l'Architecte de la Ville, transmettant les plans soumis par la Compagnie International M.O. Manufacturing Ltd. pour la construction de deux bñtes temporaires sur le lot portant le No. 35 du quartier Mercier.

Sur proposition de M. le Communicaire Aimey, Approuve par M. le Communicaire Cote, il est Resolu De recommander au Conseil d'approuver lesdits plans, a la condition que les bñtes en question soient demoliciees a l'issue de la presente guerre.

Soumettre un rapport de l'Ingenieur-Surintendant de la Voie, en reponse a une plainte de M. P. S. Seniard concernant le enlèvement du nom de rue sur la rue Demontigny.

Sur proposition de M. le Communicaire Cote, Approuve par M. le Communicaire Aimey, il est Resolu De informer M. Seniard, conformément au dit rapport.

Soumettre un rapport de l'Ingenieur en charge des Chemins de Fer, recommandant l'installation d'un avertisseur de tramway, au coin des rues Chomedey et St. Catherine.

Sur proposition de M. le Communicaire Cote, Approuve par M. le Communicaire Aimey, il est Resolu De approuver ladite recommandation, et de faire rapport au Conseil, en consequence.

Soumettre un rapport de l'Ingenieur-Surintendant de la Voie, au sujet des restrictions qui lui ont été donnees de localiser la pose de poteaux sur la rue Bordaux pour l'installation de lampes additionnelles.

Sur proposition de M. le Communicaire Cote, Approuve par M. le Communicaire Aimey, il est

Resolu De transmettre au Surintendant du Departement de l'Eclairage

Soumettre un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant d'accorder a M. S. Shwartz, l'autorisation d'occuper le lot portant le No. 10 subd. 1091 du quartier Laurier, situe au No. 69 de la rue Beuller, pour y recevoir et emmagasiner de la gelyoline, dans un bñt provisoire.

Sur proposition de M. le Communicaire Aimey, Approuve par M. le Communicaire Cote, il est Resolu D'accorder ledit permis.

Soumettre un rapport de l'Ingenieur-Surintendant de la Voie, recommandant d'accorder a la Compagnie de Telephone Bell, la permission d'elever des poteaux sur la rue Lavender.

Sur proposition de M. le Communicaire Cote, Approuve par M. le Communicaire Aimey, il est Resolu De faire rapport au Conseil, en consequence.

Soumettre un rapport de l'Ingenieur-Surintendant de la Voie, recommandant d'accorder a la Montreal Light Heat & Power Co. l'autorisation d'elever des poteaux sur les rues Richerold et Litalien, et sur le Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. le Communicaire Cote, Approuve par M. le Communicaire Aimey, il est Resolu De faire rapport au Conseil, en consequence.

Soumettre le dossier concernant l'élargissement du tunnel de la rue Outaouais.

Sur proposition de M. le Communicaire Cote, Approuve par M. le Communicaire Aimey, il est Resolu De siffler au departement en Lot, pour rapport sur la possibilite de demander a la

Commission des Chemins de Fer, d'ordonner à la Compagnie du Pacifique Canadien de payer une partie de l'entre-puis de la reconstruction du tunnel de la rue Ontario, et de l'élargissement de la rue, et de puis le département en loi, de faire rapport également pour ce qui concerne la construction du tunnel de la rue Wellington, de la rue Sherbrooke, du quartier Notre-Dame de Grâce, du quartier Mercier, de l'avenue Papineau, de la rue St. Hubert, de l'avenue du Parc, de la rue Baby, de la rue Masson et de la rue St. Laurent.

Soit un rapport de Son Honneur le Maire, concernant les travaux de réparation du mur de revêtement des rues Ste. Rose et Carter. Sur proposition de M. le Comissaire Côté, Approuvé par M. le Comissaire Aimey, et Résolu de retourner le dossier à l'ingénieur en chef pour révision de l'estimation du mur par la Cite, tel que pûtend M. le Curé Demer.

Soit un rapport de l'Intendant du département de l'Assainissement, au sujet de suggestions de M. F. D. Rivest, relatives à l'enlèvement des vidanges.

Sur proposition de M. le Comissaire Aimey Approuvé par M. le Comissaire Côté, et Résolu de transmettre le dossier au Conseil pour opinion à la Commission de Législation, pour étude, et de puis le Secrétaire de communiquer une copie de la présente résolution à M. F. D. Rivest.

Soit un rapport de l'ingénieur en chef, recommandant le vote des crédits suivants, pour permettre à la Direction des Travaux Publics de commencer le travail pour la construction et l'agrandissement des tunnels ci-dessous mentionnés:

Agrandissement	Montant
Wellington (S. J. R.)	\$ 3,600.00
Sherbrooke (C. P. R.)	2,000.00

Construction.

Notre-Dame de Grâce, d'Arc	
Tand'homme aux limites	
de la Cite (C. P. R.)	3,000.00
Quartier Mercier, d'Arc	
par limite est de la Cite (C. P. R. - C. N. R.)	3,000.00
Papineau, (C. P. R.)	3,000.00
Arc, du Parc, Baby (C. P. R.)	6,000.00
St. Hubert, (C. P. R.)	3,000.00
Masson (C. P. R.)	3,000.00
St. Laurent (C. P. R.)	3,000.00
formant un total de \$ 29,600.00 pour un dix (10) tunnels.	

Sur proposition de M. le Comissaire Côté, Approuvé par M. le Comissaire Aimey, et Résolu de recommander au Conseil le vote des dites sommes pour le fini ci-dessus et d'informer le Conseil en même temps que le plan du tunnel de la rue Ontario sont terminés.

Soit un rapport du département en loi, concernant le jugement rendu, entre la Ville, dans la cause de Eugène Sullivan et la Cite, d'Arc.

Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve, Approuvé par M. le Comissaire Côté, et Résolu de faire rapport au Conseil, à l'effet de se conformer audit jugement et de payer



au demandeur la somme de \$ 150.<sup>00</sup>  
avec intérêt depuis le 12 octobre dernier  
plus une somme de \$ 28.<sup>30</sup> à Maitre  
L. A. Rivet, procureur du demandeur.

Sur proposition de M. Blouin au Vellemeur  
Approuvé par M. Blouin au Ainey il est  
Résolu d'approuver les requêtes suivantes:

- Impression et Publication No. 57
- M. Caladeu Contoguin 61.
- Voies (Des. Nord) 365-366-367.
- Edifice Municipal 123-124.
- Incineration 107-109.
- Alarmer 61-62.
- Voies (Des. Est) 169.
- Parcs (Parc Lafontaine) 257-258-259.
- Arbres 689-694-695-696-697.

M. Blouin au Côte remplace M.  
Blouin au Ron à la présidence.

Sur proposition de M. Blouin au Rose.  
Approuvé par M. Blouin au Vellemeur, il est  
Résolu d'autoriser autant que les citoyens de  
M. Outil admettre avec volontiers  
l'opinion des représentants des institu-  
tions financières et commerciales de  
M. Outil, concernant la recomman-  
dation du Bureau des Bourgeois  
à l'effet d'insérer comme amendement  
à la Charte, le pouvoir par la Cité d'im-  
poser une taxe mobile sur les immeux.  
Plus comme le meilleur remède au déficit  
du revenu de la Cité et pour pourvoir  
aux besoins du Budget, qu'une in-  
vitation soit envoyée au Board of  
Trade, la Chambre de Commerce, à  
l'Association des Manufacturiers, à  
l'Association des Comptables Financiers  
et aux Banquiers, le priant de nommer  
un comité de quelques membres qui

confieraient avec le Bureau des  
Bourgeois, avec le Contrôleur et Au-  
diteur ainsi qu'avec le Trésorier de la  
Cité, pour qu'ils en considèrent la  
question de déficit dans le revenu de la  
Cité et pour exprimer leur opinion et  
dire si la meilleure méthode s'adap-  
te pour trouver le fonds nécessaire avec  
le dit, ou ou non, à des fins pour trouver  
le fonds nécessaire, l'imposition d'une  
taxe mobile égale à un certain montant  
fixé par le Contrôleur et Auditeur de la  
Cité, mais ne dépassant pas un et un  
quart pour cent. (1 1/4%)

La séance est ajournée à lundi, le 4  
décembre courant, à 11 heures A.M.  
12 mots révisés.

Ajournement In meeting

Procès-verbal d'une assemblée du Bureau de Comm.

Tenue le 4 décembre 1916. A. M.

Présents

Son Honneur le Maire M. Martin. Pr.  
MM. les Communaires Rose  
Côté.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. le Comm. municipal Villeneuve prend son siège.

Les minutes sont approuvées telles qu'elles.

Sur proposition de M. le Comm. municipal Rose, approuvée par M. le Comm. municipal Côté, il est résolu Qu'il soit résolu du Bureau, en date du 26 novembre, 1916, au sujet de la requête de l'Hôpital Ste. Justine, qui demande d'être mis sur le même pied que les hôpitaux généraux, en ce qui concerne la répartition de la taxe du Sol de l'Hôpital, soit reconstruite et annulée, et qu'elle soit remplacée par la suivante.

Résolu Qu'il soit transmis la requête de l'Hôpital Ste. Justine au Conseil avec fin de la rippe à la Commission de Législation, ce Bureau étant d'opinion que la demande de l'Hôpital Ste. Justine devrait être accordée.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, en rippe à une requête de M. J. J. Steil, demandant la construction d'un mur en face de sa propriété, sur le Boulevard Saint Michel.  
Sur proposition de M. le Comm. municipal Côté

Approuvée par M. le Comm. municipal Rose, il est résolu De référer au département en Loi, pour savoir si la Cité est tenue de construire le mur en question.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, en rippe à une communication de M. M. Workman au sujet de la construction d'un mur de revêtement, en face de sa propriété, sur Sherbrooke.

Sur proposition de M. le Comm. municipal Côté,

Approuvée par M. le Comm. municipal Rose, il est résolu De informer M. Workman, conformément au dit rapport.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, informant le Bureau que M. J. Sherman n'a pas encore rippe la clôture autour du terrain qu'il possède, au coin de l'avenue Papineau et de la rue De Montigny.

Sur proposition de M. le Comm. municipal Côté,

Approuvée par M. le Comm. municipal Rose, il est résolu De donner avis à M. Sherman d'aller ripper la clôture en question.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, transmettant un estimateur du coût de la construction d'un kiosque pour l'usage de charbon de bois de la rue des Communaires.

Sur proposition de M. le Comm. municipal Côté,

Approuvée par M. le Comm. municipal Rose, il est résolu De référer au Surintendant de Police, pour rapport.

Sur un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie transmettant un compte de la Montreal Light Heat & Power au montant de \$ 517<sup>00</sup> pour frais de

déplacement de poteaux sur le chemin de la Côte des Neiges.

Ses propositions de M. LeComte ont été

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De l'inscrire au département en Loi, pour savoir si la Cité est tenue de payer ce compte.

Fourmis un rapport du Département en Loi, au sujet du bail, à intervenir entre la Ville et le Grand Tronc, pour un terrain de terrain, pour l'usage du Département de l'Acqueduc.

Ses propositions de M. LeComte ont été

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De l'inscrire à l'Ingénieur Supérieur en charge de l'Acqueduc pour rapport, conformément à la recommandation du Département en Loi.

Fourmis un rapport du département en Loi, relatif à une recommandation, à

l'effet de visiter une réclamation de M. W. Tutin, au sujet de la construction d'un mur de soutènement en face de la propriété dudit M. Tutin, située sur le Boulevard Westmount.

Ses propositions de M. LeComte ont été

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De l'inscrire M. Tutin en conséquence.

Ses propositions de M. LeComte ont été

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De donner instruction à l'Assant en chef de préparer les amendements à la charte, à être soumis à la législature par le Bureau au sujet du Budget de 1917, et des nouvelles sources de revenus, et d'en transmettre une copie à l'Assant en chef à Québec.

Fourmis un rapport du Département en Loi,

concernant une réclamation de M. J. O. Proulx, pour un accident survenu à son enfant.

Ses propositions de M. LeComte au Vieux-Québec

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De régler ladite réclamation, en payant au demandeur la somme de \$ 200.00 en capital, intérêt et frais, et de demander au Conseil, un crédit de telle somme pour cette fin.

M. LeComte M. O. Proulx se présente devant le Bureau, et demande de mettre à l'étude la question de la répartition du coût de l'expansion de la rue Gifford.

Ses propositions de M. LeComte ont été

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De prier le Secrétaire de mettre le dossier en cette affaire devant le Bureau, lors de la prochaine assemblée.

Fourmis un rapport de l'Ingénieur en charge des Chemins de Fer, transmettant une communication du génie-général de la Compagnie des Travaux, concernant l'installation de nouvelles lignes de tramway, dites lignes Outremont, nord et Ouest du Parc St-Catherine.

Ses propositions de M. LeComte ont été

Approuvées par M. LeComte au Vieux-Québec, il est  
Résolu De faire rapport au Conseil, recommandant d'autoriser la Cie des Travaux à établir les lignes en question.

Fourmis un rapport de Son Honneur le Maire, transmettant une communication de M.

J. Cowan et recommandant de faire voter un crédit de \$ 1500.00 pour procéder à une enquête sur l'augmentation du coût de la vie.

M. Cowan, présent devant le Bureau.

faussit de explication au sujet de sug-  
gestion contenue dans sa communication

Au cours de la discussion sur cette ques-  
tion. M. LeComte a pris son  
siège.

Sur proposition de M. LeComte

Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on demande au Conseil un crédit de  
\$ 1500.<sup>00</sup> pour procéder à l'enquête au-  
tour de l'Ordre en Conseil, du 10  
novembre 1916, et de demander au départe-  
ment en Loi. (M. Lamarche) si la Cité a le  
droit de confier à d'autres personnes le  
pouvoir qui lui est donné par ledit Ordre  
en Conseil.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on transmette ledit projet d'amendement  
au Conseil, pour référence à la Commission  
de législation.

Sur proposition de M. LeComte

Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on transmette ledit projet d'amendement  
au Conseil, pour référence à la Commission  
de législation.

Sur proposition de M. LeComte

Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on approuve la réglementation suivante:  
Voies (Hotel de Ville) Nos. 64.  
Aqueducs 671-691-699-700-701-702-703-704-705-  
706-707-708-709-709a-710-711-712.  
Pohai 228-229, 230-234-235.  
Incendies Nos. 201-201-202-203-204-205-206.  
Voies (Div. Ouest) 103.  
do " Est) 170.  
Pons Lafontaine 290-291-292.  
Edifices Municipaux 125.  
Insanitation 108-110.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

10291- F. Yates. Blessure corporelle, frais  
de avocat: M. Le  
Comte, Howard, 390

10405- Ely Lynette. Accident d'automobile 40.<sup>00</sup>  
10425- Léon Sagne 20.<sup>00</sup>

Reclamation répétée 10345-10400-10405.  
Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte il est  
Résolu Que l'on donne instruction au chef de dépar-  
tement de préparer immédiatement le cahier  
des charges et le annoncer, que que les  
soumissions pour l'exercice d'1917, puissent  
être demandées dans le cours du mois de  
janvier prochain.

Soumettre un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, déclarant un permis recommandé de faire droit à la requête du "Comité des Sanitaires", qui demande une part de la taxe des "Soins des Hopitaux".

Sur proposition de M. le Communicaire Côté, Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est

Resolu D'approbation le dit rapport.

Soumettre un rapport de l'Architecte de la Ville, au sujet de permis demandé par M. M. Jacob & Bell, pour l'érection d'une salle de jeux amovibles sur la rue Sherbrooke, angle sud-est de l'avenue Grey numéro cadastriel 119 subd. 57-58 et 59 du quartier "Côte-Dauphine".

Sur proposition de M. le Communicaire Ainey, Approuvé par M. le Communicaire Côté, il est

Resolu D'autoriser l'Architecte de la Ville, à accorder le permis ci-dessus, à la condition que selon accordé le 30 mai 1916, pour l'érection d'une salle de jeux amovibles sur le terrain situé à l'angle sud-ouest de la rue Sherbrooke et de l'avenue Grey soit annulé.

M. le Maire laisse son siège, pour se rendre chez lui, et M. le Communicaire Roux le remplace à la présidence.

Il est unanimement Resolu D'autoriser le Surintendant du département des Permis et des Licences à déposer une plainte au cas de police contre le propriétaire du théâtre Woodland situé au coin des rues Ontario et Hogan.

Soumettre un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, à l'effet de voter un crédit de \$ 500.00 pour demander à M. Miché Lafamme et Geoffroy de préparer un rapport

au sujet de propriétés tenues par le Seigneur ou le juge Panneton sur l'achat de terrain de la rue Perlet et la construction d'équité dans le quartier Bordin. Sur proposition de M. le Communicaire Ainey.

Approuvé par M. le Communicaire Villeneuve, il est Resolu De transmettre copie dudit extrait à Messrs Lafamme et Geoffroy, et de leur demander s'ils sont prêts à préparer et à soumettre au Bureau le rapport en question, et à répondre aux questions qui auraient été posées à l'avisé au Chef de la Ville, par une résolution du Conseil, adoptée le 13 novembre dernier.

M. le Communicaire Côté laisse son siège.

Soumettre un rapport du Surintendant du département des Permis et des Licences transmettant la demande de M. Joseph Dupras, pour le privilège de garder sur place un marquis au-dessus de tout type de la rue Champlain.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve, Approuvé par M. le Communicaire Ainey, il est

Resolu De recommander au Conseil l'octroi dudit privilège.

Soumettre un rapport du Président du Bureau des Estimateurs, transmettant un état, par quartier, des électeurs, ayant droit de vote d'après le rôle de 1916-1917. D'après les archives.

Soumettre un rapport du Département en Loi, au sujet de l'insubordination, pour l'ouverture de la rue Villars.

Sur proposition de M. le Communicaire Villeneuve, Approuvé par M. le Communicaire Ainey, il est

Resolu De donner instruction à l'ingénieur en Chef de faire préparer un plan, montrant la ligne



emphiteuse de taxe pour une propriété située au No. 55 de la rue Saint-Denis.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que demander au Trésorier de la Cité et au Président du Bureau de Estimation qui a donné instruction de porter ladite propriété comme exempté sur le rôle d'évaluation de 1914-1915.

Soumettre un rapport du Trésorier de la Cité recommandant que les crédits votés dans le budget de 1916 pour les dépenses antérieures de son Département et pour l'achat de timbres de guerre soient remboursés sur un seul crédit.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que l'ordonne le Contrôleur et le Comptable à verser les deux crédits en un seul, afin que les dépenses à faire d'ici à la fin de l'année, soient prises sur la balance disponible desdits crédits.

Soumettre un rapport du Département par Loi, au sujet des instructions qui leur ont été données de faire les démarches nécessaires pour solliciter de nos voisins le Canada le franc de vente d'un terrain situé sur la rue St. André.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Qu'approuve ledit rapport et de rescinder la résolution du Bureau, en date du 4 novembre, 1916.

Soumettre une communication de l'Union Internationale des Villes, concernant la collection et la publication de différents documents.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que transmettre ladite communication au Greffier de la Cité, pour savoir s'il est opportun d'assister à la séance qui y est convoquée.

Soumettre un rapport du Surintendant du Département du Privilège et de Licence, au sujet de la réglementation de l'affichage.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que transmettre le dossier au Conseil, pour le faire à la Commission de Législation, avec prière de préparer un règlement, tel que recommandé par le Surintendant du Département du Privilège et de Licence.

Soumettre un rapport du Trésorier de la Cité concernant les deux ans de M. W. E. Horobin qui voudrait être exempté du paiement des intérêts sur un compte de taxe.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu D'informer M. Horobin que, en vertu des dispositions de la charte, ni le Trésorier, ni le Conseil ni le Bureau de Communes n'ont le droit de faire aucun acte qui se soit d'aucune façon des intérêts de celui sur les cotisations.

Soumettre une communication de M. P. A. Fortin, du Département de la Voie, offrant sa démission.

Ses propositions de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Qu'accepter ladite démission.

Soumettre une communication de M. F. L. Pécarié, offrant d'installer un appareil sur le Boulevard du Fair River.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que verser au Surintendant des Edifices Municipaux, pour rapport.

✓ Soumettre une communication de la compagnie de Portraits d'Art, au sujet de son intention de prendre une photographie de la Salle du Conseil.

✓ Sur proposition de M. Le Commissaire Aïney, Approuvé par M. Le Commissaire Dellenne. Résolu De lui former ledite Compagnie de bien vouloir s'adresser au Greffier de la Cité.

✓ Soumettre une communication de la Montréal Public Service Corporation, demandant la permission d'ériger des poteaux sur la rue Pleasure.

Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

✓ Soumettre une communication de M. J. O. Normand, offrant ses services à la Ville, comme expert, au sujet de l'ingénieur sur l'augmentation du coût de la voirie.

Résolu De déposer ladite communication au dossier. Révisé sur page 589

✓ Soumettre une communication de maîtres Brodeur et Rivard, au sujet d'une réclamation de M. Achille Racine en rapport avec la vente, par M. J. Lamoureux, à la Cité, d'un terrain de terrain, situé sur le Boulevard St. Laurent.

Résolu De référer au département en Loi, pour décision.

✓ Soumettre une communication de M. J. W. M. Connell, en réponse à une communication du Bureau, en date du 24 novembre, 1916, au sujet du projet de travaux de l'usine de filtration.

Résolu De transmettre à M. Le Commissaire Cité.

✓ Soumettre une communication de maîtres Besutte et Pugey, au sujet d'une réclamation de M. M. S. Ducharme, et al, au montant de \$ 140.50 contre l'entrepreneur des conduits souterrains, sur le Boulevard

St Laurent. Résolu De transmettre à l'ingénieur en chef

✓ Soumettre une communication de la fabrique de Saint-Pascal Baylon, demandant à la Ville de transformer en parc un terrain qu'elle possède sur le chemin de la Côte des Neiges.

Résolu De référer au Surintendant des Parcs pour rapport.

✓ Soumettre une communication de M. J. A. Turkelme, concernant le pavage de la rue Sherbrooke, à partir de l'avenue Madison.

Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

✓ Soumettre une communication de M. J. Lesara, demandant de faire réparer le trottoir de l'avenue Old Orchard.

Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

✓ Soumettre une communication de M. J. J. Gagnier, sollicitant un emploi.

Résolu De déposer au dossier de demande d'emploi.

✓ Soumettre une communication de la P. L. L. Quarry Co. au sujet du paiement d'un compte qui lui est dû pour la fourniture de pierre.

Résolu De déposer ladite communication au dossier.

✓ Soumettre une communication de M. C. Fortin, offrant de vendre un terrain pour l'élargissement de la rue L'Assommoir.

Résolu De référer à l'ingénieur Surintendant de la Voirie pour rapport.

✓ Soumettre une communication de M. P. W. St. Georges, en réponse à la demande qui lui a été faite d'informer le Bureau à quelle corporation il consentait à agir comme



expert dans l'expropriation de la Mutual Water & Power Co.

✓ Soumettre une communication de la Com. de l'Appraisal Co. en réponse à la demande qui lui a été faite d'informer le Bureau à quelles conditions elle consentirait à agir comme expert dans l'expropriation de la Mutual Water & Power Co.

Résolu De déposer lesdites communications au dossier.

✓ Soumettre une communication de M. le notaire Thibout, au sujet de terrains dont la Cité aurait eue possession pour la construction d'un théâtre sur la rue St. Pierre.

Résolu De transmettre à M. le Comissaire Côté.

✓ Soumettre une communication de M. le curé de St. Pierre. Claver, demandant à la Ville de faire déposer ses cendres pour remplir la carrière qui se trouve près de l'église de cette paroisse.

Résolu De donner instructions au Surintendant du Département de l'Incendie afin de faire droit à ladite demande.

✓ Soumettre une communication de madame St. Jassi, sollicitant un emploi à la Bibliothèque.

Résolu De déposer au dossier des demandes d'emploi à la Bibliothèque.

✓ Soumettre une communication de M. Edmond Pilon, inspecteur du département des Bâtiments, transmettant une réclamation pour dommages causés à son automobile.

Résolu De référer au département de Réclamation pour rapport.

✓ Soumettre une communication de M. J. F. Meyer

suggérant l'imposition d'une taxe sur le Charbon.

Résolu De faire le secrétaire d'informer M. Meyer que le Bureau ne prendra en suggestion son seruire considération.

✓ Soumettre une communication de M. A. Caron demandant que ses services soient révisés, après le 31 décembre, 1916.

Résolu De référer au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène.

La séance est ajournée à samedi, le 9 décembre courant, à 10 heures A.M.

(Ajournement.)

✓ Soumettre une communication de M. le Ministre du Commerce transmettant les renseignements demandés par le Bureau au sujet de l'exportation de lait et de la crème aux Etats-Unis.

Résolu De déposer ladite communication au dossier.

Ajournement.

Ad. Ross

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Commisaires

Tenue le 9 décembre 1916 à 11 h.

Présents

M. M. les Commissaires Côté,  
Ross  
Ainey.

En l'absence de Son Honneur le Maire,  
M. le Commissaire Ross est appelé à présider.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Après considération du rapport du département en Loi, en date du 27 novembre 1916, sur les projets d'arrangements y compris entre la Ville de Montréal, la Harri Construction Company Ltd et M. A. E. Doucet, Ingénieur Civil de la Ville de Québec, pour defrayer le coût des risques dudit A. E. Doucet, comme troisième expert, dans les causes suivantes: N<sup>o</sup>. 2923 Harri Construction Co. Ltd. & la Cite de Montreal; N<sup>o</sup>. 2923 Harri Construction Co. Ltd, Succédental Plaintiff & la Cite de Montreal, Succédental Defendant; N<sup>o</sup>. 1879 Harri Construction Co. Ltd & la Cite de Montreal; N<sup>o</sup>. 982 Harri Construction Co. Ltd & la Cite de Montreal; N<sup>o</sup>. 86 Harri Construction Co. Ltd & la Cite de Montreal; N<sup>o</sup>. 1855 la Cite de Montreal & Harri Construction Co. Ltd. et pour pourvoir entre la Cite et ladite Compagnie, au recouvrement des honoraires payés par elle audit A. E. Doucet.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que le commandeur au Conseil d'approuver le projet d'arrangement entre la Harri Construction Co. Ltd la Cite de Montreal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil, de la Ville de Québec, dans la cause N<sup>o</sup>. 2923 dans laquelle la Harri Construction Co. Ltd est plaignante et la Ville de Montreal, défendesse, d'accepter les termes dudit projet d'arrangement et d'autoriser le département en Loi, de la Ville de Montreal, à le signer au nom de la Ville de Montreal, le tout pourvu que la Harri Construction Co. Ltd. et ledit A. E. Doucet acceptent ledit arrangement et le signent.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que le commandeur au Conseil d'approuver le projet d'arrangement entre la Harri Construction Co. Ltd la Cite de Montreal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil, de la Ville de Québec, dans la cause N<sup>o</sup>. 2923 dans laquelle la Harri Construction Co. Ltd est plaignante et la Cite de Montreal, défendesse, pour defrayer le coût des services dudit A. E. Doucet comme troisième expert, dans la dite cause et pour pourvoir, entre la Cite et la Harri Construction Co. Ltd, au recouvrement des honoraires qui pourront être payés par elle, aux termes dudit projet d'arrangement, audit A. E. Doucet.

Après considération du projet d'arrangement entre la Harri Construction Co. Ltd la Cite de Montreal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil de la Ville de Québec dans la cause N<sup>o</sup>. 2923, dans laquelle la Harri Construction Co. Ltd est plaignante et la Cite de Montreal, défendesse, pour defrayer le coût des services dudit A. E. Doucet comme troisième expert, dans la dite cause et pour pourvoir, entre la Cite et la Harri Construction Co. Ltd, au recouvrement des honoraires qui pourront être payés par elle, aux termes dudit projet d'arrangement, audit A. E. Doucet.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu Que le commandeur au Conseil d'approuver le projet d'arrangement entre la Harri Construction Co. Ltd la Cite de Montreal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil, de la Ville de Québec, dans la cause N<sup>o</sup>. 2923 dans laquelle la Harri Construction Co. Ltd est plaignante et la Ville de Montreal, défendesse, d'accepter les termes dudit projet d'arrangement et d'autoriser le département en Loi, de la Ville de Montreal, à le signer au nom de la Ville de Montreal, le tout pourvu que la Harri Construction Co. Ltd. et ledit A. E. Doucet acceptent ledit arrangement et le signent.

Après considération du projet d'arrangement entre la Harri Construction Co. Ltd, la Ville de Montreal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil

d la Ville de Québec, dans la cause No. 2923 dans laquelle la Harri Construction les Ltd est demandeur Incidante et la Ville de Montréal, défendeur Incidante, pour diffrayer le coût des services dudit A. E. Doucet, comme troisième expert, dans ladite cause, et pour pourvoir, entre la Ville et la Harri Construction les Ltd, au recouvrement des honoraires qui pourront être payés par elle, aux termes dudit projet d'arrangement, audit A. E. Doucet

Sur proposition de M. le Commanche Côté, Approuvé par M. le Commanche Ainsy il est Résolu De recommander au Conseil d'approuver le projet d'arrangement, entre la Harri Construction les Ltd, la Ville de Montréal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil, de la Ville de Québec dans la cause No. 2923 dans laquelle la Harri Construction les Ltd est demandeur Incidante, et la Ville de Montréal, défendeur Incidante, et d'accepter les termes dudit arrangement, et d'autoriser le département en Loi, de la Ville de Montréal à signer ledit arrangement au nom de la Ville de Montréal, le tout pourvu que la Harri Construction les Ltd et ledit A. E. Doucet acceptent ledit arrangement et le signent.

Après considération du projet d'arrangement entre la Harri Construction les Ltd, la Ville de Montréal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil de la Ville de Québec, dans la cause No. 1879 dans laquelle la Harri Construction les Ltd est demandeur et la Ville de Montréal, défendeur, pour diffrayer le coût des services dudit A. E. Doucet comme troisième expert dans ladite cause

et pour pourvoir, entre la Ville et la Harri Construction les Ltd au recouvrement des honoraires qui pourront être payés par elle, aux termes dudit projet d'arrangement, audit A. E. Doucet.

Sur proposition de M. le Commanche Côté, Approuvé par M. le Commanche Ainsy il est Résolu De recommander au Conseil d'approuver le projet d'arrangement entre la Harri Construction les Ltd, la Ville de Montréal et A. E. Doucet, Ingénieur Civil de la Ville de Québec, dans la cause No. 1879 dans laquelle la Harri Construction les Ltd est demandeur et la Ville de Montréal, défendeur, d'accepter les termes dudit arrangement, et d'autoriser le département en Loi, de la Ville de Montréal à le signer, au nom de la Ville de Montréal le tout pourvu que la Harri Construction les Ltd et ledit A. E. Doucet acceptent ledit arrangement et le signent.

Après considération du projet d'arrangement entre la Harri Construction les Ltd la Ville de Montréal, et A. E. Doucet, Ingénieur Civil de la Ville de Québec, dans la cause No. 982 dans laquelle la Harri Construction les Ltd est demandeur et la Ville de Montréal, défendeur, pour diffrayer le coût des services dudit A. E. Doucet comme troisième expert dans ladite cause, et pour pourvoir entre la Ville et la Harri Construction les Ltd au recouvrement des honoraires qui pourront être payés par elle, aux termes dudit projet d'arrangement audit A. E. Doucet.

Sur proposition de M. le Commanche Côté, Approuvé par M. le Commanche Ainsy il est Résolu De recommander au Conseil d'approuver le projet d'arrangement entre la Harri Construction

les led. la Cite de Montreal et A. E. Doucet  
Ingenieur Civil de la Ville de Quebec  
dans la cause No. 982. dans laquelle  
la Harri Construction Co. Ltd est deman-  
deuse et la Cite de Montreal, defendeuse  
d'accepter les termes du dit arrangement  
et d'autoriser le departement en Loi de la  
Cite de Montreal a le signer au nom de  
la Cite de Montreal, le tout pourvu que  
la Harri Construction Co. Ltd et ledit A. E.  
Doucet acceptent ledit arrangement et  
le signent.

Après consideration du projet d'arrangement  
entre la Harri Construction Co. Ltd la Cite  
de Montreal et A. E. Doucet, Ingenieur  
Civil de la Ville de Quebec, dans la cause  
No. 86, dans laquelle la Harri Construc-  
tion Co. Ltd, est demandeuse et la Cite  
de Montreal defendeuse, pour payer  
le coit du service de dit A. E. Doucet  
comme troisieme expert dans ladite  
cause, et pour pourvoir entre la Cite, et  
la Harri Construction Co. Ltd au recouvrement  
des honoraires qui pourroient etre payes  
par elle, aux termes du dit projet d'ar-  
rangement, audit A. E. Doucet.

Sur proposition de M. Belcommunau Cote,  
Appuyé par M. Belcommunau Ainey, il est  
Resolu Que le Commandeur au Conseil d'approuver  
le projet d'arrangement entre la Harri Con-  
struction Co. Ltd la Cite de Montreal et A. E.  
Doucet, Ingenieur Civil, de la Ville de Quebec  
dans la cause No. 86, dans laquelle la Har-  
ri Construction Co. Ltd est deman-  
deuse et la Cite de Montreal, defendeuse, d'accepter  
les termes du dit arrangement et d'autoriser  
le departement en Loi de la Cite de Montreal a  
le signer, au nom de la Cite de Montreal, le tout  
pourvu que la Harri Construction Co. Ltd, et ledit

A. E. Doucet acceptent ledit arrangement  
et le signent.

Après consideration du projet d'arrange-  
ment entre la Harri Construction Co. Ltd  
la Cite de Montreal et A. E. Doucet, Inge-  
nieur Civil de la Ville de Quebec, dans  
la cause No. 1155 dans laquelle la Cite  
de Montreal est demandeuse et la  
Harri Construction Co. Ltd defendeuse  
pour payer le coit des services de dit  
A. E. Doucet comme troisieme expert  
dans ladite cause, et pour pourvoir  
entre la Cite et la Harri Construction Co.  
Ltd au recouvrement des honoraires qui  
pourroient etre payes par elle, aux termes  
du dit projet d'arrangement audit A.  
E. Doucet.

Sur proposition de M. Belcommunau Cote,  
Appuyé par M. Belcommunau Ainey, il est  
Resolu Que le Commandeur au Conseil d'approuver  
le projet d'arrangement entre la Harri Con-  
struction Co. Ltd la Cite de Montreal et A.  
E. Doucet, Ingenieur Civil de la Ville de  
Quebec dans la cause No. 1155 dans laquelle  
la Cite de Montreal est demandeuse, et  
la Harri Construction Co. Ltd defendeuse  
d'accepter les termes du dit arrangement  
et d'autoriser le departement en Loi de la  
Cite de Montreal a le signer, au nom de  
la Cite de Montreal, le tout pourvu que  
la Harri Construction Co. Ltd et ledit A.  
E. Doucet acceptent ledit arrangement  
et le signent.

Après un rapport de l'Ingenieur en Chef,  
transmettant pour approbation le projet de  
l'Assises du Parc, entre le sur la cause et  
beaucoup.  
Sur proposition de M. Belcommunau Cote,

Approuvé par M. le Commissaire Ainsie il est  
Résolu De l'approuver ledit profil, sujet à la règle  
123 des Règles du Conseil et de l'Agence  
des Commissaires, et d'autoriser le Secrétaire  
du Bureau à le signer.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en  
Chef informant le Bureau que les clôtures  
de fer, le long du travail de l'aqueduc  
se sont par maintes fois comme elles  
devraient l'être.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainsie il est  
Résolu De l'inscrire au département en Loi pour  
savoir si d'après le contrat, la Ville peut  
forcer la Cook Construction Co. à maintenir  
les clôtures en bon ordre le long du ca-  
nal de l'Aqueduc.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en  
Chef au sujet de l'accident survenu à M.  
M. Villeneuve employé à la Division Nord

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainsie il est  
Résolu De l'inscrire au département des Reclamations.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en  
Chef recommandant d'appliquer le revêtement  
des routes suivantes:

- Blouin et Potter # 200.00
  - Ligne de petites routes 57.00
- ✓ et d'appliquer les dites routes à l'item, con-  
sistant plant à asphalte portatif.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainsie il est  
Résolu De recommander au Conseil d'opérer ledit  
revêtement.

✓ Soumis une interpellation de M. l'échevin Du-  
beau, au sujet des riges qui le compagne Da-  
vier possible dans le Canada Cold Storage

Sur proposition de M. le Commissaire Ainsie  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu De l'inscrire au Département du Bureau Mu-  
nicipal de Hygiène, pour rapport.

M. le Commissaire Villeneuve prend son siège.

✓ Soumis du avis de la Montreal Public Ser-  
vice Corporation, et de la Montreal Light and Heat  
Power Co. de leur intention d'installer des  
 poteaux dans les rues suivantes:

- Montreal Public Service Corporation
- Rue Plessis, Est, suivant plan
- Montreal Light Heat & Power Co.
- Rue Lafleur Est et Ouest, suivant plan
- " Frontenac Est " " "

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainsie, il est  
Résolu De recommander au Conseil l'octroi des auto-  
riations demandées.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur Survei-  
teur de la Voirie, sur la requête de la  
Cie. de Téléphone Bell. pour former d'ouvrir  
la rue Cathcart, de la rue St. Moigne à un  
point enroulé 200 pieds à l'ouest, pour y in-  
staller des conduits souterrains.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainsie, il est  
Résolu De recommander au Conseil l'octroi du permis  
demandé, aux conditions mentionnées dans  
ledit rapport.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef,  
sur l'offre de M. A. Greenberg d'acheter la  
maison située au coin des rues Church et Bond.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainsie,  
Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu De l'inscrire au département en Loi, (M. Jarry) et  
au Surintendant des Achats et de Vente, pour

conférence et rapport.

Soient un rapport de l'ingénieur en chef au sujet du marché fait avec la Ville de la Pointe aux Trembles pour fourniture d'eau.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté, Approuvé par M. LeCommanche Ainey, il est Résolu De donner instruction à l'ingénieur en chef (M. Leroy) de fermer l'eau à la Pointe aux Trembles, jusqu'à ce qu'un nouvel arrangement soit conclu entre la Pointe aux Trembles et la Ville de Montréal le tout sous la direction du département en Loi.

Soient deux rapports de l'ingénieur en chef, recommandant que des arêtes de tramway soient installées sur la rue Saint-Denis à que-chemin entre les rues Belboham et Beaubien, et l'autre au coin des rues Davidson et St-Catherine.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté, Approuvé par M. LeCommanche Ainey, il est Résolu De recommander au Conseil de prêter la Compagnie de Tramway d'installer arêtes.

Soient un rapport de l'ingénieur en chef sur l'offre de la Compagnie John Findlay Ltd. de ceder, gratuitement et sans condition, à la Ville de Montréal les rues suivantes: Avenue Beaumont, de l'avenue Laurier Ouest, aux limites de la Ville.

Avenue Huffer	de	de	de	de	aux limites de la Ville.
de Ogilvy	de	de	de	de	
de Abraham	de	de	de	de	
de Ball de la limite ouest du cadastre 639000	aux limites de la Ville.				
Ave Blain	de	de	de	de	aux limites de la Ville.
Ave. Anvers, des rues du Pacifique ouest aux limites de la					

Ville.  
Ave. Howard, des rues du Pacifique ouest aux limites de la Ville.  
Rue Verille, de l'avenue Abraham nord, à l'axe de l'axe Anvers.

Ave. Beaumont, de l'axe Abraham nord, au chemin Beuville					
"Herschilde	de	de	de	de	de
"Brookside	de	de	de	de	de
"St-Adèle	de	de	de	de	de
"O'Shaughnessy	de	de	de	de	de
"Laurier	de	de	de	de	de
"Stewart de l'axe Beaumont nord, à l'axe Anvers.					
"Birnam	de	de	de	de	au chemin Beuville
"Allan (moitié est) de l'avenue Beaumont nord au chemin Beuville.					

Sur proposition de M. LeCommanche Côté, Approuvé par M. LeCommanche Ainey, il est Résolu De recommander au Conseil d'accepter l'offre, sujet à autorisation du Gouverneur du Conseil, pour décaler ces rues publiques attendu que elles n'ont qu'une largeur de 50 et 60 pieds, à l'exception d'une.

Soient neuf copies de mandats, vérifiés par le Contrôleur et l'auditeur de la Ville, aux montants respectifs de \$ 4,206.<sup>34</sup>, 946.<sup>30</sup>, 189,024.<sup>06</sup>, 58,254.<sup>25</sup>, 29,924.<sup>03</sup>, 108,962.<sup>85</sup>, 812.<sup>53</sup>, 46,508.<sup>92</sup>, 2,067.<sup>12</sup>, suront être certifiés.

Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve, Approuvé par M. LeCommanche Côté, il est Résolu De autoriser le paiement.

M. LeCommanche Roux laisse son siège et M. LeCommanche Ainey le remplace à la présidence.

Soient un rapport du département en Loi au sujet de la demande de M.M. L. A. Lavallée et al. d'être déchargés complètement de tout d'un esprit, consistant sur la rue Baye. Sur proposition de M. LeCommanche Côté, Approuvé par M. LeCommanche Villeneuve, il est

Resolu De recommander au Conseil qu'un arrange-  
ment soit fait avec les seigneurs par le  
quel le montant qui leur serait approuvé à pa-  
yer sera fixé à une somme de \$ 500.<sup>00</sup>

✓ Soumis les tableaux d'accidents des Dipar-  
tements des Edifices Municipaux, de l'Inci-  
niation, et de la Bibliothèque Municipale  
pour le mois de novembre.  
Déposé aux archives.

✓ Soumis un rapport du département en Loi,  
sur l'avis de la Montreal Light Heat & Po-  
wer Co. pour l'érection de poteaux sur la rue  
Alphonse et Leber.  
✓ Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la  
Ville, sur la demande de The Montreal  
Acme Manufacturing Co. d'approuver les  
plans d'un bâtiment temporaire, sur de Cour-  
celles, dans le quartier St. Henri.  
✓ Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est

Resolu De recommander au Conseil, conformément  
au règlement No. 260 article 20, et sans pen-  
sées, d'approuver les plans, à condi-  
tion que l'édifice bâti sera démolie à la fin de  
la guerre.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des  
Marchés, recommandant le transport des  
baies de l'ital à la rue No. 5, marché St.  
Laurent, de M. Pat. Danstour à M. Léon Spunt.  
✓ Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est

Resolu D'autoriser le transport du bail.  
✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville

recommandant de permettre à M. W. H. Benoit  
d'occuper le lot, No. Cad. 11 subdiv. partie 647,  
du quartier Laurier, No. 82 rue Bernard  
Oudet, pour y établir une boutique pour répa-  
ration d'automobiles.

✓ Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est  
Resolu D'accorder le permis demandé.

✓ Soumis le rapport mensuel sur le service de la  
Plomberie, pour le mois de novembre 1916.  
Déposé aux archives.

✓ M. LeCommissaire Poirer répond son siège à la  
présidence

✓ Soumis un rapport du département en Loi,  
recommandant le paiement à M. P. H. St.  
Georges, d'une somme de \$ 150.<sup>00</sup> respect-  
ivement, tant sur honoraires, comme ingénieur-con-  
sultant, dans la cause No. 2619 le S. la Cité  
de Montreal P. D. H. Henderson et

✓ Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est  
Resolu D'autoriser le paiement de l'édite somme à M.  
St. Georges et de transmettre le jugement dans  
l'édite cause à l'ingénieur en chef avec instruc-  
tions de s'y conformer.

✓ Soumis une résolution du Conseil, en date  
du 4 décembre 1916, à l'effet de rejeter un rapport  
du Bureau des Commissaires, relatif à un  
autre rapport, en date du 15 septembre 1916, re-  
commandant le vote d'un crédit de \$ 3,106.<sup>21</sup>  
pour payer le compte de la compagnie de Tram-  
way pour travaux d'enlèvement de sa voie  
nécessités par la construction de l'équité de l'Am.  
Papineau.

✓ Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,  
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est  
Resolu De valider les dits rapports au Conseil en attendant

son attention sur le rapport de l'ingénieur en chef, en date du 5 novembre 1916.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des Achevants des Travaux, Chevaux, sur le réin-  
tat de la vente à l'ancien des chevaux 32-90,  
220 et 241 du département de l'Insamiation.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu De transmettre ledit rapport et d'en transmettre copie au Secours de la Cité.

✓ Soumis le rapport sur le service de l'inspec-  
tion des Bâtiments pour le mois de novembre 1916.  
Déposé aux archives.

✓ Soumis une résolution de Conseil, à l'effet  
de retourner au Bureau des Commisaires  
un rapport recommandant le vote d'un  
crédit de \$ 1.110. pour réparation à la fontaine  
septentrionale du quartier Bondeau.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu De référer au département en Loi pour rapport  
d'indemnité suivant la demande de Conseil.

✓ Soumis le rapport sur l'émission des permis de  
construction pour le mois de novembre 1916.  
Déposé aux archives.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville,  
recommandant de permettre à M. Joseph Bon-  
homme, d'occuper le lot No. 643 sur le  
3<sup>e</sup> partie, du quartier St. Joseph No. 200 sur Guy  
pour recevoir, emmagasiner et vendre de la  
gazoline, dans un réservoir souterrain.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu D'accorder le permis demandé.

✓ Soumis un rapport du Surintendant de Edi-  
fices Municipaux, recommandant de per-  
mettre à la Civic Improvement League  
l'usage de la salle municipale du quar-  
tier Notre-Dame de Grâce, deux fois par  
mois.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu D'approuver l'adite recommandation.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur en chef, au  
sujet de la réclamation de M. H. Gordon  
pour salaire.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu De référer au département en Loi pour rapport.

✓ Soumis un rapport du Deputy-Ingénieur en  
chef, au sujet de la réclamation en dommages  
de M. J. Racicot.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu De référer au département en Loi pour rapport.

✓ Son Honneur le Maire prend son siège.

✓ Soumis un rapport du Surintendant de Edi-  
fices Municipaux, recommandant de per-  
mettre à M. Ad. Charbonneau, d'occuper la  
maison portant le No. 92 de la rue Vinet,  
d'une manière temporaire et gratuitement à  
la condition toutefois que elle serve au loge-  
ment au moins qu'un locataire avec elle trouve  
pour l'occuper.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Conseil,  
Approuvé par M. LeComte au Conseil, il est

Résolu D'approuver l'adite recommandation.

✓ Soumis un rapport conjoint de l'Architecte de  
la Ville, et du Surintendant de Paies, recom-  
mandant le paiement d'une somme de \$ 1.000.00



M. J. B. Boulanger, en compte sur son contrat pour la construction d'un chalet de nécessité au parc Lafontaine.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil, Approuvé par M. Libommier au Villeneuve, il est Résolu D'autoriser le paiement de ladite somme.

Sur un rapport du Surintendant des M. Walsh, recommandant le transport du bail de l'ital à fuite et le quai No. 14 et 5 à l'extérieur de M. Walsh St. Antoine de M. Peter Koutragianopoulos à M. O. O. Peter.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil, Approuvé par M. Libommier au Villeneuve, il est Résolu D'autoriser ledit transport.

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef, sur le service de Travaux, durant la semaine finissant le 2 décembre.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil, Approuvé par M. Libommier au Conseil, il est Résolu De déposer aux archives.

Sur un rapport de l'Architecte de la Ville, au sujet d'une communication de M. Fitz-James E. Brown, concernant l'incendie qui a eu lieu sur la rue St. Jacques le 22 novembre 1916.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil, Approuvé par M. Libommier au Villeneuve, il est Résolu De transmettre copie dudit rapport à M. Brown.

M. Libommier au Conseil l'a mis son siège.

Sur un rapport du Surintendant des Impresions et de la Papeterie, recommandant le vote d'un crédit de \$ 79.50 pour réparation aux dactylographes. Sur proposition de M. Libommier au Conseil

Approuvé par M. Libommier au Villeneuve, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de ladite somme pour les fins ci-dessus.

Sur un rapport du Surintendant de l'Incineration, recommandant le vote d'un crédit de \$ 106. pour réparation au sas et aux courroies.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil, Approuvé par M. Libommier au Villeneuve, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de ladite somme, pour les fins ci-dessus.

Sur un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, sur le résultat de la vente du fumier provenant des écuries du Département de l'Incineration.

Sur proposition de M. Libommier au Villeneuve, Approuvé par M. Libommier au Conseil, il est Résolu De recevoir ledit rapport, et de le transmettre copie au Trésorier de la Ville.

Sur un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, recommandant le renouveau de la Compagnie Impériale d'Oil d'un compte de \$ 2,290. sur son dépôt, en rapport avec la fourniture de charbon, durant la saison 1915-1916.

Sur proposition de M. Libommier au Villeneuve, Approuvé par M. Libommier au Conseil, il est Résolu D'autoriser le remboursement de ladite somme.

Sur un rapport du Surintendant du Département des Privilèges et des Licences, recommandant l'octroi de privilège susdit. La Compagnie de Carbone Redoux limitée pour garder en place un réservoir à gaz dans l'au No 95 rue Osborne;

Sur un rapport de M. S. Rodier, pour garder en place un entrepôt à charbon, rue des Spectacles.

propriété No. 485 sur Côte-Dauphine  
Sur proposition de M. LeComte au Villeveuve.

Approuvé par M. LeComte au Villeveuve il est  
Résolu Que le commandeur au Conseil l'octroi dudit  
privilege.

Soit un rapport de l'Intendant du  
Département de Québec et de Lévis en  
raison au dant de permettre à la Canadian  
Consolidated Rubber Co. Ltd. de placer un  
tuyau en feu de la pose de diamètre, à  
travers la rue Champlain, à une hauteur de  
13 pieds.

Sur proposition de M. LeComte au Villeveuve.

Approuvé par M. LeComte au Villeveuve il est  
Résolu Que le commandeur au Conseil l'octroi dudit  
privilege.

Soit un rapport de l'Intendant du  
Achats et de Ventes, transmettant l'in-  
ventaire des matériaux dans la différence  
des de la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Villeveuve.

Approuvé par M. LeComte au Villeveuve il est  
Résolu Que le commandeur au Conseil l'octroi dudit  
privilege.

Soit un rapport de l'Intendant du  
Achats et de Ventes, recommandant la  
renew, à M. Andrew Baile, d'un dépôt  
de \$ 372.<sup>00</sup> en rapport avec son contrat  
pour la fourniture de charbon anthracite.

Sur proposition de M. LeComte au Villeveuve.

Approuvé par M. LeComte au Villeveuve il est  
Résolu D'autoriser l'embourcement dudit dépôt.

Soit un rapport de l'Intendant du  
Bureau des Estimations, transmettant le rôle corrigé  
de l'équité de la rue Montana, et recomman-  
dant que M. Joseph David soit audité de 8 pieds

et du montant de \$ 45.<sup>00</sup> charge à la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Villeveuve.

Approuvé par M. LeComte au Villeveuve il est  
Résolu Que l'Intendant l'octroi dudit  
privilege.

Soit un rapport de l'Intendant du  
Bureau des Estimations, transmettant pour  
approbation le rôle amendé d'un trottoir en  
tuyau en fer.

Sur proposition de M. LeComte au Villeveuve.

Approuvé par M. LeComte au Villeveuve il est  
Résolu Que l'Intendant l'octroi dudit  
privilege.

Le Bureau procède à l'ouverture des sou-  
missions pour l'impression du Bulletin  
Municipal, et pour la fourniture de ma-  
tériaux.

Les soumissions suivantes sont ouvertes  
en présence du public intéressé.

No. Soumissionnaire	Dépense
1- A. P. Pigeon	\$ 1200. <sup>00</sup>
2- The Penhall Printing Co.	1200. <sup>00</sup>

Ouvrir, Fer et Fonte

3- The John Mc Dougall Coal and Iron Works	3600.
4- W. R. Cuthbert & Co.	925.
5- Canada Iron Foundry Ltd	600. <sup>00</sup>
6- The Steel Company of Canada Ltd. (Poids soumission)	

Huiles

7- Samuel Fisher Reg'd	115.
8- Mac Coll Bros. & Co.	1000. <sup>00</sup>
9- Express Oil Co.	300.
10- The Paterson Mfg Co. Ltd	100.
11- The Asphalt Supply Co. Ltd	200.
12- H. G. Fisher & Co., (Liquor Co. of Can.)	150.
13- Reliable Oil Co. Ltd	65. <sup>00</sup>
14- The Imperial Oil Co. Ltd	3119. <sup>00</sup>

- 15- Dominion Agencies \$510.
- 16- The North American Oil Co. 103.<sup>13</sup>
- 17- Alex. McArthur & Co. Ltd 87.<sup>12</sup>
- 18- Canadian Tar Products Co. Ltd 94.<sup>52</sup>
- 19- W. L. Thom Oil Co. 500.<sup>12</sup>

Ferronnerie

- 20- Samuel Fisher Reg'd. 100.
- 21- Cavendish Learmont & Co. 500.
- 22- The Toronto Rope Work Export Co. Ltd 102.
- 23- Cassidy Ltd 129.<sup>52</sup>
- 24- Beardmore & Co. 220.
- 25- The John Davidson Mfg. Co. Ltd 278.<sup>52</sup>
- 26- R. E. Boyd & Co. 210.
- 27- Canadian Consolidated Rubber Co. Ltd

- (par de soumission)
- 28- Levee Bros Ltd par de soumission
- 29- Frothingham, Workman & Co. do do
- 30- Drummond, McCall & Co. Ltd do do

Sucre et Radier en Terre Cuite

- 31- Alex. Kemmer Ltd \$2,648.<sup>70</sup>
- 32- W. McWally & Co. Ltd 2,590.<sup>22</sup>
- 33- Webster's Son Ltd 2,669.<sup>52</sup>

Plomb

- 34- The Steel Co. of Canada Ltd 77.<sup>12</sup>
- 35- W. A. Gifford & Co. 500.<sup>12</sup>
- 36- The Roberton & Co. Ltd 1,333.
- 37- The James Robertson & Co. Ltd 175.

Cloue

- 38- Cavendish Learmont & Co. 250.
- 39- Frothingham, Workman & Co. Ltd. par de soumission
- 40- Newell Bros. Ltd do do

Explosifs

- 41- Canadian Explosives Ltd 2,330.<sup>22</sup>

Sain, Paill. Lins, Acroie

- 42- Quintal & Lynch Ltd 10,083.<sup>42</sup>

43- Monjean, Robert par de soumission.

Achat de Rebute.

- 44- W. Ziff 316.<sup>12</sup>
- 45- The North American Iron & Metal Co. 450.
- 46- O. Bilangan (Eng.) 105.
- 47- Dickard & Eitel 400.

Sur proposition de M. Lecomte, au Villeveuve.  
 Approuve par M. Lecomte, au Villeveuve, il est  
 Resolu Que les soumissions pour la fourniture de mati-  
 riaux soient referies au Superintendent de  
 l'achat et de Vente, avec instruction de prepa-  
 rer un tableau comparatif des prix, et de  
 faire rapport, et de faire faire en outre de  
 l'analyse de differents huiles, soumission par  
 les soumissionnaires, qu'elle soient referies  
 également au Superintendent en Loi, pour rapport  
 quant a leur legalite, et que les soumissions  
 par l'impulsion du Bulletin Municipal  
 soient referies au Superintendent de l'Impression  
 et de la Papeterie, pour rapport, et que les  
 cheques de depot, dans les deux cas, soient deposez  
 au bureau de l'Ingenieur de la Cite.

Sur proposition de M. Lecomte, au Villeveuve.  
 Approuve par M. Lecomte, au Villeveuve, il est  
 Resolu Que le Department en Loi se preoccupe de toutes  
 les procedures qu'il jugera necessaires, s'il en  
 continue des delais de l'honorable M. McDon-  
 gall, relativement a l'inquite d'abort ite tenue  
 pour certains matieres, la demande de Alfred  
 Joye & al.

Sur proposition de M. Lecomte, au Villeveuve.  
 Approuve par M. Lecomte, au Villeveuve, il est  
 Resolu Que l'Ingenieur de l'Impression en Chef, pour rapport,  
 Sur proposition de M. Lecomte, au Villeveuve, il est  
 Approuve par M. Lecomte, au Villeveuve, il est  
 Resolu Que l'Ingenieur de l'Impression en Chef, pour rapport,

Soumission d'un décret de Son Excellence l'ad-  
ministrateur en Conseil, concernant le prix  
des loyers du coin de la rue.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte

Resolu De déposer au dossier des loyers.

Soumission d'une lettre de M. J. Leveillé, se plai-  
gnant de l'état du ruisseau Saint-Lambert et  
M. O. P. D. M. O.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte

Resolu De lui faire un rapport.

Soumission d'une interpellation de M. L'Eschou  
au sujet du Refuge M. O. P. D. M. O.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte

Resolu De lui faire un rapport.

Une délégation se présente devant le Bureau  
au sujet du déficit dans les finances de  
la Ville.

Les personnes suivantes sont présentes:  
George Sumner, du Board of Trade  
D. W. Bole do do

George E. Slater, et William Rutherford  
de la Association Canadienne des Manufacturiers  
J. F. Benson, et J. Ribert, du Board of Trade  
C. H. Deon, de la Banque de Montréal.

L. Grand, J. E. C. D. M. O. Cabana, Adi-  
lard Fortin et Léon Louain de la Chambre de  
Commerce.

Les échevins Rubenstein, O'Connell, Larivière,  
Burd, Borden, Dubois et St. Amand.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du directeur  
général de la Banque de Montréal à ce sujet.

Les pourparlers sont suspendus pour permettre

l'expédition de quelques affaires urgentes.

Soumission d'un état des dépenses qui seront  
occasionnées par la réimpression au nouveau  
gouvernement général du Canada, et s'élevent  
à la somme totale de \$ 675.<sup>00</sup>

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte

Resolu De recommander au Conseil le vote de la dite  
somme pour les fins ci-dessus.

M. LeComte s'est retiré de son siège.

Soumission de mandats vérifiés par le Contrôleur et  
Auditeur de la Ville, au montant total de  
\$ 5,720.<sup>25</sup> suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte

Resolu De les autoriser à payer.

Les pourparlers sont repris avec la diligence, et  
après remarques et suggestions de part et  
d'autre, le Secrétaire reçoit instructions de faire  
les échevins et les chefs de départements de leur  
partir rencontrer les Commissions le 10 du  
courant, à 3 Heures P. M. dans la Salle du  
Conseil, pour discuter cette question.

M. LeComte Villeneuve donne avis qu'à  
la prochaine séance du Bureau, il fera passer  
la motion suivante.

Attendu que par suite de la situation critique des  
finances de la Ville, actuellement, du déficit de  
notre Budget, l'augmentation de la taxe et  
une reorganisation de nos départements muni-  
cipaux constituant deux des mesures les plus  
urgentes;

Attendu que le système actuel d'administration  
municipale a été en vigueur pendant des années

et que le développement et l'accroissement de la Ville exigent maintenant l'application de méthodes plus modernes, dans le but d'y amener l'établissement d'une organisation économique et efficace;

Attendu que le Bureau des Recherches Municipales (Bureau of Municipal Research) fondé antérieurement à New York et établi dans plusieurs villes américaines, ainsi que qu'à Toronto, a réussi par ses entreprises de ce genre, à ramener l'équilibre dans les finances de ces différentes villes;

Qu'il soit Résolu Que pour les principaux corps de cette ville: le Board of Trade, la Chambre de Commerce, l'Association des Manufacturiers Canadiens, le Builders Exchange, le Conseil du Métier et du Travail de coopération ensemble afin de former un comité dans le but d'organiser un Bureau de Recherches Municipales pour la Ville de Montréal;

Qu'il soit en plus Résolu Que la Cité paiera la moitié du coût équivalent pour la fondation de ce Bureau de Recherches Municipales ainsi que pour une expertise de l'administration de la Cité, l'établissement d'un système d'affaires modernes, la régularisation des salaires et la reorganisation des finances de la Cité de façon à ce que nous puissions fixer, d'après un système moderne, notre chiffre de revenus et de dépenses, le montant à être versé par la Cité comme contribution, à l'établissement de ce bureau ne devant pas dépasser \$ 10,000.-

Donner un rapport de Giffen de la Cité, recommandant de faire voter un crédit de \$ 100,000. pour

P 150.2

payer le coût de l'impression du règlement concernant la construction de bâtiments dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Sur proposition de M. LeComte, appuyé par M. LeComte, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de l'odite somme, pour les fins ci-dessus.

Donner un rapport du Surintendant des Travaux recommandant de faire voter un crédit de \$ 125.- pour l'exécution de certains travaux autour du kiosque érigé sur le parc Moncey. Sur proposition de M. LeComte, appuyé par M. LeComte, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de l'odite somme, pour les fins ci-dessus.

Donner un rapport du Surintendant des Travaux recommandant de faire voter un crédit de \$ 294.- pour la construction de kiosques devant servir aux gardiens des terrains de jeux établis sur les squares Richerme et Saint-Patrice et sur l'avenue St. Ferdinand. Sur proposition de M. LeComte, appuyé par M. LeComte, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de l'odite somme, pour les fins ci-dessus.

Attendu que la construction de mur de soutènement sur le chemin de la Côte des Neiges autour de la propriété Crémieux ne peut pas faire partie du programme général des travaux permanents à être exécutés durant la présente saison.

Sur proposition de M. LeComte, appuyé par M. LeComte, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de l'odite somme, pour les fins ci-dessus.

Attendu que la construction de mur de soutènement sur le chemin de la Côte des Neiges autour de la propriété Crémieux ne peut pas faire partie du programme général des travaux permanents à être exécutés durant la présente saison.

Sur proposition de M. LeComte, appuyé par M. LeComte, il est Résolu De continuer le rapport fait au Conseil, par le Bureau, le 18 octobre 1916, afin de poursuivre mener les travaux de bon heure le printemps prochain.

Soumis un rapport de l'ingénieur Sweeney tendant de la Voie, recommandant de rembourser à la Compagnie Sicily Asphaltum paving un dépôt de \$ 1,000.00 fait en rapport avec son contrat pour le pavage de l'avenue Mc Gill College, entre les rues St Catherine et Sherbrooke.

Ses propositions de M. Libommianau Cote.

Approuvé par M. Libommianau Aimey, il est Résolu De faire voter le remboursement du dit dépôt.

Soumis un rapport de l'ingénieur Sweeney tendant de la Voie, en réponse à une communication concernant l'état de la route située entre la rue Nozart et le terrain de Shamrock.

Ses propositions de M. Libommianau Cote.

Approuvé par M. Libommianau Aimey, il est Résolu De l'informer le requérant que la route en question n'est pas la propriété de la Ville.

Soumis un rapport de l'ingénieur Sweeney tendant de la Voie, transmettant un estimateur du coût de la réparation du pavage de l'avenue Ontario, qui a été brisé par l'explorion de l'eau du terrain à gaz de la Montreal Light Heat & Power.

Ses propositions de M. Libommianau Cote.

Approuvé par M. Libommianau Aimey, il est Résolu De notifier la Montreal Light Heat & Power que la Ville fournira aux travaux de réparation du pavage en question et que le coût, savoir \$ 58.50 en sera chargé à la compagnie.

Attendu que le crédit de \$ 5,000.00 voté par le Conseil le 27 novembre dernier, était en prévision de la nécessité d'enlever la neige du territoire.

Attendu qu'il n'est pas tombé de neige et que par conséquent il est inutile de mettre le...

plus long temps.

Ses propositions de M. Libommianau Cote.

Approuvé par M. Libommianau Aimey, il est Résolu De faire rapport au Conseil recommandant que le dit crédit de \$ 5,000.00 soit appliqué au nettoyage de rue en général.

Soumis un rapport de l'ingénieur en charge des Chemins de Fer, concernant le service des Trains sur différentes lignes. Déposé aux archives.

Soumis un rapport de Sweeney tendant de la Voie, recommandant de faire voter un crédit de \$ 350.00 pour l'achat d'un moteur et d'une scie pour la coupe de bois, provenant de l'émouillage de arbres.

Ses propositions de M. Libommianau Aimey.

Approuvé par M. Libommianau Cote, il est Résolu De faire rapport au Conseil, recommandant de voter l'adite somme de \$ 350.00 pour la fin de ce-dessus.

Soumis un rapport de l'ingénieur en Chef au sujet des contrats passés entre la Ville et M. J. O. Sullivan, pour la construction du pont Lasalle.

Ses propositions de M. Libommianau Cote.

Approuvé par M. Libommianau Aimey, il est Résolu De référer au département en Loi, pour direction.

Soumis un rapport de Sweeney tendant de l'Edifice Municipal, sur une demande faite par le Districte du Bulletin Municipal pour l'exécution de certains travaux de réparation dans le bureau que ce dernier occupe.

Ses propositions de M. Libommianau Aimey.

Approuvé par M. Libommianau Cote, il est Résolu De l'approuver ledit rapport et de le déposer aux archives.

Soumettre un rapport du département en Loi au sujet de prétendues infractions, si qualifiées par une dérogation de citoyens de la rue Moance, et qui seraient commises par la compagnie Henry Morgan contre le règlement défendant la construction d'établissements de commerce sur la rue Moance.

Resolu D'informer le dit que, dans l'opinion du département en Loi, le remède légal le plus efficace, dans les circonstances, serait de donner au dit une injonction pour faire cesser les travaux, de poursuivre ensuite d'une action demandant la démolition des travaux exécutés en violation du règlement municipal et de donner instructions au département en Loi de prendre les procédures nécessaires à cet effet. M. LeCommanche Rose laissa son siège.

Soumettre une communication de maître Laflèche. Mac Dougal, les au sujet de la permission accordée à la Mount Royal Tunnel Terminal pour l'exécution de travaux sur la rue Dorchester. Sur proposition de M. LeCommanche Côté.

Resolu D'ordonner instructions au Notaire de la Cité, de transmettre à maître Laflèche. Mac Dougal, les, une copie du projet de contrat intervenu entre la Cité et la Mount Royal Tunnel Terminal les;

D'ordonner instructions au Trésorier de la Cité d'obtenir de l'adite compagnie un chèque accepté pour \$ 10,000. et de lui par encaisser le chèque en question.

Soumettre un rapport de l'ingénieur Secrétaire de la Voie, au sujet des travaux actuellement

exécutés par la Commission de Port, pour le nettoyage du Bassin Elzevir. Sur proposition de M. LeCommanche Côté.

Resolu D'inférer au département en Loi, pour direction. Appuyé par M. LeCommanche au Villeneuve il est

Soumettre un rapport de l'ingénieur Secrétaire de la Voie, recommandant de faire voter un crédit de \$ 15.00 pour l'achat d'appareils requis pour l'enlèvement de la neige. Sur proposition de M. LeCommanche Côté.

Resolu D'ordonner au Conseil le vote de l'adite somme pour le fini ci-dessus. Appuyé par M. LeCommanche au Amoy il est

Soumettre un rapport de l'ingénieur Secrétaire de la Voie, en réponse à une communication de M. A. J. Syrett qui se plaignait du fait que l'eau s'accumule dans le puits situé en arrière de sa propriété. Sur proposition de M. LeCommanche Côté.

Resolu D'ordonner le requérant que le puits en question soit fermé par la propriété de la Cité. Appuyé par M. LeCommanche au Amoy, il est

Soumettre un rapport de l'ingénieur Secrétaire de la Voie, avisant le Bureau que il appartient à la Ville de protéger le lit du ruisseau de l'eau qui a été découvert à l'extrémité des travaux d'élargissement du chemin de la Côte des Neiges, en face de la propriété de M. J. P. Black. Sur proposition de M. LeCommanche Côté.

Resolu D'ordonner l'ingénieur Secrétaire de la Voie à exécuter les travaux ci-dessus. Appuyé par M. LeCommanche au Amoy, il est

Soumettre un rapport du département en Loi, dont vont son approbation au concordement exprimé par la National Security les à l'effet d'améliorer

la clause 4 de son de garantie, ainsi en faveur de la Mack Paving Contracting Co. l'entrepreneur de conduite souterraine sur le Boulevard St. Laurent.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu De referer a la Commission de Services Electriques.

Soumis un rapport de l'ingenieur Sureau tendant de la Ville, au sujet de la Bureau en question tendant pour la distribution de la gazolene ont été installés à différents endroits au-dessus du trottoir.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu De referer au Surointendant du département de Primitifs et de Licenses, pour rapport.

Soumis un rapport de l'ingenieur Sureau tendant de la Ville, au sujet des amendements proposés au règlement No. 252 concernant le paiement du droit de égout.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu De transmettre ledit rapport au Conseil, pour referer a la Commission de Legislation.

Soumis un rapport du département en Loi, au sujet d'une application de la Compagnie Laskin-Jacques Carter-McCormick, pour l'approbation d'un plan pour la construction d'un pont au-dessus des rues Longueville et Albert, dans le quartier St. Louis.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu De referer a l'ingenieur en Chef, pour rapport.

Soumis un rapport du Surointendant du Parc Mont-Royal au sujet de la permission demandée par le Major Reed, pour amasser

sur le Parc Mont-Royal.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu D'informer le Major Reed, conformément au rapport.

Soumis un extrait d'un procès-verbal d'une séance du Conseil, tenue le 4 de ce mois courant, à l'effet de régler un rapport du Bureau, en date du 9 novembre, 1916, recommandant de faire l'achat d'une pièce de terrain, appartenant à M. A. Gravel, pour la fin de l'élargissement du Chemin Queen.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu De lire au Conseil le rapport du Bureau en date du 9 novembre 1916.

Soumis un rapport du Président du Bureau de l'Estimation, transmettant pour approbation un rôle amendé pour la répartition du crédit d'un égoût construit sur la rue Notre-Dame Est, dans le quartier Mercier.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu D'approuver ledit rôle, tel qu'amendé.

Soumis le tableau d'assiduité des employés du département de Primitifs et de Licenses, de la Cour des Records, et du Bureau de l'Estimation.

Disposé aux archives.

Soumis un rapport du Président du Bureau de l'Estimation, transmettant l'acquisition d'une pièce de terrain, située à l'angle sud-ouest des rues Bonsecours et Crut.

Ses propositions de M. LeCommin aux Cote.

Approuve par M. LeCommin aux Cote, il est

Resolu De referer le Président du Bureau de l'Esti-



matern de s'aboucher avec le propriétaire pour savoir le prix qu'il demande pour la location de terrain en question.

✓ Soumis un rapport du Président du Bureau des Estimations, transmettant pour approbation un rôle corrigé pour la construction d'un trottoir en face de la propriété de M. de Albert Vandulac avenue Laurier.

Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est

Résolu d'approuver ledit rôle, tel que corrigé.

La séance est ajournée à lundi, le 11 décembre courant, à 10.30 h. A. M.

Gouvernement.

AGROSS

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Comissaires

Tenu le 11 décembre 1916. A. M.

Présente,

Son Honneur le Maire M. Marten; Proc.  
M. le Comissaire Rose  
Côté,

La lecture des minutes est suspendue.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté,

Approuvé par M. le Comissaire Rose, il est

✓ Résolu de faire rapport au Conseil recommandant que le Procureur de la Cité reçoivent instruction de se faire assister du jugement rendu le 25<sup>ème</sup> jour de février 1916, ordonnant la bague de Pierre Villay à soixante pieds de largeur suivant le plan accompagnant la requête de la Cité lequel porte la date du 10 juillet 1914 et revu le 11 septembre 1915, et de faire les procédures nécessaires pour faire effacer ces dites lignes, et de faire en même temps les procédures requises pour faire homologuer la nouvelle bague de l'édifice sur Villay à soixante pieds de largeur, telle que mentionnée au plan portant la date du 24 novembre 1916.

Son Honneur le Maire laisse son siège, et la séance est suspendue.

Son Honneur le Maire revient dans la Salle des Délibérations, et la séance est reprise.

✓ Soumis une communication du Président du Lithuanian Relief Fund, demandant la permission d'organiser un tag-day.

Sur proposition de M. le Comissaire Rose,

Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est

Résolu de l'ajourner à Son Honneur le Maire.

Soumettre un projet d'acte d'arbitrage, enca-  
vant la réclamation de MM. Héhaultr & Huffer,  
non, contre la Cité.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ross, il est  
Résolu D'approuver le dit acte d'arbitrage, et d'auto-  
riser Son Honneur le Maire et le Greffier de la  
Cité à le signer.

Soumettre une communication de Bureau de  
Contrôle de la Ville de Winnipeg, demandant  
de lui transmettre une copie de la requête de  
quelques fonctionnaires du Département de  
Travaux qui ont demandé une augmentation  
de salaire.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu De transmettre copie de l'odite requête au Bu-  
reau de Contrôle de la Ville de Winnipeg.

Soumettre une communication de M. P. M.  
McNiard, au sujet d'une facture qui lui  
a été envoyée pour le paiement d'un licence  
de chien.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu De référer au Supérieur du Départe-  
ment des Travaux et de Licenses, pour  
rapport.

Soumettre une communication de M. G. W. Parent,  
offrant, au nom de MM. Alfred Richard  
et Eugène Laramie, de vendre certain terrain  
pour l'élargissement du subway de la rue Saint-  
Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ross, il est  
Résolu De référer au Président du Bureau de Estimation  
pour rapport d'urgence.

Sur proposition de M. P. Doyle, en-

ployé dans le Département de la Voirie, deman-  
dant que ses services soient retenus après  
le 1er Janvier prochain.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est  
Résolu De transmettre à l'ingénieur en chef

Une communication de M. le Notaire  
Théoret, au sujet de terrain dont la Cité  
aurait pu s'occuper pour la construction  
d'un trottoir, sur la rue Thellier.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Ross, il est  
Résolu Que l'instruction soit donnée à l'ingénieur  
en chef, de faire enlever le trottoir construit  
par erreur, en face de la propriété du Notaire  
Théoret; que l'employé du Bureau des De-  
rivations qui est responsable de cette erreur  
M. A. Garand, soit démis de ses fonctions  
à partir du premier janvier, 1917, et qu'il  
ne soit pas remplacé.

M. le Commissaire Avoisy prend son siège.

Soumettre le rapport de l'ingénieur résident Field  
sur le progrès des travaux des contrats Nos.  
2 et 3 de l'usure de filtration pour la semaine  
finissant le 2 décembre 1916.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,  
Approuvé par M. le Commissaire Avoisy, il est  
Résolu De transmettre copie dudit rapport à l'interpre-  
neur, M. J. H. Mc Connell, en attirant sa  
nouveau son attention sur le fait que les opéra-  
tions des travaux ne sont pas satisfaisantes.

M. le Commissaire Dillencour prend son siège.

Soumettre deux séries de mandats vérifiés par  
le Contrôleur et l'auditeur de la Cité, aux mon-  
tants respectifs de \$ 962.<sup>10</sup>, 29,093.<sup>75</sup> suivent  
lesdits certificats.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.  
Approuvé par M. LeComte au Côté, il est  
Résolu De donner l'assurance.

### Première Suggestion.

Le Bureau de Comptabilité n'a pas eu le  
temps d'examiner la liste des salaires, en vue  
d'opérer une réduction de tout le traitement  
au-dessus de \$ 1200.; cette opération ne peut pas  
se faire sans une étude longue et minutieuse; il  
est convaincu que une réduction en bloc des  
salaires au-dessus de \$ 1200. ne peut pas être  
reconnue sans que le Bureau de Comptabilité  
n'ait eu le temps d'examiner chaque cas  
en particulier; le Budget a été transmis au  
Conseil le 11 novembre 1916, et la suggestion  
du Conseil n'a pas été faite avant le 10 décembre  
1916;  
Les raisons ci-dessus s'appliquent à la deuxième sug-

gestion.

Troisième Suggestion.

Il est possible que dans certaines cas, des automobiles peuvent être supprimées, mais dans d'autres cas, leur usage rapporte des sommes considérables, tel que dans le cas du Bureau de l'Assurance. Cette question a été étudiée avec soin par le Comité d'Économie, et le Bureau de Commerce comme corps, et ce dernier n'est pas prêt à se prononcer sur cette question dans un délai de vingt-quatre heures.

Quatrième Suggestion.

ni pratique, de sup-  
primer le service de  
l'inspection de tramways

Le Bureau de Commerce ne croit pas qu'il serait sage parce qu'il a permis d'économiser considérablement le service des tramways. Le nombre de ces inspecteurs qui était de 12, en 1915, a été réduit à 6 en 1916, et le Bureau de Commerce se basant sur les recommandations de l'Ingénieur en Chef ne croit pas qu'il serait sage de se dispenser de ce service.

Cinquième Suggestion.

Cette suggestion n'a pas été soumise d'ici parce qu'elle aurait pour effet de nuire considérablement au service; les inspecteurs du Département de Santé font actuellement en outre du travail d'inspecteur de travail de pompier, comme au dernier font le travail d'inspecteur. Ces deux corps ayant été fondus en un seul, le Bureau croit qu'il ne serait pas opportun de donner suite à cette suggestion.

Sixième Suggestion.

Le Bureau de Commerce doit déclarer catégoriquement qu'il est opposé à la suppression de la taxe gratuite de l'Église Sainte-Hélène, car

ce service a été établi spécialement pour le bénéfice de la classe pauvre qui désire avoir un accès gratuit à l'Église Sainte-Hélène comme à tous les autres paroisses de la Ville.

Septième Suggestion.

Cette question qui comporte un examen de sept ou huit services, est très importante et mérite une étude de plusieurs semaines, et le Bureau de Commerce ne se croit pas justifiable de la décider dans un délai de vingt-quatre ou quarante-huit heures. Le Bureau croit devoir attirer l'attention du Conseil sur le fait que la concentration des écoles n'existe dans aucune ville de l'État de New York ni du Canada. Il désire en outre attirer l'attention du Conseil sur le fait que la réduction dans le salaire et dans le personnel, que cette concentration comporterait, ne représenterait qu'une somme minime et par conséquent ne comblerait le déficit;

Huitième Suggestion.

En principe, le Bureau de Commerce <sup>est d'accord</sup> avec le Conseil, du moment que l'inspection médicale des écoles serait payée par les Commissions scolaires, mais qu'elle resterait sous le contrôle de la Ville. Il croit plus simple de charger une taxe aux Commissions scolaires, tout en retirant le contrôle de l'inspection qui doit être laissé entre les mains du Directeur du Service Médical Municipal.

En supposant que le Bureau de Commerce accepterait toutes les suggestions faites au cours de la conférence du 10 du mois dernier, ceci ne pourrait pas représenter une somme suffisante pour combler le déficit et le montant de cette somme n'a pu encore être déterminé.

Le Bureau de Commerce, dans son rapport du 11 novembre, a suggéré combler le déficit, de

dopler pour cette année la taxe mobile, qui  
serait fixée à 0.25% par cent frontal, il a  
été représenté que durant ce temps de guerre  
la propriété a été fortement grevée. Il a été  
suggéré qu'on ait recouru au même expé-  
dient qu'à l'année dernière, c'est-à-dire com-  
bler le déficit par un emprunt spécial du  
montant du déficit, remboursable par un  
taxe spéciale, en vingt ans, pour couvrir  
l'intérêt et le fonds d'amortissement. Le  
Bureau de Commerce est prêt à re-  
commander, pour cette année, d'avoir recours  
au même moyen pour couvrir le déficit.

Pour la préparation du Budget de l'année  
1918, le Bureau de Commerce sera prêt  
à étudier avec un comité du Conseil, com-  
posé de trois ou quatre membres, durant les  
six premiers mois de l'année 1917, les moyens  
à prendre pour réduire les dépenses et trou-  
ver de nouvelles sources de revenus pour  
couvrir le déficit.

Le Bureau de Commerce suggère que  
dans la demande qui sera faite à la Lé-  
gislation pour autorisation de contracter  
un emprunt spécial remboursable en  
vingt ans, par une taxe spéciale, pour cou-  
vrir l'intérêt et le fonds d'amortissement  
le montant à emprunter soit fixé à \$1,400,000.

Le Bureau de Commerce espère que avec  
ces suggestions et ses conclusions, et avec le  
bon soutien du Conseil, le Budget sera adopté.

✓ Soumis une communication de secrétaire-  
Trésorier de la Compagnie des Tramways, au  
sujet du contrat d'intérêt avec la Ville  
et la Mount Royal Terminal Terminal Co.  
sur rapport avec les travaux que cette dernière  
s'y propose d'exécuter sur l'île Dorchester.  
Sur proposition de M. LeComte au Conseil il est  
Approuvé par M. LeComte au Conseil il est

Résolu De transmettre au Maire de la Cité.

✓ Soumis une communication de la Société Ca-  
tholique de Protection et de Renseignement-  
des enfants d'été inscrite au nombre des  
Institutions devant bénéficier d'une sub-  
vention de la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est  
Résolu De transmettre au Directeur de l'Assistance  
Municipale, pour rapport

✓ Soumis le tableau d'ancienneté des employés  
du Département de l'Assistance Municipale.  
Réposé aux archives.

✓ Soumis un rapport de Directeur du Bureau  
de l'Assistance Municipale, concernant la  
demande de l'Hôpital St. Justin, que de-  
sire obtenir une part de la Taxe du Sou de  
Paquet et d'être classé dans la première  
catégorie des institutions de charité benefi-  
ciaires de cette taxe.

✓ Réposé aux archives

✓ Soumis un rapport de Directeur de l'Assi-  
tance Municipale sur la demande de permis  
de lieutenant de Police. Réposé.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est  
Résolu De donner instruction au Directeur du Bu-  
reau Municipal d'Hygiène de faire subir  
un nouvel examen médical au lieutenant  
de Police. Réposé.

✓ Soumis une communication de la Commission  
Scolaire de la municipalité de la Cité de Mon-  
tréal demandant à la Cité de faire un rapport avec des  
autres un terrain sur lequel l'édifice Com-  
mission est actuellement la construction d'une école  
sur le Chemin de la Cité de Mon-  
tréal.

Sur proposition de M. l'homme au Ainey,  
Approuvé par M. l'homme au Cote, il est  
Résolu De donner instruction au Surintendant du  
département de l'Incinération de faire droit à  
ladite demande.

M. l'homme au Cote et Rose laissent leur siège.

Sur un rapport de l'Architecte de la Ville  
en réponse à une communication de M. de J.  
Lacour, se plaignant du fait qu'un permis  
a été donné au locataire voisin de sa pro-  
priété, sur St. Hubert.

Sur proposition de M. l'homme au Ainey,  
Approuvé par M. l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu De donner M. de Lacour, conformément au dit  
rapport.

M. l'homme au Rose reprend son siège.

Sur un rapport de Bibliothécaire, au  
sujet d'une offre de livres, faite par M.  
N. Lampard.

Sur proposition de M. l'homme au Ainey,  
Approuvé par M. l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu De donner instruction au Bibliothécaire  
d'aller visiter les livres offerts en vente par M.  
Lampard et d'en obtenir une liste complète.

M. l'homme au Rose laissent son siège.

Sur un rapport de Trésorier de la  
Cité, demandant d'être autorisé à accepter  
une proposition faite par la Dominion Sea-  
riths Corporation, de vendre à la Cité \$75,000  
d'emplacement de la Commission de l'École  
Prottestante, portant 4 1/2 % d'intérêt dans le  
but de placer ce montant dans le fonds  
d'amortissement de ladite Commission, le prix  
de vente étant fixé à 52.00 soit 5.50 %.  
Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve

Approuvé par M. l'homme au Ainey, il est  
Résolu D'approuver ledit rapport et d'autoriser le Tré-  
sorier de la Cité à effectuer la transaction y  
mentionnée.

Sur un rapport du Surintendant du dépa-  
rtement de l'Incinération, transmettant une  
communication de la Compagnie Sanitaire  
de Montréal qui s'engage à observer toutes les  
conditions mentionnées spécifiquement dans le per-  
mis qui lui a été octroyé par le Bureau, le  
30 mars 1916, pour le chargement de charbon dans  
la cour du Pacifique Canadian sur l'Island.

Sur proposition de M. l'homme au Ainey,  
Approuvé par M. l'homme au Villeneuve, il est  
Résolu D'approuver ledit rapport aux conditions.

M. l'homme au Rose reprend son siège.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve,  
Approuvé par M. l'homme au Ainey, il est  
Résolu D'approuver les réquisitions suivantes:

- Edifices Municipaux 126-127-128.
- Park Mont-Royal 69.
- M. archi 28-29.
- Incinération 111-114.
- M. alades Contoguenin 62.
- Laboratoire Municipal 6.
- Incendies 207-208-209-210.
- Impostion des Aliments 14.
- Alarmes 68.
- Ingénieur en Chef 7.
- Éclairage (Div. Ouest) 124-125.
- Régulier 677-713-714-715-716-717-718.
- Voies (Div. Nord) 367-368-369-370-371-372-375-379.
- do do Est) 171-172
- do Hôtel de Ville 64

Sur proposition de M. l'homme au Rose, pour se rendre  
chez lui, et M. l'homme au Rose prend l'autorisation

M. LeComme au Cote reprend son siege.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville transmettant une requete du constructeur de batiments qui demandent une augmentation de salaires.

Sur proposition de M. LeComme au Amiey, Approuve par M. LeComme au Villeneuve, il est Resolu De retourner ledit rapport a l'Architecte de la Ville, en l'informant que le Bureau requete de son pouvoir, vu l'etat des finances de la Ville, fait droit a ladite requete.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du departement de Trois-Rivieres recommandant de faire voter un credit de \$ 50,000 pour l'achat de billets de tramways.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve, Approuve par M. LeComme au Cote, il est Resolu Que le Comite au Conseil le vote de ladite somme pour les fins ci-dessus.

Soumis les rapports suivants regis par le Conseil.

Demande d'un credit de \$ 10,530. pour la pose d'une couche d'asphalte sur le passage de la rue Charbonix;

✓ Demande d'un credit de \$ 6,651.<sup>00</sup> pour le passage de la rue Bureau.

Demande d'un credit de \$ 2,981. pour le passage de la rue Universite.

Demande d'un credit de \$ 3,200. pour le passage du Chemin de la Cote des Mouges.

Demande d'un credit de 45,000 pour la preparation des plans, etc. pour l'usage de pompage de l'Academie.

Resolu De transmettre les dits rapports a l'ingenieur en chef

✓ Soumis un rapport de Giffey de la Cote, transmettant une communication du sous-secrtaire de l'Etat qui demande certains renseignements, au sujet du projet d'embargo sur certains necessites de la vie.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve Approuve par M. LeComme au Cote, il est Resolu De informer au Giffey de la Cote avec priere d'informer le sous-secrtaire de l'Etat que le roien du Bureau de Communes de la Cote de Montreal est que le Gouvernement Fidei se mette l'embargo sur les principaux produits de necessite dans le but de mettre un frein a la hausse constante du cout de la vie.

✓ Soumis des rapports du Surintendant de l'achat et de vente, recommandant la remise de depot suivante.

Contrats 1916.

John G. Poupon	Pierre comacassi	\$ 500.
R. H. Monier & Co.	do do	500.
Villeroz Quarry Co.	do do	500.
do do	Rutledge	1375.
P. E. Byrd & Co.	Firth (ban)	75.
Gabrey & Lemire Quarry	Pierre comacassi	500.
Abel Bremond Ltd.	Radon on lesi cunt	
	et vitifi	2720.
Canadian Explorati	Les Matiers explorati 1915-1916	1183. <sup>25</sup> 2,679. <sup>14</sup>

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Approuve par M. LeComme au Amiey, il est Resolu D'autoriser le remboursement d'editi depots.

✓ Soumis un rapport du departement en Loi en riposte du projet de M. M. Limberg, et qui se filiaient que des donnees ont ete causees a leurs proprietes, en construction les conduits certains sur la rue St. Laurent.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Approuve par M. LeComme au Amiey, il est Resolu D'informer M. M. Limberg, et que la Cote n'...

trud par ite tenu responsable des dommages  
qu'il réclamait.

Soumis une communication de maître  
Jullane, Brocard et lui, au sujet d'une  
réclamation de M. A. Brocard, en rapport  
avec le changement de niveau de la rue Bordaux  
Sur proposition de M. LeComte

Proposé Approuvé par M. LeComte  
De référer au département en Loi, par direction.

M. LeComte reprend son siège.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander et d'annuler la résolution  
du Bureau, en date du 9 décembre courant  
à l'effet de rembourser 50% du dépit fait  
par la Compagnie Impérial Coal, pour la  
fourniture de charbon et d'arrêter le paiement  
de ce qui pourrait être dû à ladite Compagnie  
ou qui pourrait avoir été autorisé.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De donner instruction au Surintendant  
de l'achat et de vendre d'arrêter immédia-  
tement la livraison du charbon, par la Cie  
Impérial Coal et de notifier cette dernière de  
présenter le Bureau le 12 du courant, à 11 h.  
A. M.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De transmettre ledit rapport au Conseil, confor-  
mément à l'article 373 de la Charte.

Soumis un extrait du procès-verbal d'une  
séance du Conseil, tenue le 4 de décembre cou-  
rant, concernant l'achat d'une propriété  
appartenant à M. W. G. Glashaw, pour  
l'élargissement de la rue Notre-Dame, dans  
le quartier Mercier.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De référer au Conseil le rapport du Bureau  
en date du 9 novembre 1916.

M. LeComte reprend son siège.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander de suspendre de ses fonctions, pen-  
dant 8 jours, sans salaire,  
M. R. Routher, l'un des employés  
de la Bibliothèque.  
Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander que M. R. Routher soit suspendu de  
ses fonctions, pour 8 jours, sans salaire.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander au Surintendant de la  
Ville et Montréal,  
de la municipalité de Boucherville, au sujet  
de la construction de la traversée entre Boucherville  
et Montréal.  
Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander au Surintendant de la  
Ville, pour rapport.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander au Contrôleur et Auditeur  
transmettant un état de dépenses pour travaux  
faits pendant l'année 1915.  
Déposer aux archives.

Proposé Sur proposition de M. LeComte  
Approuvé par M. LeComte  
De recommander l'acquisition de l'action prin-  
cipale de M. Albert Clément, en réclamation de la  
valeur d'un brier de terrain, faisant partie  
du lot No. 11 subdivisions 232-233, du Cad. de la



leite St. Louis, dont la ci devant ville saint. Louis a une possession pour la construction d'un trottoir.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComme au Arney, il est

Resolu De faire rapport au Conseil, recommandant le règlement de ladite réclamation, en payant au demandeur

250 pieds à \$ 1.22 \$ 305.

Intérêt depuis 7 ans 105.

Frais à M. C. Rodier 29.40

Reçu une communication de la Montréal Light Heat & Power Co demandant la permission d'ériger ses poteaux.

Resolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

Reçu un rapport du Notaire de la Cité sur les faits concernant la prétention émise par M. J. C. Aylwin, à l'effet qu'il serait exempt de payer sa quote-part du coût d'un trottoir construit sur la rue Ontario.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComme au Côté, il est

Resolu D'adopter audit rapport et à une opinion antérieure du Département en Loi que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effacer de son livre le montant réclamé de M. Aylwin.

Reçu un rapport de l'Intendant des Marchés, en réponse à une communication de la Chambre de Commerce, concernant l'amélioration des marchés publics.

Sur proposition de M. LeComme au Arney,

Appuyé par M. LeComme au Côté, il est

Resolu De transmettre copie du dit rapport à la Chambre de Commerce, en exprimant le vœu que les améliorations mentionnées ne pèsent pas sur le budget de l'état à cause de la situation financière de la Ville et de sa situation pour le moment.

Reçu un rapport du Président du Bureau des Estimations, transmettant l'évaluation municipale de certains lots affectés en vente par la Montréal Realty Co. pour le prolongement du Boulevard St. Joseph.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComme au Côté, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en chef pour savoir si la Ville a une possession de lots en question.

Reçu un rapport de Trivier de la Cité, transmettant une proposition de M. A. E. Arney & Co au sujet de l'achat de défenses pour l'entretien des canots faisant partie de la dette de la Cité.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComme au Côté, il est

Resolu D'accepter l'offre de la maison E. A. Arney & Co et d'approuver l'achat de ce stock pour être placé dans le fonds d'amortissement de la Cité.

Reçu un extrait des procès-verbaux d'une séance du Conseil, à l'effet de prier le Bureau d'étudier l'opportunité de nommer des experts pour considérer le système d'administration dans le but de faire des réformes et de réduire les dépenses.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComme au Côté, il est

Resolu De former le Conseil que cette question est à l'étude.

Reçu un rapport du Président du Bureau des Estimations, signalant le fait que M. M. Ouzime Dufort et Damien Lagherade, sont cotés deux fois dans le rôle préparé pour le paiement des trottoirs construits sur la rue Harmonie dans le quartier St. Moau.

Sur proposition de M. LeComme au Villeneuve.

Appuyé par M. LeComme au Côté, il est

Resolu De donner instruction au Trésorier de la Cité, de

corriger dans son livre l'erreur signalée par le Président du Bureau des Estimations.

✓ Soirée un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, au sujet du contrat de la Compagnie F. J. Prof. Crumbed Stone, pour la fourniture de papier.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Villemeur, Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est Résolu Que l'ancien M. H. J. Gagne, le procureur de ladite Compagnie, de fournir les renseignements demandés par le Surintendant des Achats et des Ventes.

✓ Soirée un demande d'emplir de M. O. H. Tasse, à la Bibliothèque.

✓ Résolu au dossier des demandes d'emplir à la Bibliothèque.

✓ Soirée un rapport du Surintendant du Surintendant de Privilege et de Licences concernant la demande de la Compagnie de Tramways, pour la construction d'une conduite de renvoi sous la rue Notre-Dame Est, dans le quartier Hochelaga.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Villemeur, Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est Résolu Que sur ordre de la résolution du Bureau, en date du 31 juillet 1916, concernant ladite demande et de la remplacer par la suivante:

✓ Résolu Que recommander au Conseil d'accorder à la loi de Tramways, le privilège de garder en place une conduite de force d'eau et une conduite de renvoi sous la rue Notre-Dame Est dans le quartier Hochelaga, suivant les plans soumis par ladite Compagnie.

✓ Soirée un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, tenue le 4 décembre courant à l'effet de retourner au Bureau une requête de M. Mont Sinaï Sanatorium, concer-

nant la taxe de Son des Hospitaliers. Résolu aux archives.

✓ Soirée un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, transmettant une proposition de M. J. M. Carreau qui offre d'acheter au prix de \$350. deux vieux véhicules Oldmobile.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Villemeur, Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est Résolu Que l'ancien rapport au Conseil, recommandant d'accepter ladite offre.

✓ Soirée un rapport du Président du Bureau des Estimations, concernant l'offre faite par M. Arile Langon, de vendre à la Ville deux lots de terrain pour l'élargissement du subway de la rue St. Denis.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Villemeur, Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est Résolu Que l'ancien rapport au Conseil, recommandant de procéder à l'expropriation de la partie de ce lot requise pour l'élargissement du subway de la rue St. Denis, et de donner des instructions en conséquence au département en La.

✓ Attendu que par suite de la situation créée par les dépenses de la Ville, actuellement du déficit dans notre Budget, l'augmentation de la taxe et une reorganisation de nos départements municipaux constituant deux des mesures les plus urgentes.

Attendu que le système actuel d'administration municipale a été en vigueur pendant des années et que le développement et l'accroissement de la Ville exigent maintenant l'application de méthodes plus modernes, dans le but d'y apporter l'établissement d'une organisation économique et efficace.

Attendu que le Bureau de Recherches Municipales (Bureau of Municipal Research) fondé antérieurement à New York et établi dans plusieurs villes américaines, a vu son siège à Toronto, a réussi par ses entrefaits de ce genre, à ramener l'équilibre dans les finances de ces différentes villes;

Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve appuyé par M. le Comissaire Avey, il est

Resolu De prier le principaux corps de cette ville le Board of Trade, le Chamber de Commerce, l'Association des Manufacturiers Canadiens, le Builders Exchange le Council de l'Étude et du Travail de coopérer ensemble, afin de former un comité dans le but d'organiser un Bureau de Recherches Municipales pour la Ville de Montréal.

Il est en outre

Resolu Que la Cité paiera la moitié du coût, requise pour la fondation de ce Bureau de Recherches Municipales, avec vue que pour un expert en l'administration de la Cité, l'établissement d'un système d'affaires modernes, la régularisation des éclairages, et la régularisation des finances de la Cité de façon à ce que nous puissions fixer, d'après un système moderne, notre chiffre de revenu et de dépenses, le montant à être versé par la Cité, comme contribution à l'établissement de ce Bureau ne doit pas dépasser \$15,000. et que copies de la présente résolution sont transmises aux différents corps publics y mentionnés.

La séance est adjournée à mardi, le 12 décembre courant, à 11 h. A. M.

1 nouveau

Adjournement

Procès verbal d'une séance du Bureau des Comissaires

Tenu le 12 décembre 1916, à M.

Présente,

Son Honneur M. Mari M. Martini, Pres.  
M. M. le Comissaire Villeneuve  
Ross

Le Secrétaire procède à la lecture du minutes au cours de laquelle M. le Comissaire Avey, (page 596) prend son siège.

Son Honneur M. Mari l'avis son siège à la page 597 et M. le Comissaire Ross le suppléant à la présidence.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

✓ Soumis une communication de la Compagnie Berliner Gramophone au sujet de l'expansion de la rue St. Antoine.

Resolu De référer à l'Ingénieur en Chef.

✓ Soumis une communication de M. W. W. Robins au sujet de la demande qu'il avait faite d'être exempté du paiement des intérêts sur un compte de taxe.

Resolu De référer au Trésorier de la Cité, pour rapport.

✓ Soumis une communication de le Standard Steel Co. demandant la construction d'un trottoir sur la rue Hutchison.

Resolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

✓ Soumis une communication de l'Union des Bûcherons de Montréal, demandant la raison pour laquelle certains bûcherons ont été rayés du budget de 1917.

Resolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Soumettre une communication de la Compagnie Canadian Appraisal, informant le Bureau à quel terme et condition elle couvrirait affaire l'évaluation des propriétés de la compagnie Mount Royal Water & Power.

Resolu De déposer la dite communication au dossier.

Soumettre une communication de la Compagnie Howe of Brown, concernant l'évaluation des propriétés.

Resolu De référer au Président du Bureau des Estimateurs, pour rapport.

Soumettre une requête demandant la construction d'un kiosque pour la conduite des automobiles, et stationnant au coin des rues Craig et Saint-Hubert.

Resolu De référer au Surintendant de Police, pour rapport.

Soumettre une communication de l'Association de Manufacturiers Canadiens, suggérant la nomination d'inspecteur et l'établissement d'un Bureau Municipal de Recherche dans le but d'équilibrer les dépenses avec le revenu de la Ville.

Resolu De déposer la dite communication au dossier.

Soumettre une communication de M. J. B. Garand, se plaignant du fait que les capitaines Collier, du Département des Incendies a qui la Ville paye une annuité, ne lui ont pas fait d'autres travaux.

Resolu De référer au Chef du Département des Incendies, pour rapport.

Soumettre une communication de Madame Isabelle E. St. John Milenan, demandant que la Ville nomme des diligents pour faire passer d'une diligence devant rencontrer l'Honorable Premier Ministre du Canada, au sujet de

l'attachement d'un Bureau National de Placement.

Sur proposition de M. le Comissaire Ainsie, Appuyé par M. le Gouverneur des Velleux, il est

Resolu De transmettre ladite communication au Comité

Soumettre une communication de la Compagnie Paterson Manufacturing demandant que la Ville fasse réparer le mur du mur à son entrée ou elle est actuellement construite sur un mur d'écroulement.

Resolu De référer au Surintendant du Département de l'Incendie, pour rapport.

Soumettre une communication de la Chambre de Commerce, demandant de renseignements au sujet de l'effectif de la Police et du Pompier.

Resolu De référer au Chef du Département des Incendies et au Surintendant de Police, pour rapport.

Soumettre une communication de M. J. E. Chénier, suggérant d'imposer un licence sur les établissements.

Resolu De référer au Surintendant du Département des Privilèges et des Licences, pour rapport.

Soumettre une communication de la Commission du Hâvre, au sujet du vote de la Compagnie du Tramway, sur la rue des Comissaires, et sur la rue Comenon.

Resolu De référer au Département en Loi, pour direction.

Soumettre une communication de M. A. Guertin au sujet de soumission demandée pour la fabrication du feu et du grain.

Resolu De référer au Surintendant de l'achat et de la vente.

Soumettre un mandat, vérifiés par le Contrôleur

et Auditeur de la Cité, au montant total  
de \$ 29,983.<sup>25</sup> suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Villeneuve.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Amey, il est

Résolu C. D. d'autoriser le paiement.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Villeneuve.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Amey, il est

Résolu C. D. d'approuver la répartition suivante:

Voies (Div. Nord) Nos. 373-374-378.

Aqueducs Nos. 719-720-721-722-723-724.

Voies (Div. Est) 173

Éclairage 53-54.

M. d'Ardenne Contagieuse Nos. 60-63.

Incinération 112-113.

M. Lacroix, de la Imperial Coal Co. se  
présente devant le Bureau, au sujet de la  
qualité et de la quantité du charbon qu'il  
fournit à la Ville.

Le Surintendant des Achat et des Ventes,  
présent devant le Bureau, reçoit instruc-  
tion de prendre des renseignements au  
sujet du charbon qui a été livré aux dif-  
férents départemens, et la question est différée  
à la séance du 13 du mois courant.

Sur un rapport du Secrétaire du  
Bureau, recommandant de faire voter  
un crédit additionnel de \$ 185.<sup>00</sup> pour le  
contingent du Bureau.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Villeneuve.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Amey, il est

Résolu C. D. de recommander au Conseil le vote de la dite  
somme, pour la fin ci-dessus.

Sur un rapport du Surintendant des  
Achat et des Ventes, concernant le haut  
considérable des prix dans les fournitures  
reçues le 9 du mois courant, pour la fourniture  
de divers matériaux.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Villeneuve.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Amey, il est

Résolu C. D. que le Comman-  
dant de Législation se  
demande à la Législation, au cours de  
la présente session, que la clause 8 de  
l'article 21 L. de la Charte ne soit per-  
mise à effet pour la durée de la guerre, et de  
demander au Conseil d'autoriser le Bu-  
reau de Comman- d'achat sans de-  
mande de permission, le tout sujet  
à l'approbation du Département et de l'Acte  
du Contrôleur et Auditeur.

Sur un rapport de l'Architecte de la  
Ville, au sujet du contrat accordé à  
M. J. P. Boulanger, pour la construc-  
tion d'un chalet de nécessité au parc  
La Fontaine.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Amey.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Villeneuve, il est

Résolu C. D. de donner instruction au Département en  
loi, de faire signer un protêt au dit en-  
trepreneur, au sujet de la tenue des travaux,  
et également pour avoir supprimé l'ignif  
du plancher dans le chalet de bonnet

Sur un rapport du Surintendant des  
M. d'Ardenne, recommandant de transférer  
à M. de Brophy le bail de M. M. P. d'Ardenne,  
locataire de l'édifice portant les Nos  
14-15 dans le M. d'Ardenne St. Antoni.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Amey.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Villeneuve, il est

Résolu C. D. d'autoriser le transfert du dit bail.

Sur un rapport de M. le Comman-  
dant de la Ville, au sujet de la tenue  
des travaux pour les  
résidents de la Côte Saint-Louis de la ville  
de Hampstead.

Sur proposition de M. le Comman-  
dant Amey.

Approuvé par M. le Comman-  
dant Villeneuve, il est

Resolu De verifier la dite requete a l'ingenieur en charge de chemin de fer, pour l'etre ouverte aux routes additionnelles projetees et d'informer le requérant en consequence.

Soumettre un rapport du Bibliothecaire, demandant de mettre a sa disposition une steno-graphe - dactylo-graphe.

Sur proposition de M. le Commisnaire Amey

Approuve par M. le Commisnaire Villeneuve, il est Resolu Que M. l'Intendant de l'achat et des ventes, recoive instructions de mettre mademoiselle Lavoie, attachee a son bureau, a la disposition du bibliothecaire, durant l'absence de M. P. Routhe, pour une periode de 8 jours.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve.

Approuve par M. le Commisnaire Amey, il est

Resolu Que la resolution du Bureau, en date du 11 de cembre courant, a l'effet de demettre de ses fonctions M. A. Garand, du Bureau des Desseinatures, soit rescindee et annulee et que la question soit renvoyee devant le Bureau.

Soumettre un rapport de l'ingenieur Meica-misier en charge des autos, transmettant un etat des depenses encourues pour la réparation et l'entretien des voitures - automobiles, pour le mois de septembre et octobre 1916.

Sur proposition de M. le Commisnaire Amey

Approuve par M. le Commisnaire Villeneuve, il est

Resolu Que l'apporter ledit rapport aux archives, et de prier l'ingenieur mecanicien en charge des autos d'etablir a l'avenir l' montant total de ces depenses.

Soumettre un rapport de l'ingenieur - Surintendant de la Voie, sur la demande de permission de M. L. Mailli.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve. Approuve par M. le Commisnaire Amey, il est

Resolu De referer au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiene, avec instruction de faire subir un examen medical audit M. Mailli.

Soumettre un rapport de l'ingenieur - Surintendant de la Voie, sur une demande de permission de M. C. Lavoie.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve.

Approuve par M. le Commisnaire Amey, il est

Resolu De referer au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiene, avec instruction de faire subir un examen medical audit M. Lavoie.

Soumettre un rapport de l'ingenieur en chef en ripon a une demande de M. J. A. Tremblay, concernant le parage de la rue Shebroke Ouest.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve.

Approuve par M. le Commisnaire Amey, il est

Resolu D'infirmer M. Tremblay, conformément audit rapport.

Soumettre un rapport de l'ingenieur en chef en ripon a une communication de M. A. H. Lapierre, au sujet de la construction d'une trottoir en face du nouvel edifice du Douanes.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve.

Approuve par M. le Commisnaire Amey, il est

Resolu D'infirmer M. Lapierre, conformément audit rapport.

Soumettre un rapport du département en Loi, transmettant un projet de ripon au profit signifié a la Cite par la succession Green-shield, qui se plaint de pertes de dommages causés par suite de travaux exécutés sur la propriété de feu John Greenshield, en rapport avec la construction du boulevard de l'Alouette.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve. Approuve par M. le Commisnaire Amey, il est

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Villeneuve.  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Aisy, il est  
 Résolu d'approuver l'adite réponse au Greffier et de  
 donner instruction au Notaire de la Cité  
 de la faire signifier à la succession Green-  
 shield.

La séance est ajournée à 4 h. P.M. à 9 h.

Ajournement. M. Marling

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Commissions  
 Tenue le 12 décembre 1916. P.M.

Présente,

M<sup>o</sup> le Commissaire Ros.  
 Aisy  
 Villeneuve.

En l'absence de Son Honneur le Maire  
 M<sup>o</sup> le Commissaire Villeneuve est appelé à présider.

Les documents suivants sont soumis au Bu-  
 reau, et déposés aux archives:

Rapport du département de Loi, sur certaines  
 infractions commises contre la loi de l'observation  
 du dimanche les 12 et 19 novembre dernier.

Tableau d'assiduité des employés du Bureau  
 d'Hygiène, pour le mois de novembre.

Rapport du Service Médical Municipal,  
 pour la première quinzaine de décembre.

Rapport du Directeur du Bureau Muni-  
 cipal d'Hygiène, au sujet de la requête de  
 l'Hôpital St-Jean.

Rapport hebdomadaire du Service des Malades  
 des Contagieuses, pour la semaine finissant  
 le 9 décembre.

Il est présenté un rapport du Directeur du Bureau  
 Municipal d'Hygiène, recourant au fait  
 que l'inspecteur Sanitaire P. Piquet, soit  
 promu à l'essai, comme garçon de laboratoire  
 en remplacement du titulaire de cette position  
 qui a donné sa démission.  
 Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Ros.

Approuvé par M. le Commissaire Ainiy, il est  
Résolu D'approuver ladite recommandation

Soumettre un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, recommandant  
d'être payé à M. O. P. Pigeon un  
compte au montant de \$224. Pour l'impres-  
sion de circulaires, concernant la paralysie  
infantile.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainiy, il est  
Résolu D'autoriser le paiement de ce compte, à même  
le crédit voté pour la lutte contre la paralysie  
infantile.

Soumettre un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, transmettant la  
démission de M. Louis Bourgeois, atta-  
ché au laboratoire municipal, et recom-  
mandant que la démission de cet employé  
soit acceptée, à compter du premier décembre  
courant, et que la position occupée par  
ledit M. Bourgeois ne soit pas abolie.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainiy, il est  
Résolu D'approuver la recommandation du Di-  
recteur du Bureau Municipal d'Hy-  
giène

Soumettre un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, transmettant  
les comptes ci-dessous des aux-médecins  
qui font la lutte contre la paralysie infantile  
saini.

Docteur G. G. Campbell.	\$ 5. <sup>00</sup>
" H. B. Cummins	5. <sup>00</sup>
" A. D. Blackader	5. <sup>00</sup>
" Raul Masson	10. <sup>00</sup>

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainiy, il est  
Résolu D'autoriser le paiement de ce compte, à même le

crédit voté pour la lutte contre la paralysie  
infantile.

Soumettre un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, transmettant  
les comptes ci-dessous, plus confirmés des  
vieux sur la tuberculose et la mortalité  
infantile, savoir:

M. J. Saint-Jean 2 confirmés \$ 10.<sup>00</sup>  
A. Patenaude opérateur, 1 confirmé 3.<sup>00</sup>

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainiy, il est  
Résolu D'autoriser le paiement de ce compte, à même  
le crédit voté pour la lutte contre la tuberculose  
et la mortalité infantile.

Soumettre un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, recommandant  
que M. Armand Patenaude, actuelle-  
ment employé comme agent désinfecteur  
dans le service des Malades Contag-  
ieuses, soit nommé au poste de gardien  
de la Maison de Réception, à compter du  
premier janvier prochain, ledit M. Pati-  
naude devant prendre charge, sans autre  
rémunération que son salaire d'agent dés-  
infecteur, de ladite Maison de Réception  
et continuer à remplir son emploi actuel d'agent  
désinfecteur.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross,  
Approuvé par M. le Commissaire Ainiy, il est  
Résolu D'approuver ledit rapport.

Soumettre un rapport du Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, recommandant  
qu'une somme de \$ 3.<sup>00</sup> a été prise à même la  
balance disponible de crédit voté pour achat  
de livres destinés à la bibliothèque de son départe-  
ment, soit appliquée à payer la contribution du  
Directeur du Bureau Municipal d'Hyg.



inv. à l'American Association for the Study  
Prevention of Infantile Mortality, laquelle  
contribution procurera à l'adite Bibliothèque  
le rapport annuel de l'Association.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est

Résolu D'approbuer ledit rapport.

Soumettre un rapport du Surintendant des A-  
chats et de Vente, au sujet de démarches  
qu'il a faites pour se procurer l'itoffe né-  
cessaire pour la confection des pardessus exigés  
par le département de Police.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est

Résolu De retourner ledit rapport au Surintendant  
des Achats et de Vente, pour demander  
des soumissions en temps opportun.

Soumettre un rapport de Chef du départe-  
ment de Incendies, de tel nature qu'il ne peut  
accider à la demande de M. G. Gogui  
qui sollicite un emploi pour son fils.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est

Résolu D'informe M. G. Gogui, conformément au dit  
rapport.

Soumettre un rapport du Chef du départe-  
ment de Incendies, sur les changements survenus  
dans la brigade, durant les derniers quin-  
zains, se terminant le 30 novembre 1916.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est

Résolu D'approbuer ledits changements.

Soumettre un rapport du Chef du Départe-  
ment des Incendies, informant le Bureau  
que la quinzaine soumise par M. F. J. A. Beaure  
au sujet de l'incendie qui eut lieu aux Nos. 240  
242 de la rue St. Jacques, le 22 novembre de.

mi, est du ressort du Surintendant des  
Bâtimeurs.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est  
Résolu De référer à l'Architecte de la Ville, pour rap-  
port.

Soumettre un rapport du Surintendant des  
Achats et de Vente, et du Chef adjoint  
du département des Incendies, recom-  
mandant de rembourser à M. C. E. La-  
moureux deux dépôts, au montant respectif  
de \$ 290. et \$ 898.00 fait en rapport avec  
son contrat pour la confection des uniformes  
des officiers et des pompier du Département  
des Incendies.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est

Résolu D'autoriser le remboursement desdits dépôts.

Soumettre un rapport du Surintendant des  
parcs Mont-Royal, recommandant de faire  
voter un crédit additionnel de \$ 60.00 pour  
l'achat de fouritures.

Ses propositions de M. LeCommanche Arny

Approuvé par M. LeCommanche Ros, il est

Résolu De recommander au Conseil de voter ladite  
somme, pour le faire ci-dessus.

Soumettre un extrait du procès-verbal d'une  
séance du Conseil, tenue le 4 décembre 1916,  
à l'effet de retourner au Bureau un rap-  
port concernant l'existence d'une caserne de  
pompier temporaire dans le parc Estimé.

Ses propositions de M. LeCommanche Ros.

Approuvé par M. LeCommanche Arny, il est

Résolu De renvoyer au Conseil le rapport du Bureau  
en date du 30 novembre 1916.

Soumettre un rapport du Chef du département  
des Incendies, recommandant de payer à

la Compagnie Northern Electric Limited, une somme de \$ 3 239<sup>13</sup> représentant la balance due sur son contrat, pour le service de télégraphie d'alarme dans le district No. 4 et de rembourser à différentes Compagnies ou institutions privées le surplus des argent qu'elles ont versé pour payer le coût de l'accordement de leurs bords d'alarme, savoir:

	à Rembourser
Montreal Public Service Corp.	\$ 13.71
La Presse	49.14
Le Canada	7.55
Exp. Dominion Grenbow	2.42
Téléphone Bell	7.94
Banque d'Epargne	19.95
Exp. de Tramway	11.46
do do	21.41
Montreal Star	29.02
Fabrique Notre Dame	2.62
	165.55

à Collecter

Montreal Light Heat & Power	14.45
-----------------------------	-------

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil, il est Approuvé par M. Lacomme au Conseil, il est Résolu d'autoriser le paiement à la Compagnie Northern Electric Ltd de la dite somme de \$ 3 239<sup>13</sup> et le remboursement de sommes ci-dessus mentionnées, au montant total de \$ 165.55 et de donner instruction au Trésorier de la Cité de collecter de la Montreal Light Heat & Power ladite somme de \$ 14.45

Sur un rapport du département en Loi concernant le règlement de permis. Réviser au dossier.

Sur une communication du Président du

Griffintown Bay Club, demandant d'être exempté du paiement de taxes sur une propriété située sur la rue Shannon. Sur proposition de M. Lacomme au Conseil Approuvé par M. Lacomme au Conseil, il est Résolu de laisser au Président du Bureau des Estimations, pour rapport.

Sur une communication du Révérend J. H. Spry au sujet du soldat Samuel MacLellan.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil, Approuvé par M. Lacomme au Conseil, il est Résolu de laisser au Directeur de l'Assistance Municipale, pour rapport.

Sur un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant d'accorder à M. J. Perron et Cie, l'autorisation d'occuper le lot portant les Nos. parties No. C. 1595-1599 du quartier Saint-Henri, situé au No. 1151 de la rue St. Antoine, pour y recevoir, emmagasiner et vendre du bois, du charbon, du fer et du gravier.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil, Approuvé par M. Lacomme au Conseil, il est Résolu d'accorder le dit permis.

Sur un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant que M. S. Shulman, son soit, s'il avenu antérieurement, signer seul le bail pour l'ital de boucher, portant les Nos. 16-17 de Marché St. Laurent, attendu que la Compagnie Shulman & Obont ditant l'édit bail a été déposé.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil, Approuvé par M. Lacomme au Conseil, il est Résolu d'approuver ladite recommandation.

Sur un rapport de l'Architecte de la Bibliothèque, recommandant que des instructions

sont données aux fins de faire exécuter  
 les raccordements nécessaires pour le  
 service d'électricité de la Bibliothèque  
 Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu Que l'inspecteur au Surintendant de Département de l'Éclairage, pour rapport.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu Que l'inspecteur au Surintendant de Police, pour rapport.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu Que l'inspecteur au Surintendant des Edifices Municipaux

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu Que l'inspecteur au Surintendant de Département de Privileges et de Licenses, pour rapport.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu Que l'inspecteur au Surintendant de Département de Privileges et de Licenses, pour rapport.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu Que l'inspecteur au Surintendant de Département de Privileges et de Licenses, pour rapport.

La séance est ajournée à mercredi, le 13  
 décembre courant, à 11 heures A. M.

Gouvernement. In the meeting

Procès verbal d'une séance de l'Assemblée des Communes

Tenue le 13 décembre 1916. A. M.

Présents.

Son Honneur le Maire M. Martineau, Pres.  
 M. M. Les Communes au Conseil  
 Rose.

La lecture du rapport est suspendue.

Sur proposition de l'Architecte de la Ville,  
 recommandant de permettre à M. M. Lacroix  
 Lté. d'occuper le lot Nos. Cad. partie de 115, 116  
 et 128 quartier Laurier, Nos. 1545 boulevard St.  
 Laurent, et 1600 à 1606 rue St. Dominique, pour  
 y ériger, un magasin et vendre de la gasoline  
 et des huiles, emmagasiner des automobiles, et  
 pour y réparer les automobiles.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu D'accorder le dit permis.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil  
 Approuvé par M. LeComte au Conseil  
 Résolu D'approuver ledit rapport.

La séance est ajournée à samedi, le 16 de-  
 cembre courant, à 11 heures A. M.

Gouvernement. In the meeting.

Procès-verbal d'une séance du Bureau de Commerce

Tenu le 18 décembre 1916, A.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
MM. les Commerçants Rose,  
Ainsy,

La lecture des minutes est suspendue pour  
permettre au Bureau de passer en considé-  
ration quelque question urgente.

Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville,  
recommandant d'approuver le plan soumis  
par le Compagnon Modern Tool Manufactu-  
ring, pour l'érection d'un bâtiment temporaire  
à l'angle des rues Notre-Dame et du Havre.  
Sur proposition de M. le Commerçant Ainsy,

Approuvé par M. le Commerçant Rose, il est  
Résolu De recommander au Conseil, d'approuver  
le dit plan, à la condition expresse que  
ledit bâtiment sera démolie à l'issue de la  
présente guerre.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes  
au cours de laquelle M. le Commerçant Villeneuve  
prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Soumis deux récépissés de mandats vérifiés  
par le Contrôleur et l'Auditeur de la Cité, aux  
montants respectifs de \$4,919.22, \$1,632.69 sur-  
vant être certifiés.

Sur proposition de M. le Commerçant Villeneuve  
Approuvé par M. le Commerçant Ainsy, il est  
Résolu Qu'il soit autorisé le paiement.

Soumis un rapport du Suffragé adjoint de la Cité

au sujet de l'instruction qu'il a reçue de  
réviser la déclaration annuelle de  
Société, Compagnie, ou personne faisant  
le commerce de denrées alimentaires, confor-  
mément à l'Ordonnance du Conseil de Gouverne-  
ment fédéral sur le coût de la vie.

À la suggestion de Son Honneur le Maire,  
il est proposé par M. le Commerçant Rose,

Approuvé par M. le Commerçant Ainsy, il est  
Résolu Qu'un comité soit formé, sous la présidence  
de M. le Commerçant Ainsy, que ce comité  
soit composé du Surintendant de Marchés  
du Directeur du Bureau Municipal d'Hy-  
giène, du Suffragé adjoint de la Cité (M. le  
Beauté), du Directeur de l'Assistance Mu-  
nicipale, du Surintendant de l'Inspection  
des Aliments, et que M. Cowan soit in-  
vité à assister ce comité, dans son travail  
sans rémunération.

Après discussion, le vote est appliqué sur la  
proposition ci-dessus, et le Bureau se partage  
comme suit:

Pour M. le Commerçant Ainsy, Rose,  
contre M. le Commerçant Villeneuve.  
La proposition ci-dessus est ainsi affirmative,  
il est

Résolu En conséquence.

Soumis une demande d'emploi de M. J. Mac-  
donald, comme chauffeur.

Résolu De référer à l'Ingénieur municipal en  
charge des autor.

Soumis une communication de l'Université  
Littlement demandant un vote de \$1500.00

Résolu De transmettre au Directeur de l'Assistance  
Municipale, pour rapport.

Soumis une communication de M. H. M. Jewell  
demandant la construction d'un égrit pour la  
me Harold.

Resolu De transmettre a l'ingenieur en chef pour rapport  
 Soumettre une communication du Secrétaire  
 de la Commission Scolaire de Saint-Gregoire  
 le Thaumaturge, demandant que des bourses  
 soient données au chef du departe-  
 ment des Ecoliers, a faire avoir le pati-  
 non de l'ecole de l'edite Commission.

Resolu De transmettre au chef du departement des  
 Ecoliers, et au Subintendant des Pairs, pour  
 rapport.

Soumettre une communication de révérend G.  
 H. McInnes, transmettant une requête des  
 curés de chaudières qui demandent que les  
 établissements affectés a ce commerce soient  
 fermés le dimanche.

Resolu De transmettre l'edite communication au Con-  
 seil, pour referer a la Commission de legi-  
 slation.

Soumettre un rapport du Greffier Adjoint de la  
 Cite au sujet d'une communication de  
 l'Union Internationale de Villers qui invite  
 la Cite de Montreuil a faire partie d'edite As-  
 sociation.

Sur proposition de M. le Commisnaire Arney.

Approuve par M. le Commisnaire Ross. il est

Resolu De transmettre l'edite communication au Conseil.

Soumettre un rapport du Directeur de l'Assi-  
 tance Municipale au sujet du proprietaire  
 Tave Calvaert, qui a cesse de travailler  
 pour la Ville le 15 aout 1914, en declarant qu'il  
 allait rejoindre son regiment.

Sur proposition de M. le Commisnaire Ross.

Approuve par M. le Commisnaire Arney il est

Resolu Que les montants dispense au credit du payeur  
 pour l'antenne Calvaert, au bureau du payeur  
 pour les annes 1914-1915-1916, soient retrover-  
 ses au Tresor, et que la position qu'il occupait dans

le Departement de l'Industrie soit declare  
 vacante.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve  
 Approuve par M. le Commisnaire Arney, il est

Resolu D'approuver la requête suivante:  
 Assitance Municipale Nos 221, 222, 223, 224,  
 225, 226, 227, 228,  
 229, 230.

Soumettre une communication de la Lodge Pe-  
 norobert Institute, demandant le paiement de  
 la subvention qui lui a été accordée.

Sur proposition de M. le Commisnaire Arney.

Approuve par M. le Commisnaire Ross. il est

Resolu De referer au Directeur de l'Assitance Mu-  
 nicipale, pour rapport.

Soumettre une communication de M. J. P. Desautels  
 neri, offrant de vendre a la Ville partie du lot  
 No. 99 d. du Code du village en copse  
 de la Cote de Marquis, pour la fin de l'ou-  
 verture du Boulevard Desautels.

Resolu De transmettre a M. le Commisnaire Villeneuve.

Sur proposition de M. le Commisnaire Arney.

Approuve par M. le Commisnaire Ross. il est

Resolu Que la resolution du Bureau, en date du 9  
 Decembre courant, a l'effet d'autoriser le  
 paiement d'une somme de \$ 150. a M. P. H.  
 St. George, pour honoraires de comm. ingi-  
 nier consultant dans le cas de la Cite de  
 Montreuil P. D. N. Henderson, et soit amende  
 de faire a composer une recommandation au  
 Conseil de voter l'edite somme.

Attendu que le 13 novembre, 1916, le Bureau des Com-  
 misnaires, recommande au Conseil de voter \$  
 375. = a: Salari de l'ex-Commisnaire Hibert

Attendu que ce rapport fut referé a une Commission

Spéciale du Conseil et que depuis cette date le Conseil n'a pu en venir à aucune décision sur ledit rapport;

Attendu que conformément à l'article 21 L de la Charte, sus. vis. le rapport est adopté automatiquement.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ross. il est Résolu De donner instruction au trésorier d'acquiescer au rapport du Bureau de Commerce, en date du 11 nov. 1916, le tout soumis à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. le Commissaire Ross. pour aller prendre le train à destination de Québec et M. le Commissaire Ross est appelé à presider.

Le représentant de la maison Cauchill, Leamont, se présente devant le Bureau au sujet des soumissions faites pour la fourniture de matériaux.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu De demander au Surintendant de l'Asphalte et du Vent, de faire rapport sur les dites soumissions.

Soumission cinq séries de mandats; vérifiées par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant respectif de \$ 2,596.<sup>90</sup>, 5,898.<sup>25</sup>, 4,775.<sup>52</sup>, 14,416.<sup>54</sup>, 12,390.<sup>14</sup>, suivant libellés certifiés.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Ainey, il est Résolu De en autoriser le paiement.

Soumission rapport de l'Architecte et Surintendant du Bâtiment recommandant; sujet à l'approbation du Département en Loi, de permettre

à M. M. Henry Morgan les. Ltd d'installer deux chaudières à vapeur, à bain pressurisé de la force de 50 chevaux vapeur comme système de chauffage au No. 1 avenue de Parc No. 1021, 10, juillet, 1916.

No. 3 Av. de Parc permis de construction No. 433 29 avril 1916

No. 5 do do do do do 743, 7 mai 1915

No. 148 Jean Monse do do do 1521 21 oct. 1916

No. 99 Sherbrooke do do do 1522 10 oct. 1916

Soumission un rapport du département en Loi déclarant n'avoir aucune objection légale à l'octroi du permis demandé par M. M. Henry Morgan les. Ltd. d'installer deux chaudières à vapeur.

M. P. E. Lamerche, l'un des Avocats de la Cité et l'Architecte de la Ville, sont présents devant le Bureau, et après explication fournie sur proposition de M. le Commissaire Ainey.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De retourner le dossier à l'Architecte de la Ville pour rapport sur les faits qui sont survenus depuis son rapport en date du 15 novembre 1916.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est Résolu Que l'oblique de dépôt accompagnant la soumission de la Penault Printing Co. pour l'impression du Bulletin Municipal pour les années 1917-1918-1919 lui soit renvoyé et de donner instruction au Trésorier de la Cité en conséquence.

Soumission une communication de M. l'inspecteur Vandeloze, demandant de tolérer qu'on fasse courir les chevaux sur la grande piste autour de Parc Lafontaine.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey.

Appuyé par M. l'Commissaire Villeneuve, il est  
Résolu De référer au Secrétaire de la Ville, pour  
rapport.

✓ Soumis de l'offre de la succession St Pierre  
et de M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> R. Desjardins et E. A. Cor-  
mier, offrant de vendre à la Ville, au prix de  
# 1.25 le pied le terrain vague pour l'ou-  
verture de la rue Gauthier, entre la rue Parthe-  
nais et de la rue des Erables.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M. l'Commissaire Anis, il est  
Résolu De recommander au Conseil de faire  
l'acquisition, au prix de # 1.25 le pied des  
terrains suivants.

De la Succession St. Pierre.

Un lot de terre, situé sur la rue Chausse  
portant le lot 1281 de la quatrieme Sainte Marie  
mesurant 40 pieds de front par 100 pieds  
de profondeur soit une superficie totale  
de 4,000 pieds.

De M<sup>rs</sup> Desjardins & Cormier.

La partie sud-est du lot connu sous le No. 1280  
de la quatrieme Ste. Marie contenant à peu  
près 20 pieds de front par toute la profondeur  
dudit lot.

✓ Soumis une communication de la Fédéra-  
tion du Club Ouvriers de Montréal deman-  
dant de leur faire parvenir les Chances de con-  
trat que la Ville desire passer avec la Com-  
pagnie des Tramways.

Résolu De informer la Fédération du Club Ouvriers de  
Montréal que le Bureau n'a devant lui  
aucun contrat ou arrangement avec la Cie des  
Tramways.

✓ Soumis une communication de la Montréal  
Public Services Corporation, demandant la permis-  
sion d'ériger des poteaux sur la rue Henri-Jubien.

Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

✓ Soumis une communication du Association  
du Club Ouvriers de Montréal, au sujet de  
certains travaux, de la piece des Aliments  
et du service de tramways.

Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef et au Direc-  
teur du Bureau Municipal d'Hygiène  
pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. J. St. M.  
Connell, en réponse au rapport de l'En-  
génieur - résident de l'Agueduc.  
Disposé au dossier.

✓ Soumis une communication de M. L. Maron  
au sujet de réparation à faire à la rue  
Cuthbert.

Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

✓ Soumis une communication de la Merchants  
Employers Guaranty Association les trans-  
mettant une police d'assurance sur l'ac-  
cuseur de la caserne de pompier No. 121  
sur Craig Court.

Résolu De référer au Chef du département de l'Incendie  
pour rapport.

✓ Soumis une demande de matériel écrit par  
Léon Laliberté pour une position à la Bibliothèque.

Résolu De référer au Bibliothécaire Municipal, pour  
rapport.

✓ Soumis une communication de M. Théo. Dault  
architecte, déclarant être prêt à accepter une  
somme de \$ 19.00 comme salaire des. pour  
honoraires M. Ben. Emond et Paul.

Résolu De référer au département en Loi, pour rapport.

✓ Soumis une communication de la Ville de Hert-  
mont, au sujet de paiement de cout de certan

trahi de trottoir <sup>constit</sup> par elle dans la limite de la Ville de Montréal.

Resolu De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

Soit une communication de M. L. Weinberg transmettant une réclamation de M. D. V. Vinson, pour dommages causés à sa propriété par suite de travaux de construction de conduite souterraine sur St. Laurent.

Resolu De référer à la Commission de Services Électriques, pour rapport.

Soit un rapport du Département en Loi, concernant le projet de M. J. E. Chantand au sujet de la vente de deux lots.

Sur proposition de M. Lacomme Villeneuve.

Appuyé par M. Lacomme Villeneuve il est Resolu De référer la lettre de l'avocat de M. Chantand et le certificat du Bureau d'Émancipation au Trésorier de la Cité pour un nouveau rapport.

Soit un rapport du Président du Bureau de l'Estimateur, transmettant un rôle amendé pour un égout, chargé à M. H. E. Bonner.

Sur proposition de M. Lacomme Villeneuve.

Appuyé par M. Lacomme Villeneuve il est Resolu D'approuver ledit rôle.

Soit le tableau d'accidents de l'emploi de Département de l'Asphalt et de l'Asphalte, pour le mois de novembre dernier.

Déposé aux archives.

Soit un rapport du Surintendant du Département de Privileges et de Licences, commandant l'octroi des privileges suivants: Canada Steamship Line Ltd privilege de garder en place une marquise au-dessus du trottoir de la

une de Commerce au Ouest.

Bay's Home, privilege de garder en place une marquise au-dessus du trottoir de la rue de la Montagne.

M. M. A. M. Vinberg, al. privilege de garder en place une entrée à charbon, sur le trottoir du Chemin de la Côte de Ste. Anne.

Sur proposition de M. Lacomme Villeneuve.

Appuyé par M. Lacomme Villeneuve il est

Resolu De recommander au Conseil l'octroi de ce privilege.

Soit un rapport du département en Loi, recommandant de payer à M. J. Intermoscia, avocat, une somme de \$ 66.<sup>30</sup> en plus.

tant le frais dus, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, en date du 10 novembre 1916, maintenant un certificat contre une décision de la Cour Supérieure de Recours. Sur proposition de M. Lacomme Villeneuve.

Appuyé par M. Lacomme Villeneuve il est

Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 66.<sup>30</sup> pour le paiement dudit compte.

Soit un rapport du Président du Bureau de l'Estimateur, concernant la demande faite par le Griffintown Bay Club, pour une exemption de taxes.

Sur proposition de M. Lacomme Villeneuve.

Appuyé par M. Lacomme Villeneuve il est

Resolu D'opposer l'entree en aménagement.

Soit un rapport du Surintendant du Département de Privileges, déclarant ne pouvoir recommander que la Ville donne son consentement à un arrangement par lequel cette dernière permettrait aux vendeurs de provisions (magasins) de faire ce commerce au coin d'Arcturien sur.



Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. de donner ledit rapport, et d'informer le  
Surintendant de Police, en conséquence.

Sur un rapport de Surintendant des  
M. Carshi, recommandant de faire voter un  
credit additionnel de \$ 25.<sup>00</sup> pour payer  
le soit de la réparation au plancher en ci-  
ment des étages à position du marché St.  
Jean Baptiste.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. de commander au Conseil le vote de  
ledite somme, pour le fini ce-dessus.

Sur un rapport de Président du Bureau  
de Estimation, fournissant les explications de  
mordie au sujet de l'exemption accordée  
à l'immeuble St. Fajer, situé au No. 55 de  
la rue St. Denis.  
Disposé aux archives.

Sur un rapport de Président du Bu-  
reau de Estimation, au sujet des sugges-  
tions faites par la Compagnie Howe of Howe  
concernant l'évaluation des propriétés.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. de transmettre copie dudit rapport, à ledit Com.  
pagui.

Sur un rapport de département en Loi, tram.  
mettant le compte de M. Armi Geoffrin, C. P.  
au montant de \$ 2.225.<sup>00</sup> pour ses honoraires  
dure: Enquête sur la construction de égouts dans  
le quartier Bonaventure.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. de commander au Conseil le vote d'une som-  
me de \$ 2.225.<sup>00</sup> pour le paiement dudit compte.

Sur un rapport de l'Ingénieur Secrétaire.  
dant de la Ville, en rip d'un à une interpel-  
lation de M. L'icheri Turcot, concernant  
l'usage de l'Ar de Pace et de l'Arrière  
Van Horn.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. de transmettre ledit rapport, au Conseil, en  
rip d'un à l'interpellation de M. L'icheri  
Turcot.

Sur un rapport de Directeur en Chef,  
informant le Bureau que M. MacIsaac  
employé comme directeur dans son bureau  
a quitté le service de la Ville, samedi midi  
le 9 décembre, courant.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. d'informer le Payeur de la Ville, en conséquence.

Sur un rapport de l'Ingénieur Secré-  
taire de la Ville, transmettant, pour  
approbation, le profil de la rue St. Christophe  
entre la rue Rachel et Marie-Anne, et  
de l'Arrière Beaconsfield, entre l'Arrière  
Turbot et le chemin de la Côte St. Luc.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est  
D. de demander au Département de Loi, si, en  
adoptant les diti profil, sujet, à l'applica-  
tion de la Règle 123 des Règles de Conseil  
les propriétaires peuvent réclamer de dommages  
par suite du changement de niveau dudit  
rues.

Sur un rapport de département en Loi,  
sur la requête de M. J. S. Stiel, demandant  
la contestation d'un quicard en face de sa  
propriété, rue sur le Boulevard St. Michel.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.  
Présidé Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est

Resolu De informer le Reguieront, conformément au dit rapport.

Soumis un rapport du département en Loi, recommandant de transmettre à la Commission qui sera chargée de régler la question de l'Assurance sur la vie de la Compagnie à contracter sur cette partie de la vie de Commerciaux et de la vie Communale qui serait la propriété des Commerciaux du Havre.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M. le Commissaire Anis, il est Resolu De donner instruction au Secrétaire de se conformer à l'odite recommandation et d'informer le Commissaire du Havre en conséquence.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef concernant le paiement de son compte sur montant de \$ 872.<sup>00</sup> réglé par M. M. Hébert, Messier, pour le masada aménagement de l'Avoué Western.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M. le Commissaire Anis, il est Resolu De lui faire au département en Loi, par destination.

Sur proposition de M. le Commissaire Anis.

Appuyé par M. le Commissaire Villeneuve, il est Resolu Que la résolution du Bureau, adoptée au jour, au sujet de l'enquête sur le coût de la vie, soit abandonnée, et en retranchant les mots suivants; et que M. Couron soit en suite à assister ce Comité dans son travail sans rémunération, et est ajoutant les mots suivants; et que rapport soit fait au Conseil en conséquence, s'il y a lieu.

Soumis un rapport de l'Ingénieur Supérieur de la voie, recommandant de rembourser à la Society Asphaltum Paving Co. le dépôt qu'elle a fait

en rapport avec consentant pour le paving de l'Avoué Mont. Royal, à partir de la rue Hutchison jusqu'aux limites de la ville d'Outremont.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M. le Commissaire Anis, il est Resolu De lui donner le remboursement du dit dépôt.

Soumis de mandats vérifiés par le Comptable et l'Auditeur de la Ville, au montant total de \$ 71,499.<sup>63</sup> suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M. le Commissaire Anis, il est Resolu De lui autoriser le paiement.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, recommandant de payer à M. M. McEllen, Henry, le solde de son compte au montant de \$ 25.<sup>00</sup> pour analyse d'huile.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Appuyé par M. le Commissaire Anis, il est Resolu De lui autoriser le paiement du dit compte, et même le crédit voté pour travaux permanents (dépense générale pour la surveillance et la direction des travaux publics).

La séance est ajournée à mardi, le 19 décembre 1916, à 11 heures A.M.

Gouvernement. M. Mackay

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Communes

Tenu le 19 décembre 1916. A. M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M. M. le Commanche Villeneuve.  
Ross.

La lecture des minutes est suspendue.

Sont remis deux copies de mandats vérifiés par le Contrôleur et auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$ 5,879.<sup>92</sup> et \$ 1,377.<sup>52</sup> suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve  
Approuvé par M. le Commanche Ross, il est  
Résolu De se faire l'autoriser le paiement.

La séance est ajournée le 20 décembre 1916. à  
11 heures A. M.

Agournement. M. Mauley.

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Communes

Tenu le 20 décembre 1916.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.  
M. M. le Commanche Ross.  
Ainey.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. le Commanche Villeneuve prend son siège, (page 667).  
Les minutes sont approuvées telles qu'elles.

Sont remis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, en forme de non interpellation de M. Lichon Eli, en date du 4 décembre 1916, concernant les personnes qui fréquentent le Refuge Mauley.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve.

Approuvé par M. le Commanche Ainey, il est

Résolu De transmettre ledit rapport au Comité, pour son information.

Sont remis un rapport de l'Ingénieur en Chef, au sujet des superficies des pavages faits par la Cie. Aztec Oil & Asphalt Refining;

Sont remis une communication du Procureur de la United States Asphalt Refining Co demandant le remboursement des dépenses de \$ 6,521.<sup>57</sup> fait par la Compagnie Aztec Oil & Asphalt Refining, en rapport avec son contrat pour la pose de masadam asphalté dans différentes rues.

Sur proposition de M. le Commanche Villeneuve.

Approuvé par M. le Commanche Ainey, il est

Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef, pour rapport pour établir le montant réel, dû à la Cie. Aztec Oil Refining Co, en rapport avec son contrat.

pour le passage sur macadam asphalté d'une  
différente voies.

✓ Soumis une communication de M. J. Dupuis  
d'un ardois de l'œuvre en terrain vacant appa-  
tenant à la Ville et situé au coin des rues D.  
Montguy et Visitation.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De référer au Surintendant des Edifices M. Le  
Comte pour rapport.

✓ Soumis une communication du Bailleur  
Exchange, d'un ardois la liste des salaires  
à qui on a été, pour 1917.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De référer à l'Inspecteur des salaires Rais on.  
noble pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. J. R. Lang  
re plaînement du mauvais service d'éclairage  
sur l'Ar. Cedar.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De référer au Surintendant de l'Eclairage, pour  
rapport.

✓ Soumis une communication de Commisaires  
de Hame, au sujet des comptes pour la  
surveillance de Port, durant le mois de Juin.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De référer au Surintendant de Port, pour rapport.

✓ Le Chef du département de l'Industrie se pré-  
sente devant le Bureau, au sujet de la four-  
niture de charbon avec différents parts de pompier.

✓ Attendu qu'il y a récemment des difficultés entre  
la liste de la rétribution qui a obtenu le contrat.

pour la fourniture de charbon  
Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De référer au Surintendant de Port et de  
Vente à acheter jusqu'à concurrence de  
\$ 1,000.00 le charbon requise, pour le chauffage  
des Edifices Municipaux. Le tout sous la  
direction du département en loi.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur Surintendant  
des Egoite, au sujet de la préparation de  
rôles pour la cotisation d'égoite qui sont  
maintenant construits. Il est proposé d'ordonner  
le vote d'un crédit de \$ 3,000.00 pour la prépa-  
ration de dite rôles de cotisation.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De faire un rapport au Comité, recommandant  
le vote de l'édit somme, et de donner in-  
struction à l'Ingénieur en Chef d'employer  
pour ce travail les ingénieurs qui étaient  
au budget de 1916. et qui ont été renvoyés  
de leur service.

M. LeComte au Anis Villeneuve descendent.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en charge  
du service d'éclairage, au sujet de l'impétri-  
ment, par la M. LeComte au Anis Co. sur  
une partie de l'Ar. Bellechance.

✓ Sur proposition de M. LeComte au Anis.

Approuvé par M. LeComte au Anis. Il est  
Résolu De référer la M. LeComte au Anis Co. qui elle ait  
à remplir la tranche qui elle a faite sur la pro-  
priété de la Ville. Le tout sous la direction du dipar-  
tement en loi, et de donner instruction à l'In-  
génieur en Chef de préparer un profil indiquant  
la quantité de fuel qui a été utilisée et d'informer  
en outre le Bureau depuis qu'on a obtenu la Compa-  
gnie à commencer à exploiter la fucine a été ordonné  
et de que elle en a obtenu le permis.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef en réponse à la demande des Board of Trade pour renseignements, en rapport avec la construction des tunnels sous le canal à achier.

Les propositions de M. McCommen au Villeneuve.

Approuvé par M. McCommen au Amoy, il est Résolu De transmettre au Board of Trade copie du rapport de l'Ingénieur en Chef, ainsi qu'une copie des plans du tunnel projeté.

Soumis un rapport du Deputy-Ingénieur en Chef recommandant la vente d'un bledit de \$1150. pour le rachat de la rue du pa. sont sur la propriété Lacomb, à l'égout de la rue Gatineau.

Les propositions de M. McCommen au Ross.

Approuvé par M. McCommen au Amoy, il est Résolu De faire rapport au conseil, recommandant la vente de l'adite propriété.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Charge des Chemins de Fer, au sujet de l'extension de la ligne de tramway de l'Av. Papineau.

Les propositions de M. McCommen au Ross.

Approuvé par M. McCommen au Amoy, il est Résolu De faire rapport au département en Loi, pour rapport.

Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, en réponse à une demande de M. MacKinnon d'embover des poteaux sur à un de son lot, avenue Addington.

Les propositions de M. McCommen au Villeneuve.

Approuvé par M. McCommen au Ross, il est Résolu De informer M. MacKinnon sur son rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie.

Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, informant le Bureau que M. J. B. Doranté, va embover le marquis au-dessus de l'égout sur à un lot No. 2112 sur l'Av. Du Parc Ouest.

Les propositions de M. McCommen au Villeneuve.

Approuvé par M. McCommen au Amoy, il est Résolu De informer le Surintendant du Département de Québec et de Lévesque, pour avis, en conséquence.

Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet du contrat pour la construction du pont Lanall.

Les propositions de M. McCommen au Ross.

Approuvé par M. McCommen au Amoy, il est Résolu De inviter M. O. Sullivan à venir devant le Bureau, le 21 courant, à 11 heures A.M. pour discuter cette question.

Soumis un rapport du département en Loi, au sujet des responsabilités de la Cook Construction.

Ces Co. qui ont au moment des clôtures de fin de l'année de travaux de l'Aguedue.

Les propositions de M. McCommen au Amoy.

Approuvé par M. McCommen au Ross, il est Résolu De

notifier la Cook Construction Co. d'avoir à ses dépenses, à riparer, refaire et remettre en bon ordre toutes les clôtures qui elle aura endommagées ou déplacées par négligence ou malveillance.

Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voie, en réponse à une communication de la Porcherie Reathie Ltd. au sujet de certains lots affectés par le changement de niveau de la rue St. Germain.

Les propositions de M. McCommen au Villeneuve.

Approuvé par M. McCommen au Ross, il est Résolu De

faire rapport au département en Loi, pour direction.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur la réclamation de M. Mc Lemay pour dommages fait en rapport avec le contrat de la compagnie Stack Paving Co. pour la construction de conduits souterrains sur le Boulevard Saint-Laurant.

Les propositions de M. McCommen au Amoy.

Appuyé par M. LeCommissaire Rose, il est  
Résolu De transmettre à l'Officier du Laboratoire un autre  
poudre appoint.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur Secrétaire  
dant des Egouts, transmettant un compte  
de la loi de Pacifique Canadien au montant  
de \$53<sup>65</sup> pour subvention de travaux exé-  
cutés par l'ancien ville de De Lorimier, sur  
les rives de la dite Compagnie, à l'intersection de  
la rue Sberville.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Appuyé par M. LeCommissaire Rose, il est  
Résolu De transmettre au département en Loi, pour direction.

✓ Soumis un rapport de Directeur du Bureau  
Municipal d'Hygiène, au sujet de l'acci-  
dent survenu à M. N. C. sur trois anciens  
aux ateliers de la Division Est.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose.

Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De transmettre ledit rapport à l'Ingénieur en  
Chef, pour sa gouverne.

✓ Soumis un rapport de l'Arrest en Chef de  
la ville, au sujet de responsabilité de  
l'entrepreneur Gillipien quant à ce qui con-  
cerne la réparation à la fosse septique de  
quartier Bordeaux.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Appuyé par M. LeCommissaire Rose, il est  
Résolu De transmettre le rapport fait au Conseil, en  
date du 12 octobre, 1916, recommandant le  
vote d'un crédit de \$ 1100. pour réparation  
à ladite fosse septique.

✓ Soumis un rapport du département en Loi, au  
sujet de la plainte de M. A. Brocard en  
rapport avec le changement de niveau de la rue  
Bordeaux.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose.

Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De informer M. Brocard, suivant le rapport  
du département en Loi.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
recommandant de voter un montant de  
\$ 176. de ce dite autorisation pour le nivellement  
des terrains, bâtiment et protection aux chemins  
et de l'appliquer à l'item 3 du contrat  
No. 4 du plan de filtration.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey.

Appuyé par M. LeCommissaire Rose, il est  
Résolu De autoriser ledit montant pour la fin de ce dossier.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur - Secrétaire  
dant de la Ville, transmettant certaines in-  
formations au sujet de la poursuite intentée  
par M. J. A. Pizze, contre le Monteur et  
Travaux, etc.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose.

Appuyé par M. LeCommissaire Amey, il est  
Résolu De transmettre au département en Loi, pour  
son information.

✓ Soumis un extrait du procès-verbal d'une  
séance du Conseil tenue le 11 courant, à  
l'effet de voter un rapport du Bureau  
de Comptes, avec recommandant le vote  
d'un crédit de \$ 6,412.<sup>22</sup> pour le passage de  
l'Arrest Cornaught.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey.

Appuyé par M. LeCommissaire Rose, il est  
Résolu De demander au département en Loi, se le  
fait de charger le cent de ce passage, aux pro-  
priétaires riverains, conformément à l'article 457  
de la charte, obligeant la Ville à charger à  
l'avenir, le cent de tous les passages aux proprié-  
taires.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur - Secrétaire  
dant de la Ville, au sujet de la communication

trier du Conseil de la paroisse de Boucherville  
en rapport avec l'intention du chemin de la  
vue, entre Boucherville et Montreal.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De reformer ledite municipalité conformément  
au rapport de l'ingénieur Surointendant de la  
Voie.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant le paye-  
ment d'un acompte de \$ 1,000. = à M. M. L.  
G. Moreau & Paktner Ltd. en rapport  
avec la réparation des plans des ponts La-  
salle et Churoch.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner le paiement dudit acompte.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, sur l'état de santé  
du cantonnier Joseph Aesch ambault.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Proposé par M. LeComte au Rose.  
Approuvé par M. LeComte au Amis il est  
Résolu De donner un rapport de l'ingénieur Suroin-  
tendant de la Voie, recommandant la vente  
d'un vieil engin à gazoline appartenant  
à la cité.

Le Monde Ouvrier et intitulé: Halls-la, Halls-la.

Sur proposition de M. le Commis. au Villeneuve. Approuvé par M. le Commis. au Ancy, il est Résolu De faire la Direction du journal Le Monde Ouvrier de vent. devant le Bureau des Commis. le 21 décembre à 11 h. A M. le Commis. des explications au sujet d'un article paru dans Le Monde Ouvrier, samedi le 16 décembre et intitulé: Halls-la, Halls-la.

Soit un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, tenu le 11 courant, en l'absence de M. le Commis. Ely, au sujet des dettes de péage et de ponts que les jardiniers-cultivateurs doivent payer pour venir à Montréal.

Sur proposition de M. le Commis. au Villeneuve. Approuvé par M. le Commis. au Ros. il est Résolu De transmettre au Commissaire d'Enquête Re: augmentation du coût de la vie.

Soit un tableau d'ass. dette des employés du département de l'Inspection au Bâtiment. Dispos. aux archives.

Soit un rapport de Département en Re: sur l'offre de M. A. Greenberg d'acheter la maison située au coin de rue Church et Bond.

Sur proposition de M. le Commis. au Villeneuve. Approuvé par M. le Commis. au Ancy, il est Résolu De informer M. Greenberg que la Cité n'est pas encore propriétaire de ladite maison, et par conséquent ne peut considérer son offre.

Sur proposition de M. le Commis. au Villeneuve. Approuvé par M. le Commis. au Ros. il est Résolu De faire la réquisition suivante: Aqueducs No 725-726-728-727-729-730-731

732-733-734-735-736-737. Voir (Dev. Nord) 376-380-381-382-383-384. Egout 63-64-65. Voir (Hotel d'Hill) 65. do (Dev. Est) 174. do (Dev. Ouest) 114-115-116-117. Polesi 234-235. Eclairage 53. Alarmer 64-65. Maladies Contagieuses 64-65-66. Inscriptions 211-212-213-214.

Soit un rapport du Surintendant des Achats et des Travaux Chevaux, recommandant la vente à l'enchère du cheval No 116 Département de l'Inspection.

Sur proposition de M. le Commis. au Ancy. Approuvé par M. le Commis. au Ros. il est Résolu De autoriser la vente à l'enchère, dudit cheval.

Soit un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, tenu le 11 courant, à l'effet de voter un rapport du Bureau des Commis. recommandant l'ajournement de la réclamation de M. J. O. Beaudet, pour un montant de \$ 200.00.

Sur proposition de M. le Commis. au Villeneuve. Approuvé par M. le Commis. au Ros. il est Résolu De voter le dit rapport au Conseil en date du 4 décembre 1916. M. le Commis. au Ancy dissident.

Soit un rapport du Surintendant de Paies sur la réclamation de M. F. Pausault, pour agacement de travail.

Sur proposition de M. le Commis. au Ancy. Approuvé par M. le Commis. au Ros. il est Résolu De faire au département en Re: pour rapport.

Soit un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, relativement à la demande de



du dépôt de la Canadian Theater Sup.  
plus les en rapport avec son contrat pour  
la fabrication de boîtes destinées à la persop.  
tion du Sec. des Hôpitaux.

Ses propositions de M. Libommun au Villeneuve.  
Approuvées par M. Libommun au Ros. il est  
résolu qu'il former le requérant que la Cité ne  
peut payer celle et la Compagnie, sans  
renier du dépôt tant que la garantie d'un  
an donné par l'adite Compagnie n'est  
pas expirée.

Résolu  
en vertu du contrat pour  
M.M.

Son Honneur le M. au sans son siège et  
M. Libommun au Ros. ont approuvé à pré-  
sider.

Communiqué communiqué de l'Union des  
Opérateurs de machines à vapeur recom-  
mandant de réviser les services de M. Chs.  
Coulombe, ingénieur mécanicien au dipu-  
tement de l'Agueduc, après le 31 décembre 1916.

Ses propositions de M. Libommun au Anis.  
Approuvées par M. Libommun au Villeneuve, il est  
résolu de lui faire a l'insigne de l'Agueduc de  
l'Agueduc pour rapport.

Communiqué rapport de Secrétaire du  
Bureau recommandant l'achat d'une  
plume réseron pour le pupose à la trans-  
cription des procès-verbaux du Bureau  
des Commerciaux.

Ses propositions de M. Libommun au Villeneuve.  
Approuvées par M. Libommun au Anis, il est  
résolu qu'il autorise l'achat de l'adite plume. fontaine  
le coût devant être imputé sur le contingent  
du Bureau des Commerciaux.

Communiqué rapport de Secrétaire de la Cité  
recommandant l'achat de deux machines  
à additionner pour l'usage de son départe-  
ment.

Ses propositions de M. Libommun au Villeneuve.  
Approuvées par M. Libommun au Anis, il est  
résolu de faire rapport au Conseil, recomman-  
dant l'achat de \$ 477 pour l'achat des  
dites machines.

Communiqué rapport de Département en Loi  
et de Exécutif, recommandant l'ajl.  
mont de certaines réclamations.

Ses propositions de M. Libommun au Villeneuve.  
Approuvées par M. Libommun au Anis, il est  
résolu qu'il autorise l'ajl. de dit. réclama-  
tions, comme suit, et de faire rapport au  
Conseil, en 2 ou 3 semaines.  
G.A. M. A. (Impression de factin)  
la Cité de Montréal B. Royal Secrétaire.

10407.	Dm Victoria N. Patterson (épouse de A.W. Hargman, chère	\$ 300.
10391.	M. J. B. Bombonier, dommages & sa propriété	7.75
10396.	M. O. de Duboff, incendaire	11.00
10414	Dom Satchok, accident de travail	25.00
10454	Eli M. Agner de de	25.00
10455	Josef Blahé de de	17.50
10419	M. de Gidalani de de moitié de salaire pour le temps de sa maladie.	

Reclamation Révisée  
10446-10448-10413-10422-10415-10417.

La séance est terminée à 11 heures le 21 décembre 1916.  
à 11 heures A.M.  
M. Machy

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communes

Tenu le 21 décembre 1916. A.M.

Présents

Son Honneur le Maire M. Marten, Pres.  
MM. le Commisaires Rose,  
Villeneuve.

Le Secrétaire procède à la lecture du minutes, au  
cours de laquelle M. le Commisaire Amis  
prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telle que lues.

Soumis des rapports du Directeur de l'Assi-  
tance Municipale, recommandant de fermer  
les comptes de M. Avila Papineau, #157, pour  
l'entente de sa fille Béatrice, à l'Asile  
St. Jean de Dieu, et de dame P. Michaud  
#125 pour frais d'entente de son épouse  
Suzette Michaud, à l'Asile St. Jean de Dieu.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Amis, il est  
Résolu D'adhérer la fermeture des dits comptes.

Soumis une communication de M. G. H.  
Boivin, recommandant la nomination  
de M. H. J. Hooper, comme chef du départe-  
ment de l'Incendie, au cas où le chef  
actuel démissionnerait.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Amis, il est  
Résolu D'adhérer au Chef du département de l'Incendie.

Soumis un rapport de M. Notari de la Cité,  
transmettant une copie du projet signifié à  
la succession Tremblay, concernant la con-  
struction du boulevard de l'Assommoir.  
Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commisaire Rose, il est  
Résolu D'adhérer aux archives.

Soumis un rapport de Son Honneur le Maire,  
recommandant de ne pas faire droit  
à la demande du Chef de département des  
Incendies, pour un virement de \$ 2,500.00  
pour son Département, et suggérant de don-  
ner instruction au Contrôleur et Auditeur de  
la Cité de faire rapport au Bureau au  
commencement de janvier prochain des balances  
de crédit de chaque département qui auront  
été retournés au Trésor à la fin de cette an-  
née.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Villeneuve, il est  
Résolu D'adhérer ledit rapport.

Soumis un rapport de M. Notari de la Cité,  
transmettant un projet d'acte passé entre  
la Cité et M. Edmond Huot, Joseph Pui-  
vert, Félix Fortin, Frédéric Clément, Arthur  
Gagnon, Joseph Thimier, Amis Boudrias,  
Paul Boudrias, fils, Louis Piont, Alphonse  
Joucas, et Odilon Lapine, propriétaires de  
l'île Mout-Royal, pour approvisionnement  
d'eau par la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commisaire Rose, il est  
Résolu D'adhérer au rapport au Conseil, recommandant que  
Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité,  
soient autorisés à signer ledit contrat.

Soumis trois séries de mandats, vérifiés par  
le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux mon-  
tants respectifs de \$ 205,157.12, 124,155.15,  
3,350.00, suront lites certifiées.

Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commisaire Rose, il est  
Résolu D'adhérer l'adhésion.

↓ Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve.  
 Résolu Approuvé par M. LeCommanche Ross. il est  
 Résolu Résolu l'avis rapport au Comité, le mandat de retour-  
 net au Bureau son rapport en date du 11  
 novembre, 1916, recommandant d'accep-  
 ter l'offre de la Montreal City Land de  
 vendre du bois.

↓ Le Bureau prend en considération la ques-  
 tion de la fourniture de charbon par la  
 Imperial Coal Co.

Son Honneur le Maire expose devant le Bureau  
 un affidavit de M. O. Lacroix, de la  
 Imperial Coal Co. ainsi que certaines  
 autres informations.

M. O. Lacroix, Paul. Emile Lamoignon, l'un des  
 Avocats de la Cité est aussi présent devant  
 le Bureau.

↓ Sur proposition de M. LeCommanche Ross.  
 Résolu Approuvé par M. LeCommanche Ross. il est  
 Résolu Résolu l'avis rapport au Comité, le mandat de retour-  
 net au Bureau son rapport en date du 11  
 novembre, 1916, recommandant d'accep-  
 ter l'offre de la Montreal City Land de  
 vendre du bois.

↓ Soumis des mandats vérifiés par le Contrôleur  
 et le Directeur de la Cité, au montant total  
 de \$ 11,410.<sup>00</sup> suivant liste certifiée.

↓ Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve.  
 Résolu Approuvé par M. LeCommanche Ross. il est  
 Résolu Résolu l'avis rapport au Comité, le mandat de retour-  
 net au Bureau son rapport en date du 11  
 novembre, 1916, recommandant d'accep-  
 ter l'offre de la Montreal City Land de  
 vendre du bois.

↓ Soumis un rapport du Surintendant du  
 département de Puériculture et de Licences,  
 recommandant de permettre à la Montreal  
 Trade Automobile Association, dirigée par  
 la rue St. Edouard en arrière de l'édifice  
 Almy un emplacement temporaire pour monter  
 des automobiles au 3<sup>e</sup> étage de cet édifice  
 dans le but d'y tenir ses expositions annuelles.  
 Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommanche Ross, il est  
 Résolu Résolu l'avis rapport au Comité, le mandat de retour-  
 net au Bureau son rapport en date du 11  
 novembre, 1916, recommandant d'accep-  
 ter l'offre de la Montreal City Land de  
 vendre du bois.

↓ Soumis un rapport du Surintendant  
 de l'achat et de la vente, recommandant  
 la venue du dépôt de \$ 500.<sup>00</sup> à M. Joseph  
 Gaud, en rapport avec son contrat pour  
 la fourniture de papiers communi-  
 cation.

↓ Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve.  
 Résolu Approuvé par M. LeCommanche Ross. il est  
 Résolu Résolu l'avis rapport au Comité, le mandat de retour-  
 net au Bureau son rapport en date du 11  
 novembre, 1916, recommandant d'accep-  
 ter l'offre de la Montreal City Land de  
 vendre du bois.

M. J. Francez, directeur du Monde Océanien,  
 est présent devant le Bureau au sujet d'un  
 article paru dans son journal le 28 courant  
 au sujet du département de l'achat et de  
 la vente, et déclare que l'article a été écrit par

↓ M. P. Chénier, son chroniqueur municipal.  
 M. P. Chénier, présent devant le Bureau  
 fournit certaines explications et s'engage à  
 fournir ses explications par écrit.

↓ Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve.  
 Résolu Approuvé par M. LeCommanche Ross. il est  
 Résolu Résolu l'avis rapport au Comité, le mandat de retour-  
 net au Bureau son rapport en date du 11  
 novembre, 1916, recommandant d'accep-  
 ter l'offre de la Montreal City Land de  
 vendre du bois.

M. Carlier (M. Carlier, Bourgeois) 30-31-32  
 Impression, Population 58.  
 Incinération 118-119, 116, 117, 118.  
 Edifice Municipal 129-130  
 Volière (Hotel d'Hotel) 66.  
 do (des. Word) 315.  
 Aqueducs 738-739-740.  
 Parc (Parc Lafontaine) 298-299-300-301-302-303-304.  
 Parc (Parc Lafontaine) 298-299-300-301-302-303-304.  
 Parc (Parc Lafontaine) 298-299-300-301-302-303-304.

M. Morgan se présente devant le Bureau au sujet d'une permis de construction pour le nouveau bâtiment au coin de la rue Sherbrooke et de l'avenue de Parc.

M. Chauvin, architecte et Surintendant du Bâtiment, présente devant le Bureau son plan de la bâtisse projetée, et mentionne qu'il a été donné à ce dernier d'en faire rapport d'urgence au Bureau sur l'édifice demandé de permis par l'inspecteur au département en loi, et pour rapport au Bureau pour la prochaine séance.

La séance est ajournée à 3<sup>o</sup> P.M. pour.

Gouvernement. M. Mackay

Procès verbal d'une séance du Bureau de Commerce

Tenue le 21 décembre 1911 P.M.

Présente.

Son Honneur le Maire M. Marten: P.  
M. le Commissaire Arisq  
Villeneuve  
Rose.

La lecture des minutes est suspendue.

Soit un rapport du Bibliothécaire en Chef demandant un virement de \$ 50. pour le fonds contingent de son département. Sur proposition de M. le Commissaire Arisq.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve et le Président de demander au Bibliothécaire en Chef de produire les comptes qu'il a à payer.

Soit un rapport de l'Architecte et Surintendant du Bâtiment recommandant l'approbation des plans de la Canadian Victoria Ltd pour l'érection de plusieurs bâtiments temporaires sur le lot 5 de la rue Mercier No. 3072 de face au Notre-Dame Est.

Sur proposition de M. le Commissaire Arisq. Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve et le Président de faire rapport au Conseil recommandant l'approbation des dits plans, à condition que les dits bâtiments soient détruits à la fin de la guerre.

Soit un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux recommandant le virement d'un crédit de \$ 470 pour son département. Sur proposition de M. le Commissaire Arisq.

Approuvé par M. le Commissaire Rose et le Président de retourner le dit rapport avec un autre pour détails de dépenses à faire.

Soumis un rapport de l'Architecte et Sur-  
teur dont de Bâtimeur, recommandant  
de permettre à M. E. A. Glodde d'installer  
une chaudière à vapeur de la force de 12  
b. v. sur la propriété No. 178 rue Chambré.

✓ No. des b. v. s. n. 161-162-163 de qui actuel St.  
Jean Baptiste pour y installer un système  
de chauffage pour une fabrique.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil  
Approuvé par M. Libommier au Conseil. Il est  
Résolu d'abandonner la permis demandée.

Soumis un rapport de M. Otaur de la Cité  
transmettant une copie du projet, signifié  
à M. J. P. Boulanger, relativement aux  
travaux de construction d'un chalet de  
nécessité au Parc Lafontaine.

✓ Déposé aux archives.

Soumis le dossier de la continuation du pont  
et du pont-ravon du Chemin Latéral.

✓ M. J. O. Sullivan, l'entrepreneur de ces  
travaux, M. G. Genest, son procureur,  
et l'ingénieur en Chef de la Cité sont pré-  
sents devant le Bureau.

Après quelques explications fournies par  
M. G. Genest.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil.

Approuvé par M. Libommier au Conseil. Il est

Résolu de demander au département en Loi, un  
l'impôt dans le prix de \$ 80.00 par 100 livres  
qui aurait dû être de \$ 80.00 par tonne,  
peut être corrigé dans le contrat, attendu  
que le Bureau des Communes et l'entre-  
preneur J. O. Sullivan sont d'accord  
quant à ce qui concerne l'erreur, et aussi  
par le fait que la correction ci-dessus l'on a  
la tabulation de soumission n'aurait  
en rien changé le chiffre du montant to-  
tal du contrat.

Sur Honneur le Maire, l'avis son siège, pour  
aller à son Bureau et M. Libommier au  
se Rose prinde.

La séance est suspendue, pour quelques  
instants, au cours de laquelle, M. Libom-  
mier au Rose l'avis son siège, et le reprend  
quelques minutes plus tard.

✓ Sur proposition de M. Libommier au Conseil.

Approuvé par M. Libommier au Conseil, il est

Résolu d'approuver la réquisition suivante:  
Inspection de l'Élement No. 15  
Police 236-237.  
Incendies 215-216.

✓ Sur proposition de M. Libommier au Conseil.

Approuvé par M. Libommier au Conseil, il est

Résolu que le Secrétaire donne avis à la Municipalité  
Co. M. Ardo Lacroix, fournisseur de charbon  
à la Cité, d'avoir à se conformer à son contrat  
interne entre lui et la Cité pour la fourniture  
de charbon. Le présent avis ne devant pas être  
interprété comme un abandon de réclamation  
tant que la Cité pourrait avoir contre le Impé-  
rial Coal Co. par suite de la mauvaise qualité  
et fausse pesée du charbon, livré antérieure-  
ment et qui a été, le tout sans préjudice  
aux droits de la Cité qui ont une réclamation  
et aussi que la Cité pourrait avoir contre  
le Impérial Coal Co. (Ardo Lacroix) et la  
Cité se réserve le droit qu'elle a, de, mainte-  
nant, à donner à ladite Impérial Coal Co.  
l'avis de 24 heures mentionné audit contrat  
et ce qu'elle le jugera à propos.

Soumis un rapport de l'ingénieur

✓ en Chef concernant l'offre de M. Joseph Chan-  
droul dessinateur, pour la planification de  
certains plans de la Ville.

Sur proposition de M. Libommier au Conseil.

Approuvé par M. LeCommissaire Ainey, il est  
 Résolu D'adresser à M. Charbonnet d'informer le  
 Bureau de la durée probable du travail qu'il  
 offre de faire et de définir ses termes et conditions.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des  
 Achats et des Ventes, recommandant la  
 remise de dépôt de la Compagnie Quincke  
 Lynch & Co. fait en rapport avec la remise  
 de son pour la fourniture de four, paille, son et  
 avoine pour l'année 1917.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Ainey, il est  
 Résolu D'accepter la remise du dit dépôt.

La séance est adjournée à vendredi, le 22 de  
 courant à 11 h. A.M.

Adressé,  
 /

Procès-verbal d'une séance du Bureau de Communes

Tenu le 22 décembre 1916, A.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martini, Pres.  
 M. M. LeCommissaire Rose  
 Ainey.

✓ Les minutes sont approuvées, telle que lues.

✓ Soumis un rapport de Directeur de l'Assistance  
 Municipale au sujet du paiement de la sub-  
 ventions à la Ladies' Benevolent Institution.  
 D'après aux archives.

✓ Soumis une communication de M. J. B. Desautel-  
 nier, offrant de rendre parties du lot No. 99 D.  
 du cadastre du village incorporé de la Côte  
 du Neige, pour l'ouverture de Boulevard De-  
 cary.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose.

Approuvé par M. LeCommissaire Ainey, il est

Résolu D'acquiescer à M. LeCommissaire Villeneuve.

✓ Soumis une requête de citoyens de charronniers,  
 s'opposant à la fermeture de leur établissement  
 le dimanche.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ainey,

Approuvé par M. LeCommissaire Rose, il est

Résolu D'acquiescer au Conseil, pour référer à la  
 Commission de Législation.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef  
 au sujet du cahier des charges pour la fourniture  
 d'asphalte.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose.

Approuvé par M. LeCommissaire Ainey, il est

Résolu D'informe la Imperial Oil Company en conséquence

Soumettre le rapport de l'ingénieur Supérieur de la Voie, sur la demande de la rue à la section de MM. M. Morency et P. Doyle.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Résolu De référer au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, pour examen médical.

Soumettre un rapport de l'ingénieur en Chef, en réponse à une communication de l'Union des Préférétes, au sujet de l'emploi de certains membres de leur Union.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De référer l'Union, suivant le rapport.

Soumettre un rapport de l'ingénieur Supérieur de la Voie, sur la réclamation de M. J. S. Archibald, au montant de \$ 92.<sup>25</sup>.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De référer M. Archibald, suivant le rapport.

Soumettre un rapport de l'ingénieur Supérieur de la Voie, recommandant la remise d'un dépôt de garantie, à la Bethléem Saving Co. en rapport avec les travaux de pavage sur route.

Par Sanguinet de Duluth à Rachel \$ 407.<sup>92</sup>

Delet de M. Anis à Mt. Royal 380.<sup>53</sup>

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De remettre le revenu dudit dépôt de garantie.

Soumettre un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil, tenu le 15 courant, à l'effet de faire le Bureau de Communication d'interdire l'opposition, au sujet des différentes compagnies de transport, pour faire la livraison des marchandises dans le quartier Émard et Aboulin, Bordeaux, au même prix que dans le quartier de St.

Paul ou dans d'autres parties de la Ville.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De faire le Secrétaire de vouloir communiquer avec les différentes compagnies à ce sujet.

M. LeComte Villeneuve prend son siège.

Soumettre une communication de M. Ch. Huesovitch, au sujet de l'incident survenu entre les membres de la nation abt. juive.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De transmettre au Conseil.

Soumettre une communication de M. G. Gordon, sténographe au Bureau du Travaux, demandant de se faire payer d'un somme de \$ 125.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De faire rapport au Conseil, recommandant le vote de l'odite somme.

Soumettre une communication de M. H. Philippe, au sujet de la ligne proposée pour l'horloge, près de la rue Douc.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De référer à l'ingénieur en Chef pour rapport.

Soumettre une communication de la Montreal Light, Heat & Power Co. demandant la permission d'élever un poteau sur la rue de Gaspé.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Approuvé par M. LeComte, il est Résolu De référer à l'ingénieur en Chef pour rapport.

Soumettre une communication de M. P. Génereux demandant un délai de 6 mois, pour le paiement d'un lot qui il a acheté de la Ville, en 1912.

Sur proposition de M. LeComte, il est

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est  
Résolu De référer au Trésorier de la Cité pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. Alphonse  
Lemoine, au sujet du paiement de la construction  
d'un égout dans la rue St. André.

Sur proposition de M. LeComte au Amoy.

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est  
Résolu De référer au Président du Bureau des Esti-  
mateurs pour rapport.

✓ Soumis une application de M. Louis Bilanger  
pour la position de messager au Département en Loi.  
Sur proposition de M. LeComte au Amoy.

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est  
Résolu De informer le pétitionnaire que la vacance ne  
sera pas remplie.

M. LeComte au Roux laun, en ring.

Soumis une communication du Révérend J. R.

Troncy, en rapport avec sa demande de con-  
✓ vention pour faire bâtir un terrain appartenant à

la Cité et situé sur le chemin de la Côte de Neige.

Sur proposition de M. LeComte au Amoy.

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est

Résolu De référer à M. LeComte au Villemeur.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte et Surin-  
tendant de Bâtiments, recommandant, au sujet de  
l'approbation du Département en Loi, de permettre  
à M. M. Henry Morgan & Co Ltd d'installer  
deux chaudières à vapeur, à leur pression  
de la force de 50 chevaux vapeur, comme système de  
chauffage au No. 1 Avenue du Parc, Nos lots 67  
et 68, subd. 1a du quartier St. Laurent, pour  
chauffer le bâtiment susmentionné.

No. 1, Ave du Parc, permis de construction, No 1121, 11<sup>e</sup> juillet 1916.

No. 2 do do do do No 433 29 avril 1916

No. 5 do do do do No 743, 7<sup>e</sup> mai, 1916

No. 87 rue Suberbie do do No 1522 21 octobre 1916.

Soumis un rapport du département en Loi, déclarant

il n'a aucun objection légale à l'octroi de per-  
mis demandé par M. M. Henry Morgan & Co Ltd  
d'installer deux chaudières à vapeur.

Sur proposition de M. LeComte au Amoy.

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est

Résolu De passer le permis demandé.

✓ Soumis trois révisés de mandats délivrés par le  
Comptable et Auditeur de la Cité aux montants  
respectifs de \$ 2,496.<sup>52</sup>, 1,359.<sup>51</sup>, 6,121.<sup>64</sup> suivant  
liste certifiée.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Appuyé par M. LeComte au Amoy. Il est

Résolu De le autoriser à payer.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Appuyé par M. LeComte au Amoy. Il est

Résolu Que la résolution du Bureau, en date du 20 de-  
cembre 1916. (No. 33695) a l'effet de mettre M.  
J. Chevreuil à la retraite, soit révisée et an-  
nulée à toutes fins que de droit.

Il est en outre

Résolu De référer le dossier à M. Mercier (ingénieur en  
chef) pour rapport.

La séance est suspendue, et est reprise après quelque  
instant.

M. LeComte au Roux reprend son ring.

✓ Soumis un rapport de Directeur du Bureau Muni-  
cipal d'Hygiène, au sujet de la mise à la retraite  
de M. A. Hamall. Inspecteur des ornières.

Sur proposition de M. LeComte au Roux.

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est

Résolu De retourner le rapport à son auteur, pour examen mis

✓ Soumis un rapport de Directeur du Bureau Muni-  
cipal d'Hygiène, sur la plainte de M. S. Livincin  
au sujet de l'emplacement de la morgue.

Sur proposition de M. LeComte au Roux.

Appuyé par M. LeComte au Villemeur. Il est



Resolu De informer M. Levesque, suivant le rapport.

Soit un rapport du Surintendant de Police, recommandant l'incorporation de Poole Zedick Association.

Sur proposition de M. LeCommanier Rose. Approuvé par M. LeCommanier Villeneuve, il est

Resolu Que le rapport au Conseil, recommandant ledit incorporation.

Soit un rapport du Surintendant de Police, relativement à la demande des conducteurs d'automobile, pour le kiosque, à l'angle de rue St. Hubert et Craig.

Sur proposition de M. LeCommanier Rose. Approuvé par M. LeCommanier Amey, il est

Resolu Que le Bureau d'Ingénieur en Chef, pour rapport.

Soit un mandat, vérifié par le Contrôleur et Auditeur de la Ville, au montant total de \$7,179.00 sur lequel l'acte est certifié.

Sur proposition de M. LeCommanier Villeneuve. Approuvé par M. LeCommanier Amey, il est

Resolu Que l'impôt autour le pavement.

Sur proposition de M. LeCommanier Villeneuve.

Resolu Que les résolutions du Bureau, en date du 21 courant (No. 24891) a l'effet de permettre à la Montreal Trade Automobile Association d'occuper un itinéraire temporaire en arrière de l'édifice Alway, soit autorisé en fixant le montant de garantie de \$25,000.

M. LeCommanier Villeneuve, l'avis sur siège.

Soit un rapport du Surintendant de Police, sur la violation commise le 26 novembre, en vertu de la loi de l'observation du dimanche.

Sur proposition de M. LeCommanier Rose. Approuvé par M. LeCommanier Amey, il est

Resolu De transmettre au département en loi.

Soit un rapport du Chef du département de l'incendie, sur la plainte faite contre l'ex-capitaine J. Collier.

Resolu De déposer aux archives.

M. LeCommanier Villeneuve, prend son siège

La séance est adjournée, à mercredi, le 27 courant, à 11 heures. A. M.

Gouvernement. In Marling

Suite des procès-verbaux voir livre No. 19